



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Service Environnement
Communauté de Communes
Centre Tarn

2020

*Le Meilleur déchet est celui qu'on
ne produit pas !*

Table des matières

Préambule.....	4
I. La réduction des déchets ménagers et assimilés : l'obligation de disposer d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.....	6
A) La Prévention des déchets.....	6
1) Définition et enjeux.....	6
2) Cadre législatif pour les Établissements Publics de Coopération intercommunales à fiscalité propre :.....	9
B) Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.....	16
II- La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » exercée par la CC Centre Tarn.....	17
A. Modalités techniques de la gestion de la collecte et de traitement des déchets en Centre Tarn.....	18
1) Moyens humains intercommunaux dédiés à la collecte et à la prévention des déchets.....	18
2) Un système de collecte des déchets ménagers et assimilés adapté aux caractéristiques du territoire desservi.....	19
a) Un habitat rural très dispersé.....	19
b) Organisation de la Collecte : une collecte en points de regroupement.....	20
c) Les équipements mis à disposition des Ordures Ménagères Assimilés:.....	21
d) Fréquence de la collecte.....	25
e) Focus sur les déchetteries.....	26
B) Des moyens et des actions de prévention des déchets en légère augmentation.....	27
C) Evolution du budget annexe du service public de gestion des déchets du Centre Tarn depuis 2013 et perspectives.....	27
D) Analyse des coûts de traitement et perspectives d'évolution des coûts de traitement sans Programme Local de Prévention des DMA.....	31
E) AFOM sur les modalités de gestion des DMA établis par la Communauté de Communes Centre Tarn.....	33
III. Evolution des principaux gisements de Déchets Ménagers et Assimilés du Centre Tarn et objectifs de réduction à atteindre :.....	36
A) Evolution des ordures ménagères assimilés et objectifs de réduction à atteindre.....	36
1) Evolution des ordures ménagères résiduelles (OMr) et objectifs de réduction.....	36
2) Evolution de la Collecte Sélective et objectifs de réduction.....	39
a) Evolution des emballages/journaux et objectifs 2025 :.....	39
b) Evolution des refus de tri de la Collecte Sélective :.....	40
3) Le taux de variation annuel des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles et de la collecte sélective.....	41
4) Evolution du verre et objectifs de réduction:.....	41
5) Evolution des Ordures Ménagères Assimilés.....	43
B) Les autres déchets occasionnels collectés par la CCCT :.....	44
C) Evolution et types des déchets collectés en déchetterie.....	44
D) Evolution des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) au vu des objectifs à atteindre :.....	52
E) AFOM de l'évolution des flux de déchets pour la réduction des déchets Ménagers et assimilés du Centre Tarn.....	53
IV- Inventaire des producteurs de déchets ménagers et assimilés en Centre Tarn pour un état qualitatif des gisements de déchets collectés par le service public	56
A) État qualitatif du gisement des déchets produits par les ménages du Centre Tarn.....	56
1) Caractéristiques des ménages du Centre Tarn.....	56
a) Population et tranche d'âges :.....	56

b) Taille des ménages et Catégories socio-professionnelles de la personne de référence....	58
c) Le type d'habitat des ménages :.....	59
d) Synthèse des caractéristiques des ménages du territoire Centre Tarn :.....	61
2) État des lieux des pratiques des ménages du Centre Tarn en ce qui concerne les déchets..	62
a) Les principaux résultats à retenir :.....	63
b) Synthèse des caractéristiques des déchets produits par les ménages en Centre Tarn :....	83
B) État qualitatif du gisement des déchets « assimilés » produits par les acteurs économiques du Centre Tarn.....	85
1) La collecte des déchets assimilés en Centre Tarn, un service qui reste à définir :.....	85
2) Des déchets assimilés « diversifiés » à l'image des acteurs économiques du territoire.....	87
a) les déchets des commerces et de l'activité tertiaire prépondérants :.....	87
b) Les Établissements d'enseignement.....	88
c) Les structures « Petite enfance » collectées.....	90
d) Les Établissements de santé et d'accueil pour personnes âgées.....	91
e) Zoom sur la restauration collective en Centre Tarn.....	92
f) le Tourisme du Centre Tarn.....	95
g) Les marchés et manifestations annuelles.....	96
h) Le tissu associatif.....	97
3) Synthèse des caractéristiques des acteurs économiques dont les déchets non ménagers sont collectés par le service OM du centre Tarn.....	99
C) Synthèses AFOM relatives aux producteurs de DMA du territoire.....	101
a) AFOM des ménages « producteurs de déchets ménagers » :.....	101
b) AFOM des producteurs de déchets assimilés :.....	103
V- Diagnostic des actions et des démarches prévention engagées par la CC Centre Tarn et par d'autres acteurs sur le territoire Centre Tarn.....	105
A) Les démarches connexes.....	105
1) Démarches Développement Durable internes à la Communauté de Communes.....	105
2) Démarches extérieures à la communauté de communes.....	106
B) Les actions engagées par la Communauté de Communes.....	106
C) Les actions engagées par d'autres « acteurs » du territoire.....	109
D) AFOM des actions de prévention engagés par des acteurs internes et/ou externes qui participent à la réduction des DMA du Centre Tarn.....	112
VI) Les actions de prévention définies en 2021 :.....	114
Conclusion :.....	133
ANNEXES.....	134
Annexe 1. Statut de la Communauté de Communes Centre Tarn.....	134
Annexe 2. Questionnaire réalisé à destination d'un échantillon représentatif des ménages du Centre Tarn.....	140
Annexe 3. Document de travail : analyse des enquêtes réalisées en mai 2020.....	141
Annexe 4. Planning du service de collecte des déchets ménagers et assimilés 2019.....	142
Annexe 5 : Jours de collecte des DMA en Centre Tarn.....	144
Annexe 6 : Délibération Lancement PLPDMA et composition de la CCES.....	146

Préambule

Selon ses statuts¹, la Communauté de Communes Centre Tarn est compétente pour la collecte et le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés. La compétence « traitement des déchets » a été transférée à Trifyl, syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés de traitement.

Ainsi, le service Ordures Ménagères de la CCCT collecte les Déchets Ménagers et Assimilés du territoire Centre Tarn, c'est-à-dire les déchets produits par les ménages et aussi les déchets assimilés, c'est-à-dire une partie de ceux produits par les acteurs économiques du territoire selon des caractéristiques et quantités produites.

À ce titre, selon la loi, elle se doit de mettre en place un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), véritable feuille de route, qui nous verrons doit permettre d'atteindre, à l'horizon 2025, des objectifs de réduction des déchets cohérents aux objectifs nationaux et régionaux (**Partie 1 : Présentation du contexte législatif relatif à la mise en place par les EPCI à fiscalité propre d'un PLPDMA**).

Jusqu'à présent, l'intercommunalité, à l'instar d'autres territoires compétents, mène avec les moyens financiers et humains disponibles une politique locale de gestion des déchets selon une approche de gestionnaire (**Partie 2: la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés exercée par la CCCT**), telle que celle définie dans un article de Zéro Waste France² :

« Dans l'après-guerre et tout au long de la seconde partie du XXe siècle, les communes puis les intercommunalités ont tenté de s'acquitter au mieux d'une charge peu valorisante, celle de maîtriser une nuisance considérée comme inéluctable et liée à l'augmentation de notre niveau de vie. On cherchait alors les « moins mauvaises » des solutions.

Cette approche a évolué dans le courant des années 1990, avec le développement du tri et du recyclage et, surtout, depuis la dernière décennie, avec l'arrivée des premiers programmes locaux de prévention des déchets, dont l'objectif est de limiter en amont la production de déchets plutôt que de gérer ensuite les flux d'ordures.

Cependant, le fonctionnement classique du service public de collecte et de gestion des déchets restait – et reste encore à ce jour – trop souvent inchangé. D'un point de vue budgétaire et humain, l'essentiel des ressources continue d'être consacré à la collecte et au traitement des déchets. Surtout, le service déchets agit en général de manière très indépendante des autres services de la collectivité, avec l'objectif d'être le plus discret possible. La prise en charge des déchets ne doit pas perturber les autres activités de la cité, ni coûter trop cher. Elle est considérée comme réussie dès lors que la ville est propre, et que les exutoires polluants sont correctement exploités, à distance raisonnable des habitations. Autrement dit, le meilleur déchet est celui qu'on ne voit pas. On la

1 Cf Annexe 1- Statuts de la CC Centre Tarn

2 Zero Waste France, <https://www.zerowasteFrance.org/manifeste-revolutionner-politique-locale-gestion-dechets/> Thibault Truchet, article paru sur le site de l'association le 18 juillet 2019, 1 p.

*perçoit – à tort – comme écologique dès lors que l'on réussit à transformer l'incinérateur en centre de valorisation énergétique et que le taux de recyclage atteint un certain seuil. **Autrement dit, le meilleur déchet est celui qui est recyclé ou « valorisé ».*** »

Or « **le meilleur déchet est celui qu'on ne crée pas** ». Pas de déchets, pas de collecte et pas de traitement. C'est dans ce but que la prévention a été instituée.

La prévention de la production des déchets constitue un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010.

En 2015, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a encore renforcé le rôle de la prévention en affichant notamment un objectif de réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Concrètement la prévention consiste à mettre en œuvre des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets.

Jusqu'à présent les actions portées par la Communauté de communes Centre Tarn qui visent à réduire les déchets ménagers sont peu nombreuses alors que la quantité des déchets ménagers et assimilés collectés ne cessent d'augmenter (**Partie 3 et 4 : Evolution et caractéristiques (producteurs de déchets) des gisements de déchets ménagers et assimilés produits et collectés en Centre Tarn**).

Le « **meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas** », la Communauté de Communes a décidé de se donner les moyens pour mener à bien une politique de prévention et de mettre en place conformément à la réglementation en vigueur un Plan local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2021-2027.

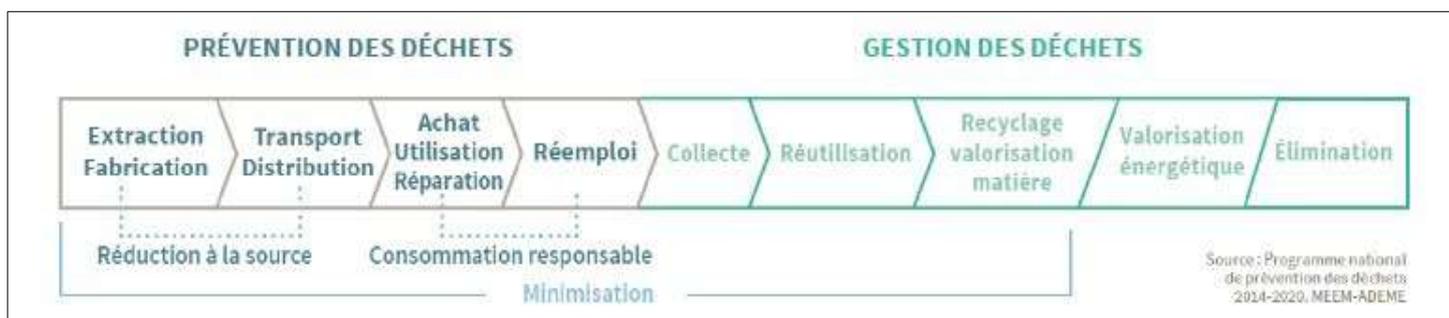
I. La réduction des déchets ménagers et assimilés : l'obligation de disposer d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Dans cette partie, il conviendra d'expliquer la prévention des déchets ménagers et assimilés et ses enjeux dans le contexte des politiques publiques en France notamment pour les EPCI à fiscalité propre qui exerce la compétence « collecte des déchets » obligatoire, et qui se doivent ainsi de mettre en place un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

A) La Prévention des déchets

1) Définition et enjeux

D'après l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), **la prévention des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité.**



Ces actions, qui se situent au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation visent à :

- **Réduire les quantités de déchets produits et collectés. Il s'agit de la prévention quantitative.**
- **Réduire la nocivité et/ou améliorer le caractère valorisable des déchets qui n'ont pu être évités. Il s'agit de la prévention qualitative.**

La prévention des déchets ne doit pas être confondue avec la collecte sélective qui est une solution de gestion des déchets. En effet, le tri et la collecte sélective sont des leviers pour valoriser les matières et les réintroduire dans le circuit économique, mais ne permettent pas de réduire les déchets puisque les déchets triés doivent tout de même être collectés et traités par la collectivité.

Au contraire, la prévention permet d'éviter la production de certains déchets et donc leur prise en charge par la collectivité compétente ! Lorsqu'un déchet ne peut être évité, alors il convient en

amont de prolonger la durée de vie du produit et en dernier recours d'orienter le déchet vers les filières de recyclage appropriées.

La prévention des déchets est un élément essentiel de la politique locale des déchets pour plusieurs raisons :



Ce schéma synthétise une partie des enjeux que recouvre la prévention des déchets.

Ainsi, elle représente une exigence gouvernementale. Produire moins de déchets permet d'éviter la saturation des équipements de traitement actuels (incinérateurs et centres de stockage) et d'éviter la construction d'installations supplémentaires souvent mal perçue par l'opinion publique. Limiter l'utilisation des matières premières dont l'extraction modifie les écosystèmes, épuise les ressources naturelles, augmente l'effet de serre, se veut favorable pour l'environnement et donc la santé humaine ! Au-delà de réduire le coût « environnemental »³, la réduction qualitative et quantitative des déchets peut permettre aux collectivités de maîtriser les coûts de collecte, de traitement/élimination des déchets, aux particuliers de réaliser des économies réelles (achats durables, lutte contre le gaspillage alimentaire, réparation, marché de l'occasion,...). Enfin, recycleries, res-

³ « Coût des dommages causés à l'environnement et aux écosystèmes, et aussi indirectement à ceux qui les utilisent »

sourceries, ...sont souvent l'objet d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, qui à travers ces lieux, favorisent la réinsertion d'individus.

L'action publique a intégré ces enjeux. Depuis quelques années, *«l' action publique accompagne et vient progressivement opérationnaliser le basculement d'une politique, initialement centrée sur l'élimination des déchets, à un objectif plus large de transition vers une économie circulaire»*⁴, la prévention étant un de ces piliers.

4 Rémi Beulque, Helen Micheaux, Franck Aggeri « D'une politique de gestion des déchets vers une politique d'économie circulaire ? Une mise en perspective historique par les instruments d'action publique ». Conférence OPDE - Les Outils pour Décider Ensemble , Feb 2016, Rouen, France. Hal 01261375f , 26 p

2) Cadre législatif pour les Établissements Publics de Coopération intercommunales à fiscalité propre :

1 POINTS DE REPÈRES
1 2 3 4 Sommaire

LES GRANDES DATES DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

- 1992 • Loi du 13 juillet sur les déchets : introduction du concept de prévention
- 2004 • 1^{er} Plan national de prévention de la production des déchets (2004-2013) (volontaire)
- 2006 • Plan national de soutien au compostage domestique
- 2008 • Directive cadre européenne sur les déchets (directive n°2008/98/CE) : priorité donnée à la prévention dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets
- 2009 • Loi du 3 août (dite Grenelle de l'environnement I)
- 2010 • Loi du 12 juillet (dite Grenelle de l'environnement II) : réduction de 7 % des DMA par habitant sur 5 ans (2008-2013)
- 2013 • Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire : diminution de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2025
- 2014 • Loi du 17 mars relative à la consommation (affichage de la durée de disponibilité des pièces détachées, allongement de la durée de garantie légale de conformité)
• Programme national de prévention des déchets (PNPD) 2014-2020 (obligatoire) : objectif global de réduction de 7 % des DMA par habitant en 2020 par rapport à 2010, stabilisation des quantités de déchets d'activités économiques (DAE) et du bâtiment et travaux publics (BTP) au cours de cette période
- 2015 • Loi du 7 août relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (dite « loi NOTRe ») : transfert des compétences de planification « déchets » des départements aux régions, avec mise en place d'un plan régional unique de gestion et de prévention de tous les types de déchets
• Loi du 17 août relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) : objectif de réduction de 30 % des déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020 (50 % en 2025), promotion de l'économie circulaire, objectif de réduction des quantités de déchets des activités économiques y compris BTP et révision de l'objectif de réduction des DMA par habitant à 10 % à l'horizon 2020
- 2016 • Loi du 11 février sur le gaspillage alimentaire définissant notamment l'ordre de priorité des actions à mener en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire

La directive cadre déchets de 2008

La directive cadre 2008/98/CE affirme les orientations majeures de la politique de prévention et de gestion des déchets. Elle instaure le principe du pollueur-payeur, le principe de proximité (gérer les déchets au plus près du lieu de production) et la responsabilité élargie du producteur (REP).

Elle énonce la hiérarchie des déchets qui devra être mise en œuvre dans la législation et la politique des États membres : prévenir la production de déchets, préparer les déchets en vue de leur réemploi, les recycler, les valoriser, les éliminer de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement.

La prévention est au sommet de la hiérarchie des déchets

Cette directive impose aux États membres l'établissement de programmes de prévention des déchets et fixe également des objectifs chiffrés de recyclage, de récupération et de valorisation à échéance 2020 : le réemploi et le recyclage des déchets ménagers tels que le papier, le métal, le verre et le plastique devront atteindre un minimum de 50 % en poids global, le réemploi, le recyclage et la valorisation matière des déchets de construction et de démolition devront atteindre un minimum de 70 % en poids.

Le Programme national de prévention des déchets 2014 -2020 (PNPD)

54

actions

Ce programme a pour enjeu principal de rompre le lien entre la croissance économique et la production de déchets.

Il cible toutes les catégories de déchets (DMA, DAE, déchets du BTP) et tous les acteurs économiques (ménages, entreprises et administrations) et prévoit 54 actions concrètes réparties en 13 axes stratégiques couvrant l'ensemble des thématiques associées à la prévention des déchets :

- Mobilisation des filières à responsabilité élargie du producteur ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Allongement de la durée de vie et lutte contre l'obsolescence programmée ;
- Actions sectorielles en faveur d'une consommation responsable ;
- Prévention des déchets des entreprises ;
- Outils économiques ;
- Prévention des déchets dans le BTP ;
- Sensibilisation ;
- Réemploi, réparation et réutilisation (« 3R ») ;
- Déploiement dans les territoires ;
- Prévention des déchets verts et gestion des biodéchets ;
- Exemplanité dans les administrations publiques ;
- Réduction des déchets marins.

LE PNPD FIXE TROIS GRANDS OBJECTIFS :

1. La réduction des DMA par habitant de 7 % entre 2010 et 2020 (augmentée à 10 % dans la LTECV)
2. La stabilisation (a minima) des DAE produits à l'horizon 2020*
3. La stabilisation (a minima) des déchets du BTP produits* à l'horizon 2020

* objectifs accentués par la LTECV qui prévoit une réduction des DAE et des déchets du BTP

Prévention de la production des déchets - Bilan 2016
PAGE 5

Illustration 1: Sources: Fichier Ademe 2016

Ces « grandes dates » témoignent du cadre juridique de la prévention des déchets.

La réduction des déchets se traduit depuis 2008 (Directive Européenne) dans tous les États membres de l'Union Européenne par l'élaboration et la mise en place de programmes nationaux de prévention des déchets avec des objectifs fixés.

En France, les principes de cette directive européenne sont traduits par l'ordonnance du 17 décembre 2010, ils sont transposés en droit français et intégrés dans différents codes notamment le Code de l'environnement et le Code général des collectivités territoriales. Le code de l'environnement reprend l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires concernant les déchets dans son livre V – titre IV Prévention des pollutions des risques et des nuisances.

L'ensemble des évolutions législatives et réglementaires accroît l'action en faveur de la prévention des déchets et dépasse le cadre du Programme national de prévention des déchets.

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 complète cet engagement de l'Etat en promouvant l'économie circulaire et en affirmant le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir.

Enfin le cadre juridique définit les compétences des acteurs de cette politique et dernièrement la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe) a redistribué les prérogatives en termes de planification et de traitement aux différents échelons territoriaux .

La loi NOTRe donne compétence aux Régions pour la planification de la prévention et de la gestion des déchets autrefois dévolue aux départements. Chaque région doit désormais adopter un plan unique qui se substitue au plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, aux plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux, et aux plans départementaux de prévention et de gestion des déchets du bâtiment. Le plan concerne donc tous les déchets hormis les déchets radioactifs et déchets contenant des PolyChloroBiphényles, lesquels font l'objet d'une planification nationale.

Aussi, il revient aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale, responsable de la collecte et/ou du traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de définir un programme local de prévention des déchets (PLPDMA). Obligation depuis le 1^{er} janvier 2012 (Loi du 13 juillet 2010 dite « Loi Grenelle 2 », indiquant des objectifs de réduction et les actions mises en place pour les atteindre.

Un PLPDMA est un programme d'actions élaboré suite à un diagnostic du territoire et en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux. Il vise à réduire les déchets ménagers et assimilés.

PLPDMA

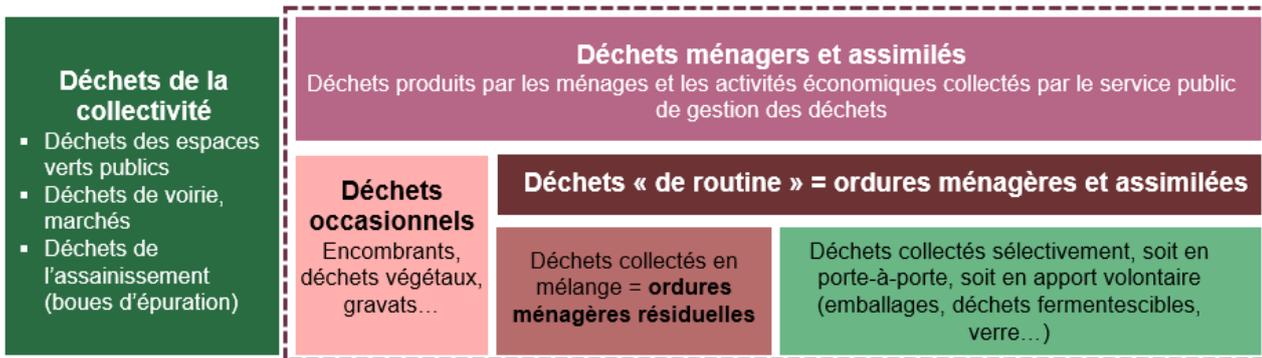


Illustration 2: Définition des Déchets Ménagers et Assimilés-

Pour rappel , **les Déchets Ménagers et Assimilés**, selon l'ADEME :

« il s'agit des déchets issus des ménages et des activités économiques collectés par le service public. Ils ne comprennent pas les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché, etc. » Ils sont les ordures ménagères et assimilés auxquels on ajoute les déchets occasionnels collectés en déchetterie (Déchets industriels banaux, déchets verts, et encombrants),

Les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) sont :

- les ordures ménagères résiduelles (« poubelle noire ») ;
- les déchets assimilés
- les déchets collectés sélectivement : verre, emballages et journaux -magazines ;

Les Déchets assimilés

Les déchets assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (art L2224-14 du code général des collectivités territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans commerçants,...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux,...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. »

Le PLPDMA du territoire Centre Tarn se veut en cohérence avec les objectifs 2030 fixés par le syndicat départemental de traitement des déchets Trifyl dont il est adhérent, et donc conforme aux objectifs nationaux et de la Région Occitanie⁵ puisque plus ambitieux en ce qui concerne la réduction des déchets ménagers et assimilés.

5 Plan Régional et de prévention des déchets de la région Occitanie, https://www.laregion.fr/IMG/pdf/prpdg_vote_14_novembre_2019.pdf, novembre 2019, 352 pp.

Ce programme régional de prévention des déchets ⁶ « présente également des axes transversaux de moyens: la sensibilisation et la capitalisation des données permettant l'essaimage sur le territoire. Il présente les objectifs suivants : (seuls les deux premiers (en caractères gras) concernent directement la compétence intercommunale du Centre Tarn) :

- **Pour les déchets ménagers et assimilés (DMA) : la loi définit un objectif de réduction des DMA produits par habitant et par an de 10% à l'horizon 2020 par rapport à 2010. Le Plan d'Occitanie s'inscrit dans cet objectif en visant une diminution de ce ratio de 13% entre 2010 et 2025, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -16 % à 2031.**

A ce sujet « le code de l'environnement prévoyait la réduction de 10 % des quantités de DMA produits par habitants entre 2010 et 2020. La date de référence demeure mais **l'objectif passe à 15 % de prévention d'ici à 2030** »⁷

- **Pour les boues issues de l'assainissement, le Plan prévoit une amélioration du taux de siccité des boues permettant :**
 - **un maintien du tonnage de boues en matières brutes en 2025 et 2031, malgré l'augmentation du tonnage de matières sèches liée à l'augmentation de population,**
 - **une amélioration de la qualité des boues en vue de leur valorisation notamment par compostage et méthanisation.**
- Pour les déchets inertes du BTP, le plan prévoit une stabilisation à 2025 et 2031 de l'estimation quantitative des déchets inertes du BTP au niveau de 2015 (soit 10,6 millions de tonnes) malgré les perspectives de reprise de l'activité économique du BTP. grâce à la mise en œuvre des 3 actions prioritaires :
 - éviter l'exportation hors chantiers de matériaux inertes excavés en optimisant l'équilibre des déblais-remblais des projets,
 - favoriser la réduction des quantités de déchets dans les chantiers mais aussi leur réemploi et leur réutilisation • réduire la nocivité des matériaux utilisés et des déchets produits ;
- Pour les déchets d'activité économique non dangereux non inertes (DAE), le Plan définit un objectif de réduction des quantités et de stabilisation de DAE par unité de valeur produite. Ainsi, il prévoit une stabilisation de l'estimation de leur gisement au niveau de 2015 malgré les perspectives de croissance de l'activité économique.
- Pour les déchets dangereux, le Plan prévoit une stabilisation du tonnage de déchets dangereux produits au niveau de 2015 sous réserve de :

6 Extrait de la Synthèse du Plan Régional de prévention des déchets de la région Occitanie approuvé en décembre 2019, https://www.laregion.fr/IMG/pdf/re_sume_non_technique_prpgd_occitanie_v_finale.pdf, page 8.

7 Zero Waste France, « Décharge, incinération, tri des déchets... ce qui change avec la loi anti-gaspillage » rédigé par Thibault Turchet, 12 février 2020, 1pp.

- *l'évolution réglementaire,*
- *la production de terres polluées directement corrélée aux chantiers. »*
- L'objectif à retenir pour le présent PLPDMA est en conséquence le suivant :
— une diminution de la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en kg/Habitant/an (Ratio analysé) de 13% entre 2010 et 2025, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -16 % à 2031.

Les extraits du PRGD de la Région Occitanie suivant donnent une idée précise des objectifs à atteindre pour les collectivités locales compétentes en matière de gestion des déchets.

2 SCENARIO DU PLAN : PLANIFICATION DE LA PREVENTION DES DECHETS

2.1 DECLINAISON DES OBJECTIFS NATIONAUX DE PREVENTION

2.1.1 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite « LTECV ») définit un objectif de réduction des DMA de 10% à l'horizon 2020 par rapport à 2010 (art. 70, codifié à l'art. L. 541-1 CE).

Le plan Occitanie s'inscrit dans cet objectif en visant une diminution du ratio de DMA de 13 % entre 2010 et 2025, avec une étape à -10 % entre 2010 et 2020, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -16 % à 2031.

La mise en place d'actions de prévention permettrait « d'économiser » 565 milliers de tonnes de déchets en 2031 par rapport au scénario tendanciel (cf. graphique ci-dessous).

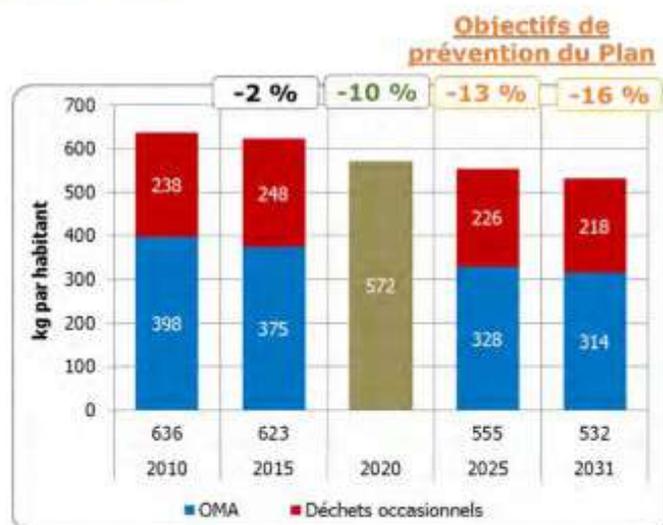


Figure 63 : évolution des ratios de DMA entre 2010 et 2031 (kg/hab.an)

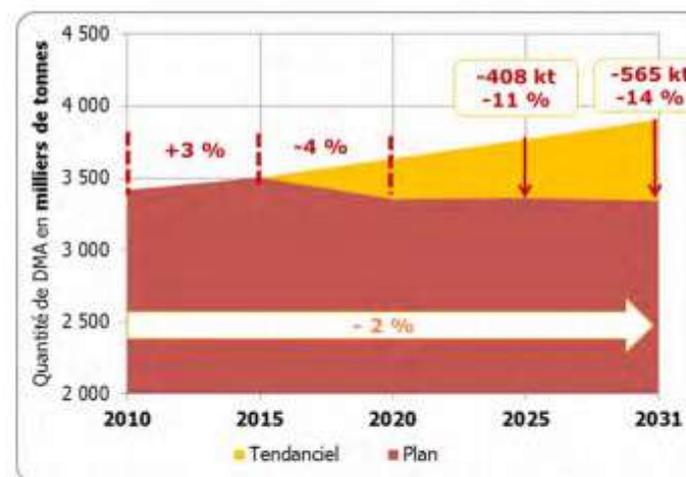


Figure 64 : évolution des tonnages de DMA entre 2010 et 2031

L'objectif de prévention des déchets ménagers se décline sur les ordures ménagères d'une part et les déchets occasionnels d'autre part.

- **Prévention des ordures ménagères**

Il s'agit d'amplifier la diminution de la quantité d'ordures ménagères produites par habitant et par an (-6% entre 2010 et 2015 en kg/hab.an) en mettant notamment l'accent sur :

- Le **détournement des biodéchets** de la poubelle des résiduels : 13 % en 2025 et 16 % en 2031. La part des biodéchets dans les OMr (estimée à 74,5 kg/hab.an en 2015) serait ainsi réduite de 50 % en 2025 puis de 61% en 2031. Chaque territoire devra ensuite s'approprier cet objectif et le décliner par :
 - Des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
 - Le développement du compostage de proximité des biodéchets : mesure contribuant avec la collecte, au tri à la source des biodéchets (cf chapitre III ci-après) ;
- La **réduction de la quantité de déchets assimilés** (22% des OMr en moyenne) : l'objectif régional est de réduire de -10% les assimilés présents dans les OMr en 2025 et -15% en 2031.

- **Prévention des déchets occasionnels principalement collectés en déchèterie**

L'objectif du Plan est de faire basculer l'évolution de la production par habitant et par an de déchets occasionnels d'une augmentation passée constante (+4% entre 2010 et 2015 en kg/hab.an) vers une diminution future, en ciblant plus particulièrement les flux suivants :

- Les **déchets verts** : limiter la prise en charge des déchets verts par le service public de collecte/déchèterie en proposant des alternatives à leurs producteurs (détail au chapitre III). L'objectif régional est d'atteindre une réduction de -20% pour 2025 et -25% pour 2031 ;
- Les **déchets encombrants** : développer le réemploi, la réparation et la réutilisation mais aussi d'autres actions comme le développement de l'achat responsable et l'éco-conception et la lutte contre l'obsolescence programmée, la reprise dans le cadre du 1 pour 1 (DEEE)... L'objectif régional est d'atteindre une réduction de -10% pour 2025 et -15% pour 2031.

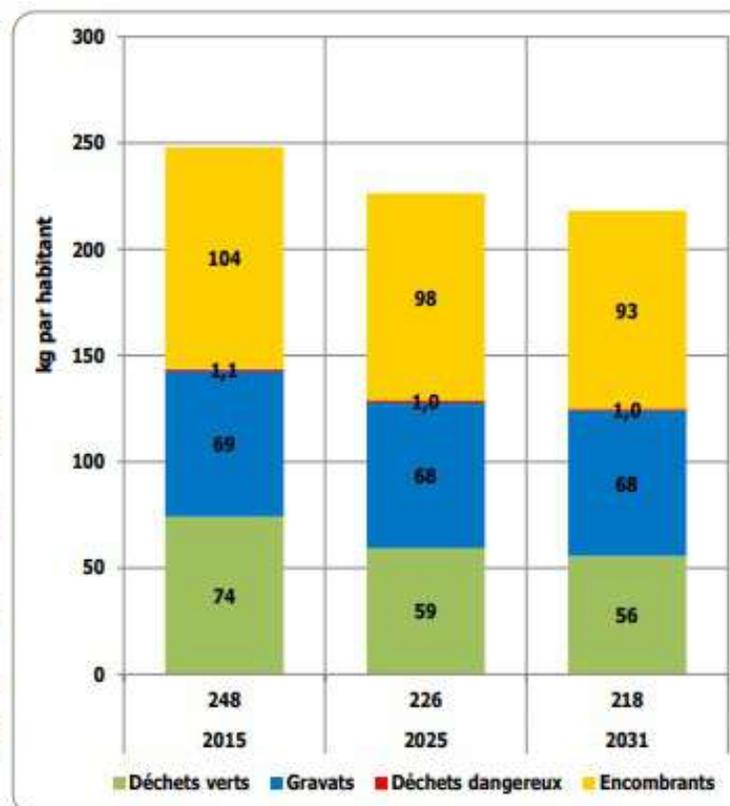


Figure 65 : évolution des ratios de déchets occasionnels selon les objectifs de prévention

Figure 2: Source: extrait p 140 du PRGD de la Région occitanie, 2019

B) Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

En tant que **document réglementaire de planification, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés n'a pas de durée limitée, il est permanent, modifiable ou révisable.** Il doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans.

Le PLPDMA est une déclinaison opérationnelle du plan national et régional.

Il permet d'une part de territorialiser et de détailler des objectifs de prévention des déchets et d'autre part, de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Comme vu précédemment dans l'extrait du PRGD (cf p 14 et 15) de la Région Occitanie, les actions devront être **axées sur les thématiques** suivantes :

— **L'éco-exemplarité**

— **La sensibilisation du public**

— **La gestion des biodéchets par la mise en place d'alternatives de détournement**

et enfin pour — limiter l'apport d'encombrants : réparation, réemploi/ réutilisation.

Le PLPDMA doit également définir les partenariats nécessaires pour animer les actions, les moyens humains en charge de l'animation du programme, un budget en cohérence avec les actions et les objectifs programmés dans un calendrier et le dispositif de suivi et d'amélioration continue du programme.

Le présent document est un préalable indispensable à l'élaboration du PLPDMA, il présente :

- Le diagnostic du territoire (atouts et handicaps, gisements des déchets et acteurs relais)
- L'évaluation des principaux gisements d'évitement et de détournement
- Les objectifs de réduction opérationnels à atteindre pour chacun de ces gisements (objectifs d'impact) et les moyens à mettre en œuvre pour réduire la quantité et la toxicité des déchets produits sur le territoire donné (objectifs d'activité).

II- La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » exercée par la CC Centre Tarn

Pour rappel, selon l'ADEME et le CNFPT⁸, « *La gestion des déchets regroupe la collecte, le transport, la valorisation et l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité relative à l'organisation de leur prise en charge depuis leur production jusqu'à leur traitement final. Le service public de la gestion des déchets prend en charge les déchets ménagers. Il peut également gérer ce qu'on appelle les déchets dit assimilés produits par les acteurs économiques du territoire selon leurs caractéristiques et quantités produites.*

Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants, bureaux, etc.) et des déchets du secteur public (administrations, écoles et collèges, par exemple.)

Parmi les déchets collectés⁹, il faut distinguer globalement en France :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR), qui représente 47 % des tonnages,*
- les déchets collectés en déchetterie : les déblais-gravats et les encombrants représentant chacun 10 % des tonnages ,*
- les déchets collectés en point d'apport volontaire ou en porte à porte de manière sélective, les recyclables secs et le verre qui pèsent 19 % du tonnage globale ,*
- puis dans une moindre mesure les déchets organiques appelés aussi bio déchets ainsi que les déchets verts non déposés en déchetterie qui représente 13 % des tonnages*
- et enfin les déchets dangereux pour 1% des tonnages.*

Par contre les gros producteurs de déchets, qui produisent plus de 1100 litres par semaine et par site et les producteurs de déchets faisant l'objet d'une collecte ou d'un traitement particulier comme les déchets dangereux ou les déchets de l'activité de soins, ne peuvent pas bénéficier du service public de gestion des déchets.

Ces producteurs passent par des collecteurs privés qui assurent le transport et le traitement appropriés pour chaque type de déchets collectés, sauf si la collectivité définit dans son règlement la prise en charge de ces déchets avec une contrepartie financière pour ce service spécifique.

Par ailleurs depuis le 1er juillet 2016 les producteurs générant plus de 1100 litres par semaine doivent mettre en place le tri et la valorisation de 5 flux : papier/carton, métal, plastique, verre et bois. »

⁸ Fun Mooc CNFPT « La politique des déchets en 5 questions » « https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:CNFPT+87_029+session01/about# » Avril 2020.

⁹ Pour désigner les déchets collectés par le service public, l'ADEME utilise le concept de déchets municipaux (cf Rapport : Déchets, l'essentiel des chiffres clés de 2018, ADEME, 30 pp)

Il convient d'expliciter dans cette partie l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » par la CC Centre Tarn dans ses modalités techniques mais aussi financières afin de définir au mieux les axes stratégiques et prioritaires de prévention sur lesquels reposeront les actions de prévention du PLPDMA Centre Tarn.

A. Modalités techniques de la gestion de la collecte et de traitement des déchets en Centre Tarn

Comme indiqué précédemment (cf annexe1 : les statuts de la CCCT), la Communauté de Communes est compétente en matière de collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) depuis 2004. Date à laquelle la collecte sélective a été établie sur l'ensemble du territoire intercommunal. Territoire qui s'est agrandi après la fusion avec les communes de Montredon-Labessonnié et Arifat au 1^{er} janvier 2013.

Elle gère ainsi en régie directe la collecte des DMA et a délégué à Trifyl leur traitement mais aussi les opérations « situées à la jonction de la **collecte** et du **traitement** ». Concrètement, la gestion des **déchetteries, la collecte du verre** et les quais de transfert ont été délégués à Trifyl, syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés créée à cet effet en 1999.

En ce qui concerne la prévention, c'est à dire les actions situées en amont de la gestion des DMA, cette dernière est exercée de manière partagée par la CCCT et le syndicat de traitement Trifyl.

Le service "Déchet" se caractérise par un budget dit budget annexe des ordures ménagères dans lequel la totalité des recettes et dépenses annuelles de fonctionnement et d'investissement inhérents à la Gestion (la collecte, au traitement) et à la prévention des DMA paraissent.

1) Moyens humains intercommunaux dédiés à la collecte et à la prévention des déchets

Le service de collecte compte 8 agents permanents dont 6 agents à temps plein. Le recours à des saisonniers a lieu pendant la saison estivale.

Sur la partie prévention, un 0,5 ETP est à noter. En effet, afin d'assurer la mise en place d'actions de prévention, deux agents depuis septembre 2019 ont été missionnés à savoir un agent technique de ce service OM, en charge prioritairement de l'optimisation de la collecte et qui travaille aussi en binôme avec la chargée de mission environnement. Professionnelle, chargée de coordonner l'élaboration du PLPDMA.

La mise en place d'actions de prévention (compostage, broyage des déchets verts,...) sont à souligner. Enfin, le responsable du pôle technique assure le pilotage et le management de l'équipe de ripeurs. La chargée de mission environnement est sous la direction du responsable de pôle déve-

loppement territorial. Le pôle administration, pôle support, assure l'élaboration, et le suivi du budget annexe des ordures ménagères.

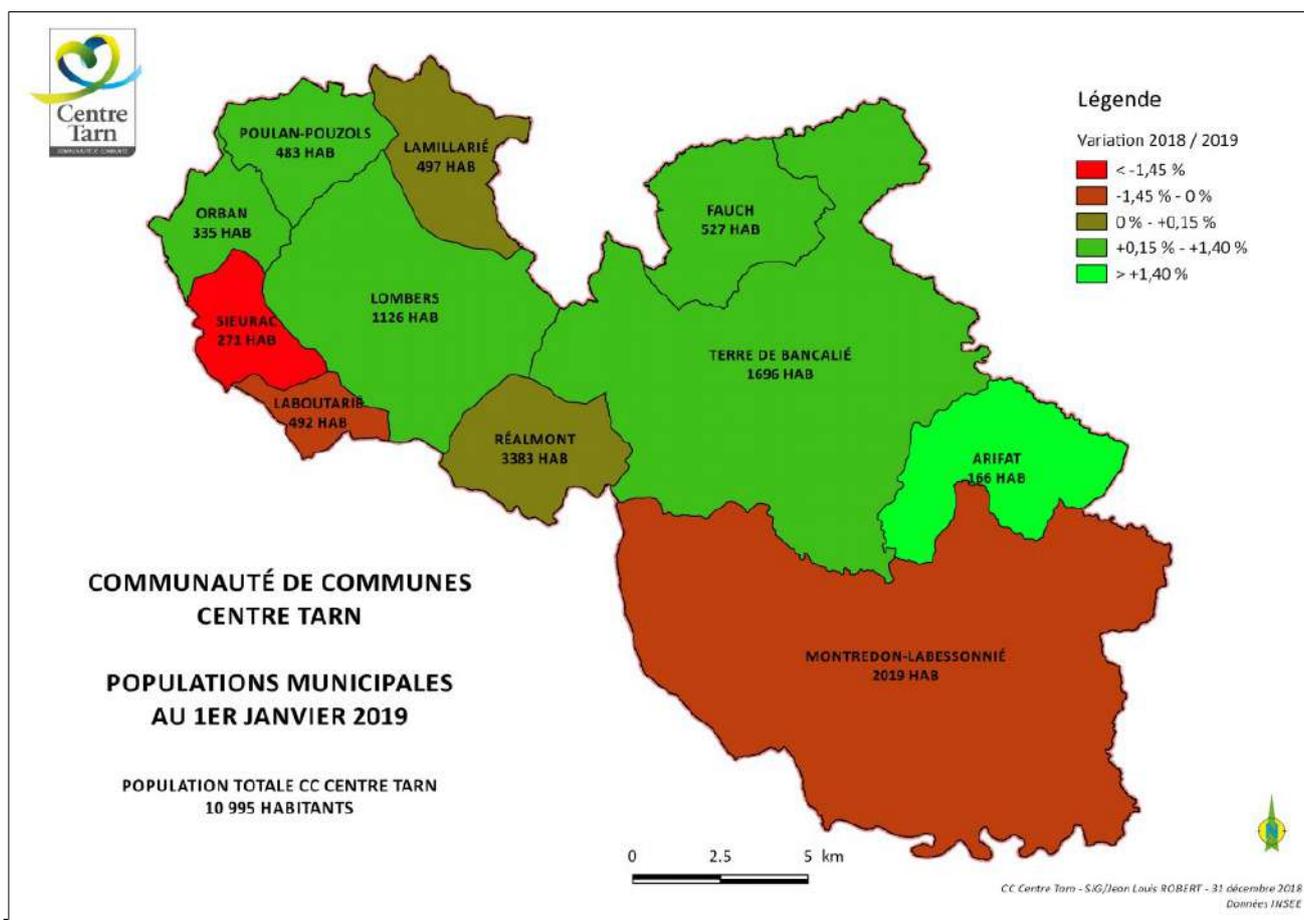
2) Un système de collecte des déchets ménagers et assimilés adapté aux caractéristiques du territoire desservi.

Un service public de collecte optimal est un service continu, d'égal accès à tous les habitants concernés, qui s'adapte aux caractéristiques du territoire, tout en étant « techniquement, économiquement (et socialement) efficient et efficace ». Aussi, le porte à porte pour la collecte du tri, qualitativement bon (en termes de qualité de tri, de confort des ménages) a été abandonné au regard de la hausse des coûts de traitement des déchets (+45 % en 10 ans) et au vu des kilomètres de voiries à parcourir pour le service collecte sur ce territoire rural.

La gestion du service de collecte est suivie, depuis sa création, par une commission d'élus nommée « Commission technique », présidé par un vice-président en charge du suivi de la gestion des déchets et animée par le Directeur des Services technique.

a) Un habitat rural très dispersé

La population municipale est de 10 995 habitants (11 207 habitants pour la population totale¹⁰).

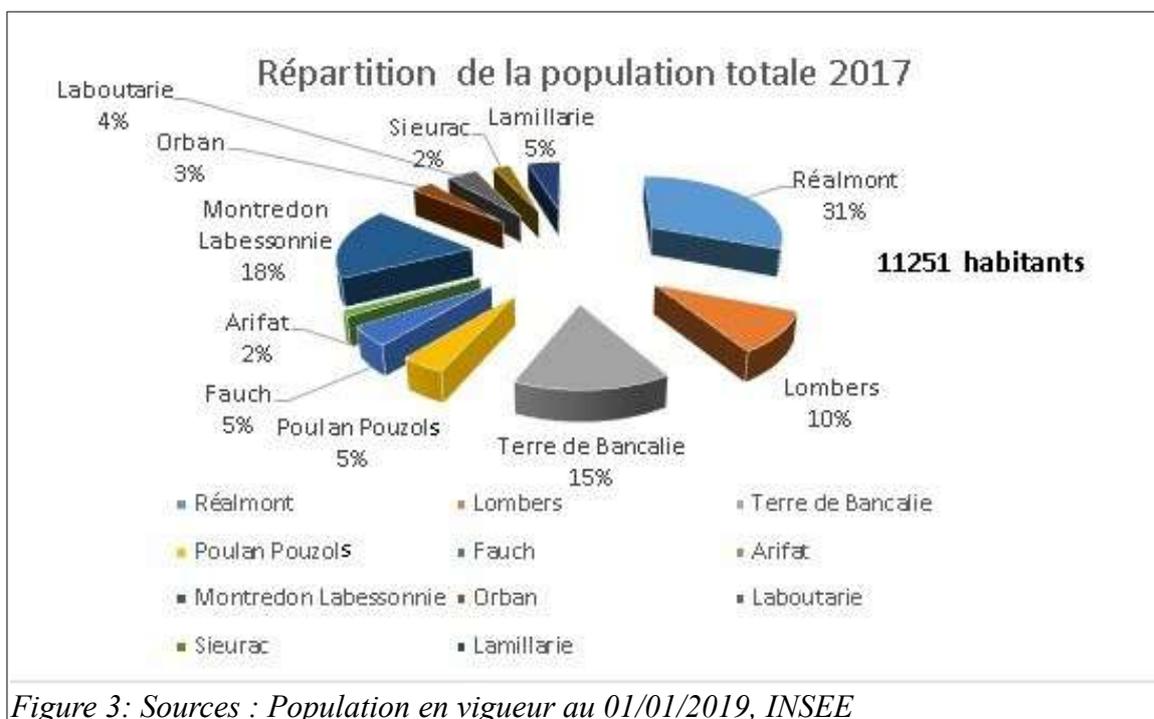


¹⁰Source INSEE, Recensement 2017-population en vigueur au 1^{er} janvier 2019

Le territoire compte 11 communes. Il présente **un habitat rural très dispersé avec quelques concentrations de la population dans les bourgs**, la plus forte étant localisée dans la ville centre de Réalmont qui représente à elle seule 31 % de la population.

Seuls 5 % des habitants vivent dans le bourg centre de Montredon-Labessonnié.

Les 15 % d'habitants de la commune de Terre de Bancalié se répartissent dans 6 bourgs.



b) Organisation de la Collecte : une collecte en points de regroupement

Le principe de collecte choisi pour le Centre Tarn est le ramassage en points de regroupement (c'est-à-dire qu'un même conteneur sert à plusieurs personnes, voire à tout un quartier) pour les deux flux à savoir les emballages recyclables (hors verre) et les déchets résiduels.

La collecte concerne à ce jour les particuliers et une partie des professionnels (déchets assimilés).

Une fois collectés, les déchets résiduels sont apportés directement à Labessière-Candeil où ils sont enfouis, et les emballages recyclables sont déposés à un quai de transfert géré par le syndicat Trifyl situé à Graulhet où ils sont ensuite transférés à l'usine de tri de Labruguière également géré par le syndicat.

En plus des déchets cités ci-dessus, la CCCT :

— assure depuis septembre 2014, un enlèvement à domicile des encombrants pour les personnes dépendantes ou sans véhicules et collecte aussi les dépôts sauvages. Ces déchets sont déposés à la déchetterie de Réalmont.

- assure l'entretien des conteneurs d'apport volontaire de verre (Bulles à verre) dont la collecte et le transfert vers l'usine de traitement (Verrerie Ouvrière d'Albi) sont effectués par le syndicat Trifyl.
- a officialisé un partenariat avec le RELAIS 81 ; société coopérative et participative dédiée à la collecte, au réemploi et au recyclage du textile et de la petite maroquinerie. Ces textiles, déposés dans les colonnes d'apport volontaire, sont ainsi détournés des ordures ménagères et ne coûtent rien à la collectivité. Ils sont récupérés gratuitement par « Le relais 81 » et valorisés.
- met à disposition payante des communes membres, depuis 2018, un broyeur dans l'optique de réduire l'apport de déchets verts en déchetterie et de valoriser le compost.



c) Les équipements mis à disposition des Ordures Ménagères Assimilés:

— Pour les Ordures Ménagères Résiduelles et la collecte sélective des ménages

Lors de la mise en place, en 2004, de la collecte sélective sur la Communauté de Communes du Réalmontais, le ramassage était assuré en porte-à-porte dans les zones à habitat dense. Pour cela, une cagette de 70 l de contenance a été distribuée à tous les foyers du territoire.

Le système de caissette a été conservé lors du passage en points de regroupement élargi en 2013 à tout le territoire de la Communauté de Communes Centre Tarn, les habitants utilisent la caissette « jaune » comme contenant de pré-collecte et moyen de transport vers les conteneurs.

Pour recueillir les Ordures Ménagères Assimilées (OMA) des habitants, 419 (+4 / rapport à 2018) points de regroupement sont répartis sur les 335 KM² du territoire et comprennent **827 conteneurs pour déchets ménagers** résiduels à couvercle vert et **707 conteneurs pour emballages recyclables à couvercle jaune**. La contenance de ces équipements est de 770 litres. Les conteneurs sont placés au plus près des habitants, plus densément en milieu urbain et comprennent en moyenne 2 conteneurs pour les ordures Ménagères résiduelles et 1,7 conteneurs pour la collecte sélective.

Les équipements pour recueillir les Ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective :



Illustration 4: Conteneur réservé aux ordures ménagères résiduelles (OMr)



Illustration 5: Conteneur réservé aux emballages recyclables

— Pour le verre et les textiles:

La collecte en apport volontaire en Centre Tarn concerne le verre et les TLC (textiles, linges de maison, chaussures).

Pour le verre, **84 colonnes sont réparties sur le territoire soit une moyenne de 1 pour 133 habitants.**

Le parc est disparate, composé de plusieurs modèles et plusieurs matériaux, plastique et métal, de couleur verte. Il reste toutefois en bon état, la collectivité veille à remplacer les conteneurs les plus anciens par des neufs ou des anciens remis à neuf.

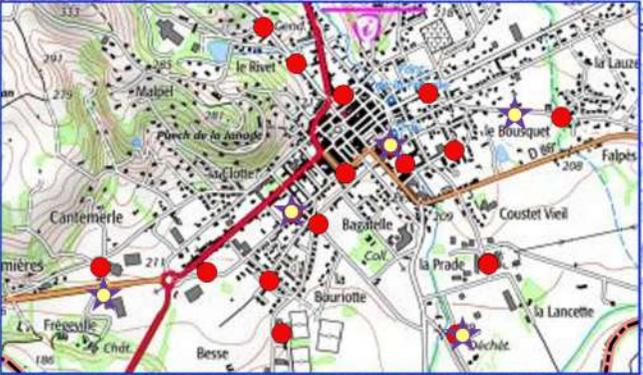
En ce qui concerne les TLC (Textiles, Linges de maison, et Chaussures), 13 colonnes de récupération ont été mises en place par le *Relais 81*. Les bornes sont implantées dans les zones où l'habitat est le plus concentré.

La Communauté de Communes Centre Tarn travaille avec Le Relais afin d'optimiser le parc de conteneurs et détourner un maximum de textiles et chaussures du flux d'Ordures Ménagères Résiduelles.

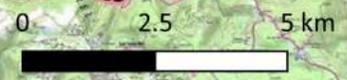




- ★ Bornes TLC
- PAV Verre
- Limite CC Centre Tarn



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE VERRE ET TLC



— Les équipements mis à disposition des déchets « assimilés » :

Les déchets assimilés sont les déchets produits par des acteurs économiques et collectés par le service public.

Aucun seuil n'a été déterminé à ce jour pour les déchets dits assimilés. La communauté de communes n'a pas établie de redevance spéciale pour les producteurs de déchets assimilés.

Une partie des déchets assimilés (par exemple ceux produits par les petits commerces sédentaires et non sédentaires, ceux des administrations publiques,...) sont collectés dans les conteneurs mis à disposition également des ménages.

Une autre partie des déchets sont collectés dans des conteneurs de 770 l, spécifiquement mis à disposition des entreprises. La Communauté de Communes conventionne avec les entreprises du territoire (cf tableau page 86) qui souhaitent disposer de conteneurs. Le choix a été de mettre à disposition des conteneurs gratuits pour les emballages recyclables et payants au tarif de 78,46 € (tarif 2019) par conteneur et par an pour les déchets résiduels.

En ce qui concerne les bulles à verre, certaines ont été remises à des entreprises du territoire à la vue de la quantité de déchets en verre produite (par ex-restaurants).

d) Fréquence de la collecte

Toute la population du territoire, soit 11 207 habitants bénéficient d'une collecte séparée d'emballages recyclables et d'une collecte des ordures ménagères résiduelles.

La collecte des OMA représente 10 tournées hebdomadaires pour desservir le territoire, dont 4 sont destinées aux emballages recyclables.

La fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles est de 1 passage par semaine (C1). Toutefois, aux abords de la ville centre (Realmont) et de certains bourgs, la fréquence est portée à 2 (C2), voire à 3 fois par semaine (C3). (Voir planning en annexe 2)

La collecte sélective a fait l'objet d'une étude d'optimisation en 2010 (suppression du ramassage aux portes à portes du tri dans les caissettes jaunes au profit des conteneurs en point de regroupement). Ainsi, en 2011, une fréquence de la collecte sélective de 1 fois par semaine dans les zones "urbaines"(C1) (Réalmont centre, Montredon-Labessonnié, Bourg de Saint-Lieux-Lafenasse, Lombers, Laboutarié) et 1 fois toutes les deux semaines en milieu rural (C 0,5).

Quelle collecte et quelle obligation ?

Aujourd'hui, le décret n°77-151 du 7 février 1977 impose toujours de collecter les ordures ménagères (OM) au minimum une fois par semaine pour les "zones agglomérées groupant plus de cinq cents habitants permanents, qu'elles soient comprises dans une ou dans plusieurs communes". Un décret devrait prochainement revoir cette règle en introduisant des possibilités de dérogation.

On parle de C1 pour une collecte hebdomadaire, de C2 pour deux collectes par semaine, de C7 pour une collecte quotidienne, ou encore de C0,5 pour une collecte toutes les deux semaines, notamment pour les collectes de déchets autres que les ordures ménagères.

Toutefois, ces fréquences ont dû être adaptées en fonction des contraintes et la fréquence a été élargie à certains bourgs du territoire.

Les fréquences de collecte sélective préconisées par « Citéo » pour le tri sont de 1 collecte une fois tous les 15 jours. « **Parmi les pistes d'optimisation, figure la réduction de la fréquence des tournées de collecte d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et de déchets recyclables.** Si la mesure est complexe à appliquer en ville, elle présente un intérêt dans les zones rurales où elle favorise une baisse des coûts de collecte ainsi qu'une diminution des OMR collectées. Dans les faits, la réduction du nombre de collectes peut être très sensible, puisqu'il est possible de passer de deux collectes hebdomadaires à une seule. Une situation rencontrée notamment en milieu rural. Cela s'inscrit donc dans une refonte de l'ensemble de la collecte assortie de mesures d'accompagnement des citoyens afin d'assurer le succès de cette évolution. Le plus souvent cet accompagnement vise à favoriser les gestes de tri, soit sur les déchets fermentescibles, par exemple en fournissant un composteur lorsque c'est possible, soit en modifiant les consignes de tri. »¹¹.

e) Focus sur les déchetteries

Les déchetteries sont gérées par Trifyl pour ses adhérents. C'est dans ces lieux que doivent être déposés par les ménages et les acteurs économiques les encombrants, les déchets verts et les déchets industriels banaux (DIB). Ils sont classifiés en vue de les recycler, de les valoriser ou de les enfouir à Labessière -Candeil.

Une déchetterie existe sur le territoire Centre Tarn à Réalmont, zone de la Prades, dont les horaires d'ouverture sont les suivants :

— lundi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

En fonction de leur localisation, certains habitants peuvent également se rendre aux déchetteries de Saint-Germier ou de Saint-Pierre-de-Trivisy.

La facturation de ce service de collecte aux EPCI adhérentes du syndicat départemental se fait à l'habitant. La facture de cette prestation se nomme : la capitation. Cette taxe n'entre pas dans la politique tarifaire incitative de Trifyl. Le tarif est fixé annuellement à l'habitant.

Ce coût s'élève à 15 euros/an/hab en 2019. Il est de 17 euros en 2020 et de 20 euros en 2021.

Le montant de la capitation ne rend pas compte du coût réel de gestion des déchets de la déchetterie pour le syndicat Trifyl puisque le montant de cette dernière est fixée sur la base du coût de gestion déduit des produits obtenus par Trifyl (par exemple les subventions, les produits des ventes industrielles,...). Pour information, le coût de gestion de ces déchets, une fois les produits déduits, était de 25 euros/habitant en 2019¹².

11 Philippe COLLET « [Quels outils pour optimiser la collecte des déchets ?](#) » Actu-Environnement.com - Publié le 01/04/2014- Extrait de l arevue Environnement-Technique n°335, 1pp.

12 Matrice des coûts du Centre Tarn réalisée en 2020.

B) Des moyens et des actions de prévention des déchets en légère augmentation

Bien que la Communauté de Communes soit associée depuis 2011, à toutes les actions de prévention des déchets menées par le syndicat Trifyl, elle ne dispose pas de Plan Local de prévention et reste « handicapée » par un manque d'effectif qui ne lui permet pas de mettre en place de fortes actions .Ceci étant, **la Communauté de Communes Centre Tarn est engagée depuis 2009 dans une démarche de développement durable** : Agenda 21 local de 2009 à 2015 et depuis le 28 janvier 2020, volontairement, dans un Plan Climat Air Énergie Territorial.

Ainsi, une **commission Développement Durable**, en plus de la commission Ordures Ménagères/ voirie, existe depuis 2009.

Les membres élus de cette commission ont pour mission de proposer des actions écoresponsables favorables au développement de l'éco-citoyenneté. Une programmation d'animations environnementales et de développement durable est ainsi proposée au vote communautaire chaque année puisque associée à un budget.

Cette programmation se compose à la fois d'actions menées en interne à destination des élus et des agents, et d'actions menées en externe à destination du grand public dont des actions de prévention des déchets telles que compostage, recyclage, de lutte contre le gaspillage alimentaire...

L'existence de ces programmes de développement durable, dans un contexte de crise environnementale, sociale et économique, participent au changement de culture, à l'instauration d'un nouveau paradigme dans la manière d'appréhender les déchets.

De 2011 à 2019, 1 0,5 ETP et depuis janvier 2020, 1 ETP est missionné sur la coordination, l'animation, la mise en place et le suivi de ces démarches de développement durable précisément aujourd'hui le PCAET. Programme d'actions dans lequel s'inscrit pleinement la prévention des déchets ménagers et assimilés. Cet ETP a permis d'impulser la démarche d'élaboration du PLPDMA avec la création d'une nouvelle commission transversale : la Commission d'élaboration et de suivi du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (cf délibération de création en annexe 6). Cette dernière est présidée par la délégué communautaire en charge de l'environnement.

C) Evolution du budget annexe du service public de gestion des déchets du Centre Tarn depuis 2013 et perspectives

Il nous est paru intéressant d'observer l'évolution du budget annexe OM du Centre Tarn bien que celui-ci ne rend pas compte du coût réel de gestion des déchets ménagers et assimilés du Centre Tarn au même titre que la matrice des coûts (renseignée par le Centre Tarn pour la 1ère fois en 2020). En effet, par exemple le syndicat Trifyl déduit du coût réel de traitement des déchets les produits des ventes industrielles réalisés pour définir le montant de la prestation appelée aux adhérents.

Année	Collecte					Traitement		Prévention (dans budget général...)	Total	
	Personnel	Autres(carburant, eau, edf, tel,...)	Location camions	Pneus	Total	Prestation Trifyl	Capitation			Total
2013	313 336,72	183 634,43	47 648,64		544 619,79	328 399,26		328 399,26	878 636,05	
2014	315 640,61	154 994,19	48 296,27		518 931,07	349 739,25		349 739,25	868 670,32	
2015	352 448,20	145 868,44	58 361,29		556 677,93	380 143,34		380 143,34	936 821,27	
2016	345 146,38	132 650,74	98 617,00		576 414,12	265 667,16	135 723,26	401 390,42	977 804,54	
2017	352 696,06	169 665,00	102 338,24	43 393,95	668 093,25	269 731,66	149 432,13	419 163,79	3334,98	1 090 592,02
2018	331 231,69	143 516,38	103 043,10	5 928,21	583 719,38	295 394,87	162 785,85	458 180,72	4121,7	1 046 021,80
2019	324 119,05	134 063,82	104 638,33		562 821,20	295 873,40	180 218,38	476 091,78	5617	1 044 529,98

Tableau 1: Tableau réalisé sur la base des budgets Ordures Ménagères 2013 à 2019 par Claire Vaysse

Depuis 2013, les coûts de collecte ont augmenté de 3 %. Soit une augmentation relativement correcte en 6 ans. En ce qui concerne le coût du traitement, ce dernier a augmenté de + de 45 %.

En matière de « Recettes », le budget des Ordures ménagères est principalement alimenté par une fiscalité locale , à savoir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

« La TEOM est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement (ou du local pour les professionnels), sans être liée à la quantité de déchets produite »¹³.

« En France, les collectivités chargées du service public de gestion des déchets disposent de trois modes de financement : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et le recours au budget général.(...) La TEOM et la REOM permettent la mise en place d'une tarification incitative (TI). On parle alors de TEOM incitative (TEOMi) ou de redevance incitative (RI) ».¹⁴

*« La tarification incitative permet l'application du principe pollueur-payeur aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur, alors incité financièrement à des comportements vertueux.(...) Une **tarification incitative** pour le financement du service public de prévention et de gestion des déchets est une REOM ou une TEOM comprenant une part variable calculée en fonction de la quantité de déchets produits (volume, poids ou nombre de levées).La tarification incitative permet de maîtriser voire baisser le coût du service dans le cadre d'une démarche d'optimisation globale. Dans la majorité des cas, les collectivités constatent, dès la mise en œuvre de la TI, une forte évolution des tonnages (baisse des ordures ménagères, amélioration des collectes sélectives et, parfois, baisse du tonnage global de déchets ménagers et assimilés collectés) »¹⁵.*

Pour les producteurs de déchets assimilés, la Communauté de Communes Centre Tarn n'a, à ce jour, pas délimité son champs d'intervention, ni instauré de redevance spéciale.

« La RS est obligatoire pour les collectivités qui assurent la collecte et le traitement de déchets non ménagers et financent le service par le budget général ; elle est facultative si institution d'une TEOM. Pour les producteurs de déchets non ménagers (entreprises ou administrations), la redevance spéciale correspond à une rémunération du service public rendu par la collectivité (collecte et traitement). La RS est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion (collecte et traitement principalement) de ces déchets.

L'institution de la redevance spéciale est codifiée à l'article L-2333-78 du Code général des collectivités. Elle ne doit cependant pas être considérée comme une incitation pour la collectivité locale à prendre en charge la totalité des déchets non ménagers produits sur son territoire. »

13 <https://www.ademe.fr/dossier/modes-financement-service-public-gestion-dechets/taxe-denlevement-ordures-menageres-teom>

14 <https://www.ademe.fr/dossier/modes-financement-service-public-gestion-dechets/generalites-differents-modes>

15 <https://www.ademe.fr/dossier/modes-financement-service-public-gestion-dechets/tarification-incitative-ti>

Les atouts de la RS

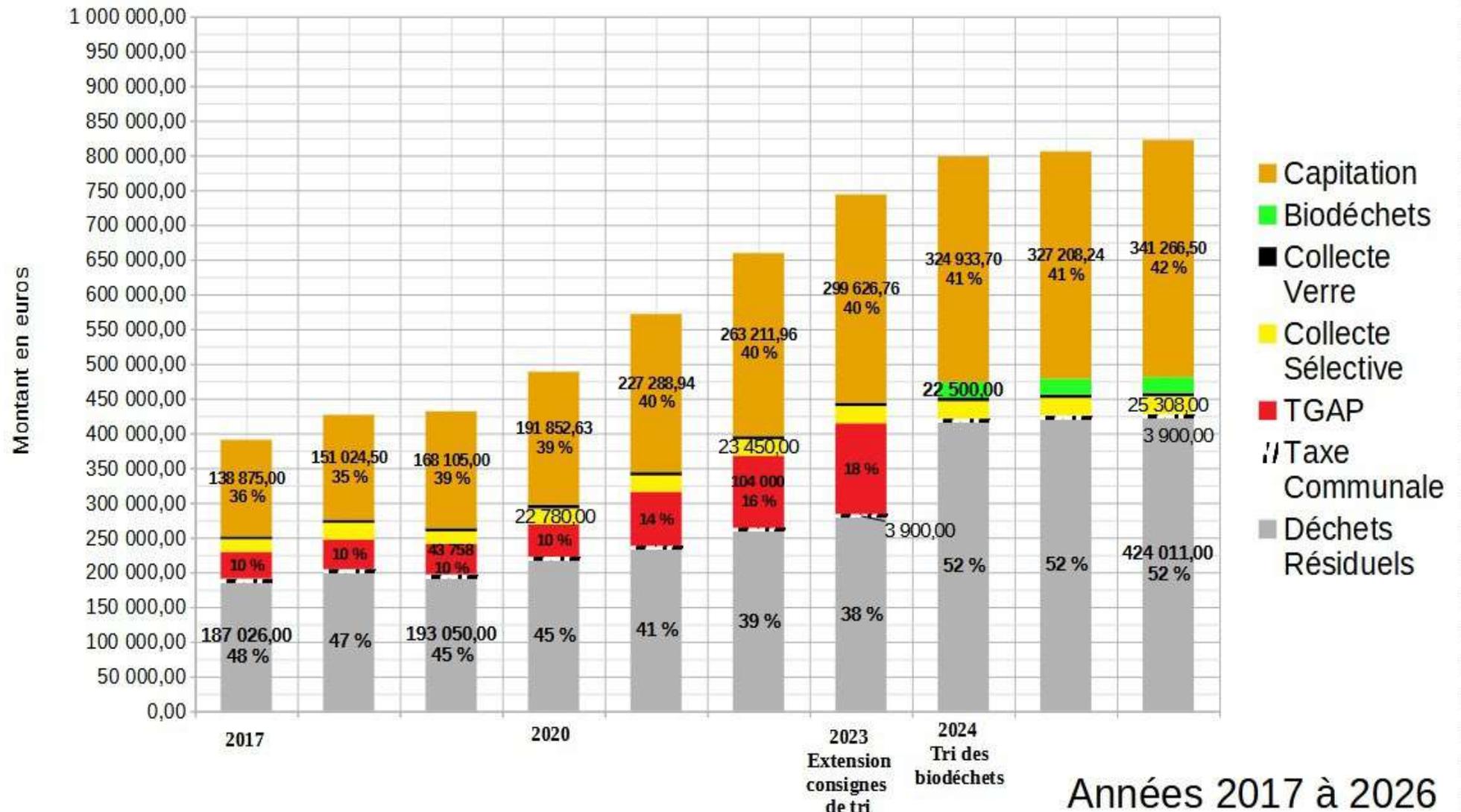
- elle évite de faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages ;
- elle implique les producteurs de déchets non ménagers ;
- elle préserve l'autonomie des choix organisationnels et techniques de la collectivité ;
- elle contribue à l'amélioration de la gestion du service de gestion des déchets non ménagers. »¹⁶

D) Analyse des coûts de traitement et perspectives d'évolution des coûts de traitement sans Programme Local de Prévention des DMA

L'évolution des coûts sur le graphique ci-dessous prend en compte la mise en place prochaine de deux actions de prévention obligatoires : à savoir l'extension des consignes de tri (Augmentation de la collecte sélective dès l'année 2023) mais aussi la solution de tri à la source pour les biodéchets (cf année 2024 : inclusion d'un coût nouveau : le coût de traitement des biodéchets). Ces deux actions entraîneront, selon les estimations du syndicat Trifyl, une baisse des Ordures Ménagères Résiduelles. Ce graphique n'intègre pas la mise en place d'autres actions de prévention, qui pourraient être de véritables leviers d'optimisation des coûts.

16 « La redevance spéciale pour les déchets non ménagers, L'essentiel que les collectivités territoriales doivent savoir » https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/76703_6889_redevance-speciale_dechets_non_menagers_guide-amorce-ademe.pdf; AMORCE et ADEME, septembre 2010, pp52 - Document PDF préconisé sur le site de l'ADEME.

Evolution du coût "délégation Trifyl" avec augmentation de la TGAP entre 2017 et 2026



La hausse du coût de traitement se justifie en partie par une augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (levier financier utilisé pour diminuer les quantités de déchets envoyés en décharge ou à l'incinérateur) et aussi de l'augmentation du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles.

« Dans le projet de loi de finances, le Gouvernement favorise ainsi une hausse crantée, en 2021 d'abord, puis progressivement jusqu'en 2025. **Le signal envoyé aux collectivités locales, aux entreprises productrices de déchets et aux exploitants de décharges et d'incinérateurs est très clair : il est temps d'investir dans les solutions permettant la réduction des déchets à la source, le tri et le recyclage.**

En 2021, la TGAP décharge passerait à 30€ / 54€ par tonne de déchets enfouie (fourchette en fonction des modalités d'exploitation des sites), jusqu'à atteindre un taux uniforme de 65€ par tonne en 2025. La TGAP incinération passerait à 8€ / 20€ en 2021 (fourchette en fonction des modalités d'exploitation), jusqu'à 15€ / 25€ la tonne en 2025. Cette hausse toucherait également les usines faisant de la valorisation énergétique, **signal important et cohérent** à l'heure où certaines collectivités et industriels du secteur considèrent à tort l'incinération comme une technologie "circulaire".

La date de 2021 retenue est ainsi particulièrement stratégique : quelques années avant les objectifs de la loi de transition énergétique majoritairement fixés en 2022 et 2025, cette date est aussi suffisamment proche pour faire respecter des textes déjà votés, [comme le tri des 5 flux par les entreprises](#), en vigueur depuis le 1er juillet 2016. »¹⁷

Aussi, la CC Centre Tarn a tout intérêt à établir collectivement des actions de réduction des déchets ménagers et assimilés, précisément des ordures ménagères résiduelles pour limiter, à l'instar de nombreuses autres collectivités, l'augmentation des coûts de traitement.

E) AFOM sur les modalités de gestion des DMA établis par la Communauté de Communes Centre Tarn

17 <https://www.zerowastefrance.org/tgap-dechets-reforme-plf-2019/>

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Système de collecte des OMA et TEXTILES adapté au milieu rural (en points de regroupement). • Une équipe de 6 ripeurs stables • Des coûts de collecte des CS et OMR qui ont peu augmenté en 10 ans (+3%) • Appartenance au syndicat départemental Trifyl pour le traitement et autres compétences gérées telles que collecte du verre, des encombrants,...optimisation des coûts par la mutualisation des moyens. • 1 déchetterie sur le territoire, et 2 à proximité • Service de ramassage des encombrants, de vente de composteurs et de mise à disposition d' un broyeur aux communes membres et associations du territoire. • Une volonté Politique nouvelle de s'investir dans la prévention des déchets • Engagement de la CCCT dans des démarches de développement durable depuis 2009= culture interne du développement durable:PCAET • Compétences intercommunales « pluridisciplinaires » = institution possible d'une politique de prévention transversale 	<ul style="list-style-type: none"> • Le système de collecte en points de regroupements en remplacement du porte à porte aurait impacté négativement la qualité du tri. • Fréquence des collectes supérieures aux préconisations CITEO • Absence de règlement de collecte • Des coût de traitement des déchets qui ont augmenté de + 45 % en 10 ans • Gestion du SPGD financée par la TEOM (et non la tarification incitative définie comme facteur de performance de réduction des déchets). • Pas de délimitation au niveau de la gestion des déchets assimilés • Pas de redevance spéciale ((déchets assimilés). • Faiblesses de la délégation à Trifyl : capitation (taxe annuelle non incluse dans la politique tarifaire incitative de TRIFYL). • Présence sur les points de regroupement « OMR » de déchets destinés à la déchetterie (ou en dépôt sauvage) dont le coût de gestion est supporté par la CCCT = coûts supplémentaires à la capitation. • La CCCT manque de moyens humains pour gérer actions prévention des DMA • Absence d'une politique de prévention • Peu de moyens financiers alloués à la prévention jusqu'ici (- de 1% du budget annexe SPGD)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du PLDPMA • Partenariats techniques, financiers, de formation multiples et nouveaux= Région occitanie, ADEME,....pour améliorer la gestion du SPGD Centre Tarn. • Découverte des collectivités qui ont adopté des leviers pour réduire leurs DMA et optimiser réellement les coûts de leur SPGD 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'augmentation des DMA • Augmentation TGAP, et du coût de traitement des déchets ménagers et assimilés : forts enjeux économiques • Augmentation de la TEOM et des incivilités • Manque de soutien technique et financier car politique publique non inscrite dans une démarche de prévention.

- Inscription dans la transition énergétique : reconnaissance extra territorial : partenariat nouveaux : attractivité : développement territorial assuré
- Image de l'EPCI positive

- Non inscrit dans transition énergétique= pas de reconnaissance= pas de partenariats nouveaux et multiples= pas d'attractivité=développement faible
Image de l'EPCI négative

III. Evolution des principaux gisements de Déchets Ménagers et Assimilés du Centre Tarn et objectifs de réduction à atteindre :

L'ensemble des données présentées dans cette partie, relatives aux flux de déchets ménagers et assimilés du Centre Tarn, sont issues des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service Déchets (RPQS), et des synthèses -bilans transmises chaque année par le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés : TRIFYL.

Pour chaque type de déchet sera rappelé l'objectif de réduction régional à atteindre pour 2025 et 2030.

A) Evolution des ordures ménagères assimilés et objectifs de réduction à atteindre

1) Evolution des ordures ménagères résiduelles (OMr) et objectifs de réduction

-5,7 % de Omr en Kg/par Habitant entre 2010 et 2019 en Centre Tarn.

Les moyennes nationales et régionales sont extraites de l'Enquête Nationale de l'ADEME 2017, qui a permis d'élaborer le Référentiel National des coûts du service public de gestion des déchets paru en juillet 2019¹⁸. L'année de comparaison ainsi retenue est 2016.

Ratio en kg /hab en 2016				
En France	Région Occitanie	Département du Tarn	Tryfil	Centre Tarn
254	276	240	227,7	231,52

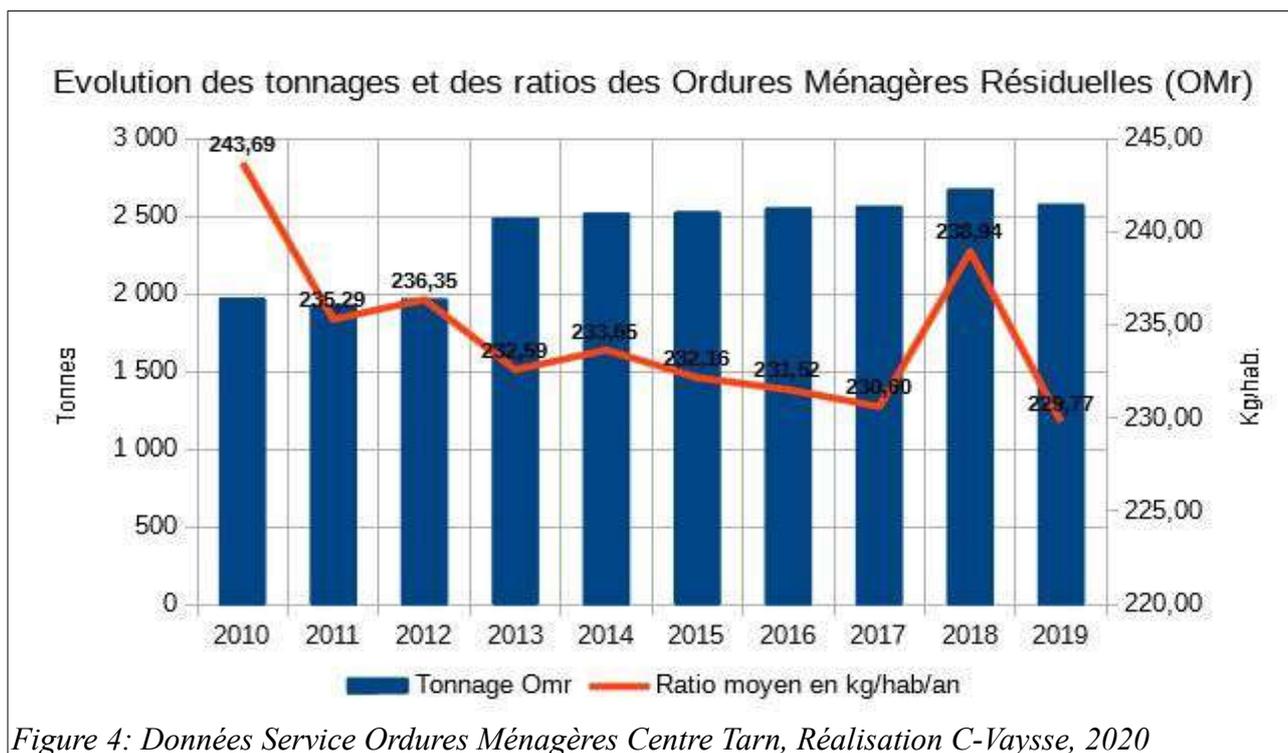
Les objectifs de réduction à atteindre pour le Centre Tarn:

La Communauté de Communes doit atteindre les objectifs du Plan Régional de Prévention et de gestion des déchets établis par la Région Occitanie¹⁹. Ceux établis par le syndicat Trifyl sont conformes aux objectifs régionaux, tout en étant plus ambitieux²⁰.

18 Référentiel National des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets (année 2016) « Quel est le coût de la gestion des déchets en France ? » Rapport d'étude ADEME- Juillet 2019, 120 pp.

19 Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Adopté le 14 novembre 2019 en Assemblée Plénière du conseil Régional Occitanie ; https://www.laregion.fr/IMG/pdf/prpdg_vote_14_novembre_2019.pdf

20 Trifyl Horizon 2030



Objectifs de réduction Omr 2025		Soit une variation pour le Centre Tarn en % entre 2019 et 2025
Règlementaire : Région Occitanie	Ré- 212 Kg/hab/an	− 7,4 %
Syndicat Trifyl	196 Kg/hab/an	− 14,6 %

Il est important de rappeler l'élargissement du territoire intercommunal en 2013. En effet, la Communauté de Communes du Réalmontais a fusionné avec les communes de Montredon-Labessonnié et d'Arifat. Cette fusion justifie la hausse du tonnage en 2013 pour tous les flux de déchets.

En 2010, la production d'ordures ménagères résiduelles par habitant en Centre Tarn était en dessous de la moyenne nationale et régionale de 2016. Le ratio est en dessous de la moyenne départementale en 2016 mais au-dessus du ratio du territoire Trifyl.

Bien que les résultats de la production des ordures ménagères en Centre Tarn soient satisfaisants au vu des ratios nationaux et ceux de la région Occitanie pour l'année 2016, il est important de souligner que la diminution des Omr en Centre Tarn est lente et irrégulière (cf ratio 2018).

En outre, l'association « Zero Waste France » a réalisé une étude²¹ en 2019 sur les intercommunalités qui produisaient le moins de déchets.

21 Zéro Waste France « Enquête : Quelles Intercommunalités produisent le moins de déchets ? » Juin 2019, 18 pp

Force est de constater qu'en 2017 « **91 intercommunalités** (sur plus de 1000 intercommunalités en charge de la collecte des déchets) **jettent moins de 150 kg d'OMR par habitant et par an**. Parmi celles-ci, **18 intercommunalités sont à moins de 100 kg**. Cela représente au total près de **3,3 millions de personnes, dont plus de 500 000 dans les intercommunalités à moins de 100 kg**. La réduction significative des flux d'OMR concerne ainsi une part non négligeable de la population, mais reste réservée à un petit groupe d'intercommunalités "pionnières". Leur performance (écart de plus de 100 kg de déchets par habitant par rapport à la moyenne nationale) permet d'identifier les marges de manoeuvre dont disposent les autres intercommunalités ».

Parmi elles, 17 intercommunalités d'une typologie proche du Centre Tarn produisent moins de 150 kg par habitant et par an d'OMr. **Soit 53 % de moins que le ratio Omr par habitant et par an du Centre Tarn !**

Il est intéressant d'extraire de cette étude « les facteurs de performances » permettant à ces intercommunalités d'atteindre ces ratios : La collecte sélective des biodéchets et la tarification incitative sont des leviers de diminution non négligeables .

Pourcentage d'intercommunalités ayant mis en place :	Parmi celles à - 150 kg/hab/an	Parmi celles à - 100 kg/hab/an
La Tarification Incitative	97% (couverture totale ou partielle du territoire)	100%
La Collecte Séparée des biodéchets	8%	22%
TI + CS des biodéchets	7%	22%

Tableau 2: Sources: Zero Waste France "Enquête: Quelles intercommunalités françaises produisent le moins de déchets ?" juin 2019

L'extension des consignes de tri et la collecte séparée des biodéchets seront effectives pour le Centre Tarn en 2024.

Le syndicat Trifyl expérimente sur les territoires de ses adhérents une solution de collecte séparée des biodéchets adaptée aux territoires ruraux (expérimentation effectuée en Centre Tarn sur les communes de Poulan Pouzols et Montredon-Labessonnié de mai à juillet 2021).

Le syndicat de traitement départemental TRIFYL a acté le démarrage de deux chantiers majeurs pour 2021, à savoir la construction d'une usine de tri et de valorisation des déchets (UTVD) au Pôle des énergies renouvelables, à Labessière Candeil. Aussi, à partir de 2024, cette usine permettra de réduire massivement l'enfouissement au profit d'une valorisation maximale des déchets résiduels et du tout-venant (production de compost, biogaz et combustible).

En outre, à compter de 2023, la collecte sélective de tous les emballages plastiques (barquette, film plastique, pot de yaourt,...) va permettre d'extraire de la poubelle noire une part importante de déchets valorisables.

2) Evolution de la Collecte Sélective et objectifs de réduction

a) Evolution des emballages/journaux et objectifs 2025 :

+2,6 % par habitant (2019/2010) d'emballages et de journaux collectés en Centre Tarn.

Les moyennes nationales et Régionales sont extraites de l'Enquête Nationale de l'ADEME 2017²².

En France	Région Occitanie	Département du Tarn	Trifyl	Centre Tarn
48 kg/hab/an	53 kg/hab/an	59 kg/hab/an	55,7 kg/hab/an	61,14 kg/hab/an

Les objectifs de réduction à atteindre pour le Centre Tarn:

	Objectifs de réduction CS 2025	Soit une variation pour le Centre Tarn en % entre 2019 et 2025
Région Occitanie²³	59,6 Kg/hab/an	0 %
Territoire Trifyl²⁴	65 Kg/hab/an	Soit une augmentation de 8,8 %

Bien que la collecte des emballages ménagers et journaux (CS) ait aujourd'hui légèrement diminué, les résultats, au vu des différentes moyennes, sont encourageants. Déjà en 2010, le ratio par habitant était supérieur de 10 points à la moyenne nationale de 2016.

L'extension des consignes de tri en 2023 devrait aider à atteindre l'objectif Trifyl 2030.

22 Référentiel National des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets (année 2016) « Quel est le coût de la gestion des déchets en France ? » Rapport d'étude ADEME- Juillet 2019, 120 pp.

23 Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Adopté le 14 novembre 2019 en Assemblée Plénière du conseil Régional Occitanie ; https://www.laregion.fr/IMG/pdf/prpdg_vote_14_novembre_2019.pdf

24 Trifyl Horizon 2030, conformes aux objectifs régionaux, tout en étant plus ambitieux.



Figure 5: Données Service Ordures Ménagères Centre Tarn, Réalisation C-Vaysse, 2020

b) Evolution des refus de tri de la Collecte Sélective :

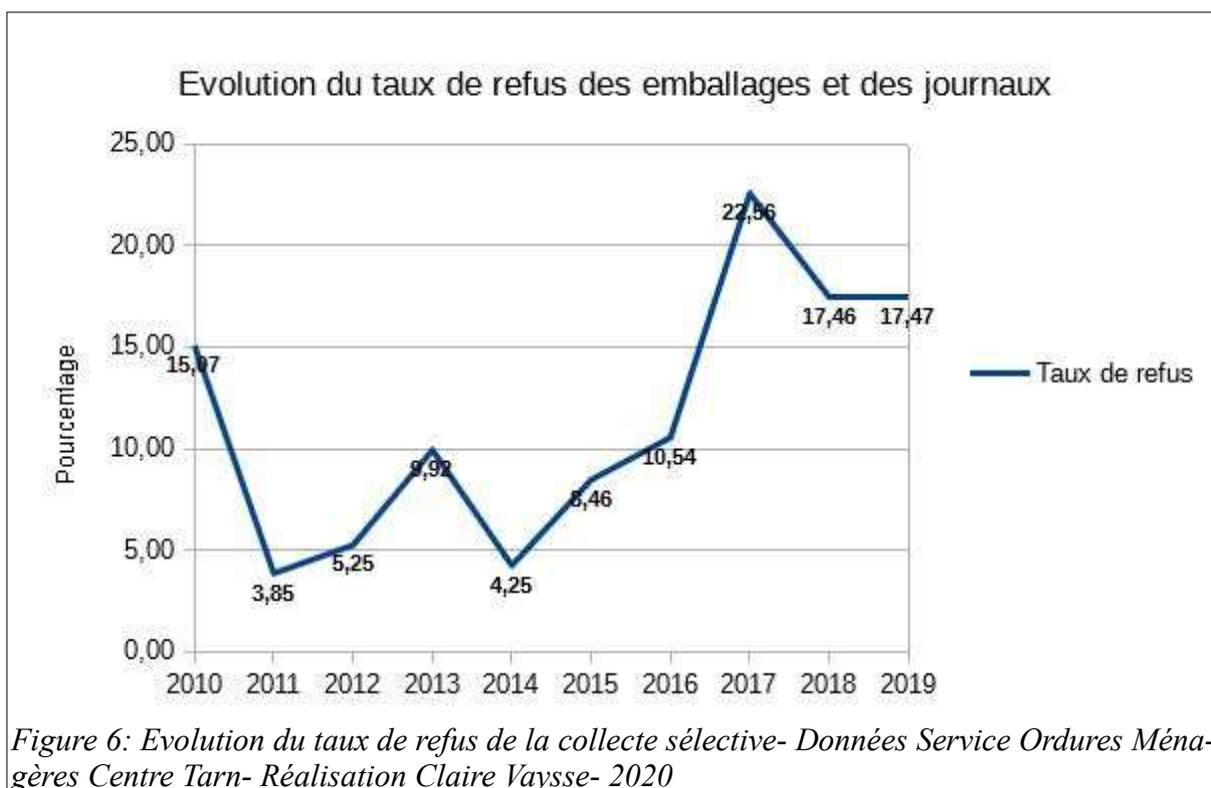


Figure 6: Evolution du taux de refus de la collecte sélective- Données Service Ordures Ménagères Centre Tarn- Réalisation Claire Vaysse- 2020

L' évolution du taux de refus des emballages et journaux n'est pas satisfaisante. Il est important de préciser que les critères des caractérisations se sont durcis en 2013. Malgré tout, le taux de refus ne cesse d'augmenter. Il est de 17,47 % en 2019. L'objectif Régional (et du territoire Trifyl) à atteindre pour 2025 est de 15 %. **Un effort sur la qualité du tri est à prévoir en Centre Tarn.**

3) Le taux de variation annuel des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles et de la collecte sélective

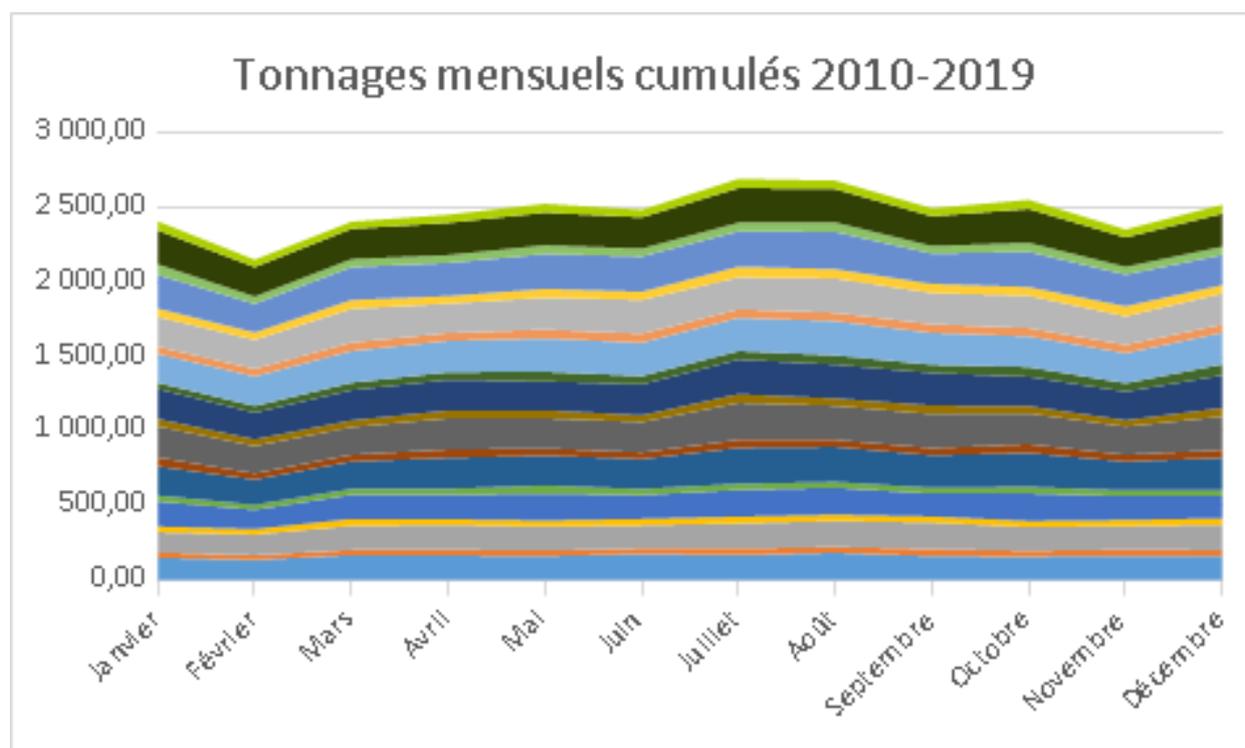


Figure 7: Sources RPQS 2020

Les variations saisonnières sont faibles en Centre Tarn comme le montre le graphique des collectes mensuelles cumulées, Ordures Ménagères Résiduelles et tri de 2010 à 2019. Elles ne sont pas significatives. Une légère hausse est à observer depuis l'année 2014 pour les mois de juillet et Août. Cette hausse est semble-t-il à corréliser avec la fréquentation de structures touristiques inexistantes auparavant (Zoo des 3 vallées crée en 2013).

4) Evolution du verre et objectifs de réduction:

+ 19,8 % de verre collecté par habitant entre 2010 et 2019 en Centre Tarn.

Les moyennes nationales et Régionales sont extraites de l'Enquête Nationale de l'ADEME 2017, dont les données sont reprises dans le Référentiel National des coûts du service public de gestion des déchets 2019- L'année retenue est 2016.

En France	Région Occitanie	Département du Tarn	Tryfil	Centre Tarn
30 Kg/an/hab	30Kg/an/hab	31Kg/an/hab	30Kg/an/hab	29,3Kg/an/hab

Les objectifs de réduction à atteindre pour le Centre Tarn:

Objectifs de réduction « verre » 2025		Soit une variation pour le Centre Tarn en % entre 2019 et 2025
Règlementaire : Région Occitanie ²⁵	Ré- 34 Kg/hab/an	Augmentation de 5,6 %
Syndicat Trifyl ²⁶	33 Kg/hab/an	Augmentation de 5,4 %



Figure 8: Données Service Ordures Ménagères Centre Tarn, Réalisation C-Vaysse, 2020

Les efforts effectués par les habitants de Centre Tarn pour le tri du verre depuis 2010 pour atteindre un taux record de 32,3 Kg en 2019, devraient permettre d’atteindre ces objectifs.

25 Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Adopté le 14 novembre 2019 en Assemblée Plénière du conseil Régional Occitanie ; https://www.laregion.fr/IMG/pdf/prpdg_vote_14_novembre_2019.pdf

26 Trifyl Horizon 2030

5) Evolution des Ordures Ménagères Assimilés

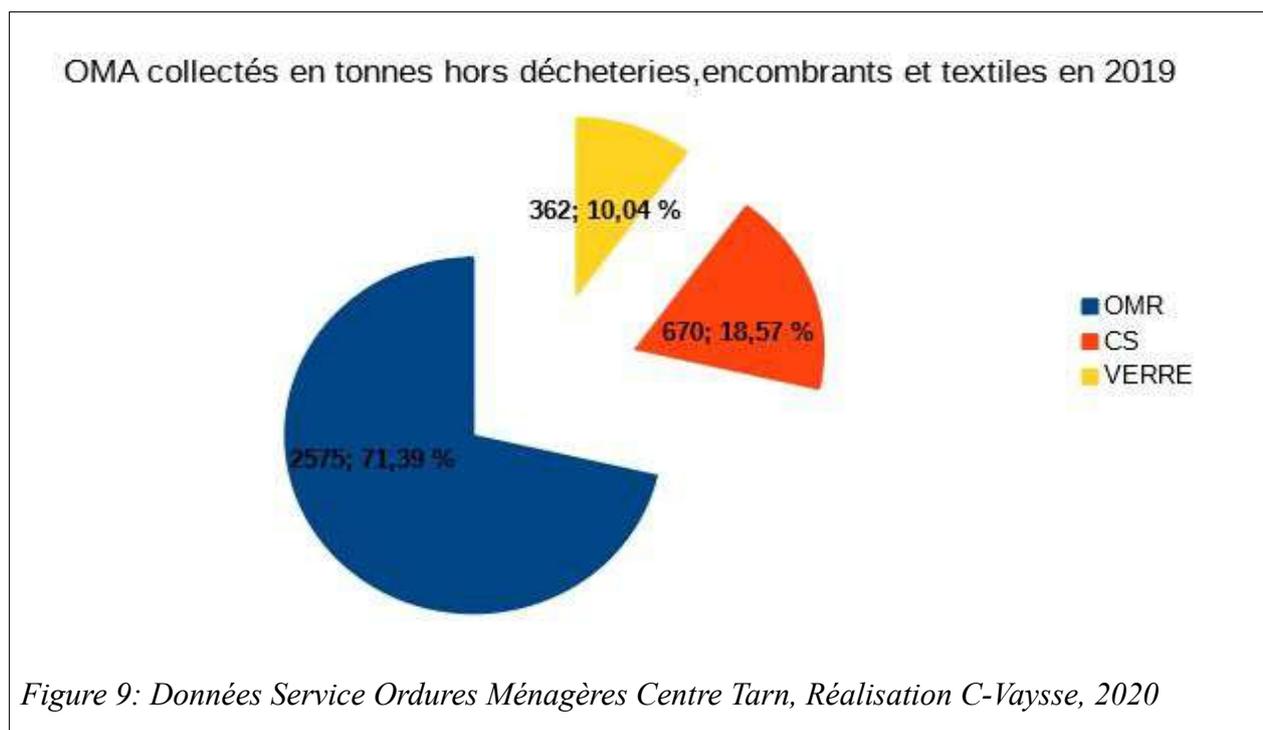
Ici est observée de manière globale l'évolution des Ordures Ménagères Assimilées, à savoir les OMr+ CS+ Verre

Année	2010		2018		2019			
Pop totale	8 084 hab		11 187 hab		11 207 hab			
	Collectes (tonne)	Ratio (kg/hab)	Collectes (tonne)	Ratio (kg/hab)	Collectes (tonne)	Ratio (kg/hab)	Variation 2010/2018	Variation 2010/2019
OMr	1 970	244	2 673	239	2574	230	-2,05 %	- 6 %
CS	471	58	686	61	670	60	+5,17 %	+3,45 %
VERRE	218	27	333	30	362	32	+11,11 %	+15,62 %
TO-TAUX	2 659	329	3 692	330	3606	322	-0,30 %	-2,12

Source : RPQS Centre Tarn, 2020.

Entre 2010 et 2019, le ratio(kg/hab) des Ordures Ménagères Assimilées (OMr+ CS+ verre) a diminué de 2,12 %.

Ratio en kg /hab en 2016 des OMA (OMr+CS+Verre)				
En France	Région Occitanie	Département du Tarn	Tryfil	Centre Tarn
332	359	330	313,4 kg	321,96



La part des ordures ménagères résiduelles, destinée à l'enfouissement, est la plus importante et pourtant celle qui convient de diminuer le plus fortement.

B) Les autres déchets occasionnels collectés par la CCCT :

Concernant **la collecte des encombrants** pour les personnes à mobilité réduite, la pesée de ces déchets est effective depuis mai 2019. Ainsi, nous ne disposons pas de données pour estimer le poids de ces déchets apportés par l'EPCI en Déchèterie.

Au total en 2019, 29 encombrants (soit 12 enlèvements) ont été évacués et déposés à la déchetterie de Réalmont. 11 encombrants ont été évacués directement du domicile de personnes à mobilité réduite.

Pour **les textiles**, la Communauté de Communes Centre Tarn a passé une convention de partenariat avec le Relais 81 qui se charge de collecter gratuitement les bornes positionnées. En 2019 : 42,57 tonnes soit 3,8 kg/hab/an ont été collectés par le Relais 81.

Le ratio moyen Régional 2015 est de 3,4 kg.

L'objectif régional à atteindre d'ici 2025 pour le textile est de 6kg/hab/an.

Soit une augmentation de 57 % pour le Centre Tarn (3,8 kg /an /hab en 2019 à 6kg/an/hab en 2025).

Ces déchets récupérés par le relais 81 ne sont pas comptabilisés dans les OMA.

C) Evolution et types des déchets collectés en déchetterie

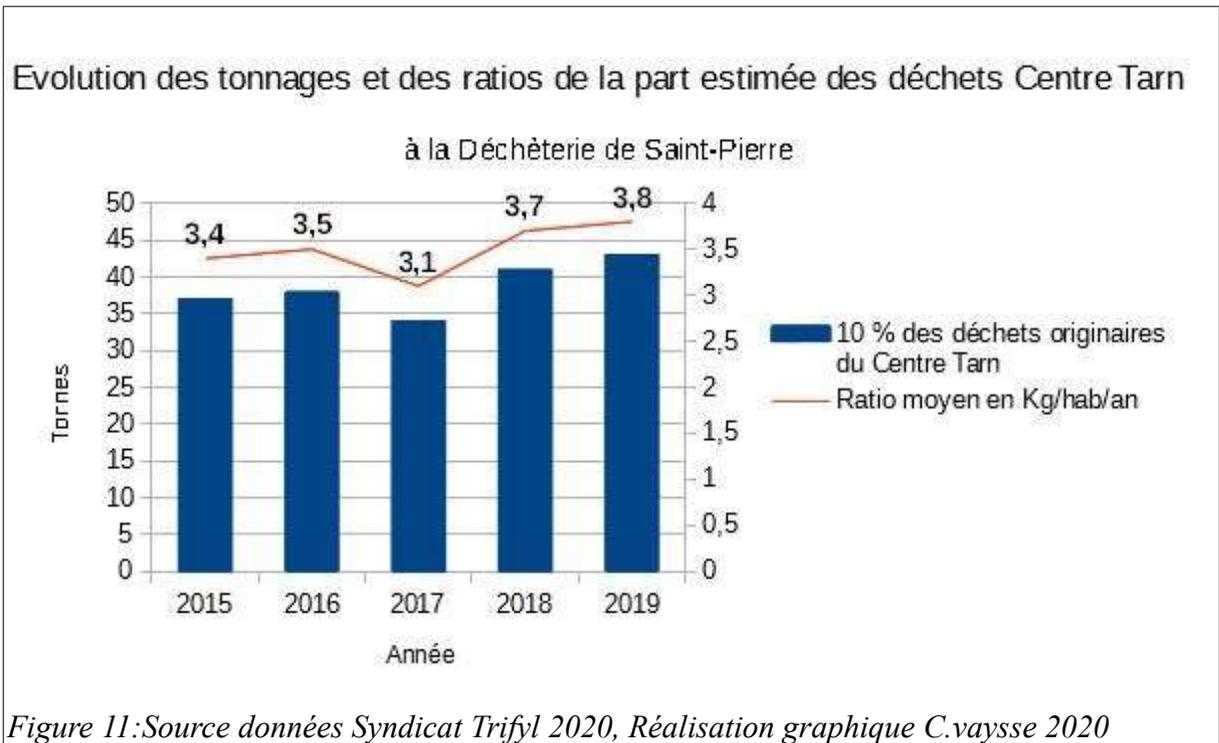
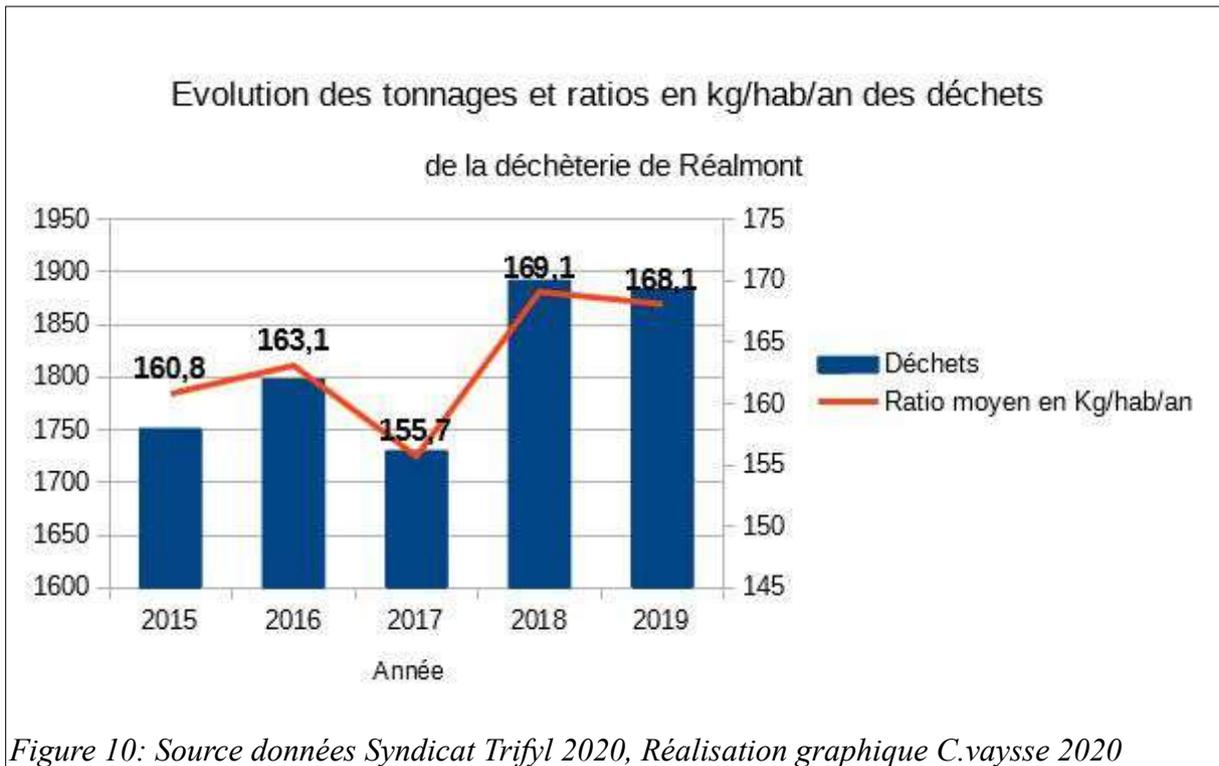
Les producteurs de « déchets occasionnels » du Centre Tarn (déchets verts, encombrants, gravats...) collectés en déchetterie utilisent principalement la déchetterie située à Réalmont mais aussi dans une moindre mesure les déchèteries situées à Saint-Pierre-de-Trivisy et à Saint-Germier. Le syndicat de traitement départemental Trifyl, gestionnaire de ces déchèteries, considère que, pour chacune de ces 2 déchèteries, 10 % des déchets sont issus de Centre Tarn.

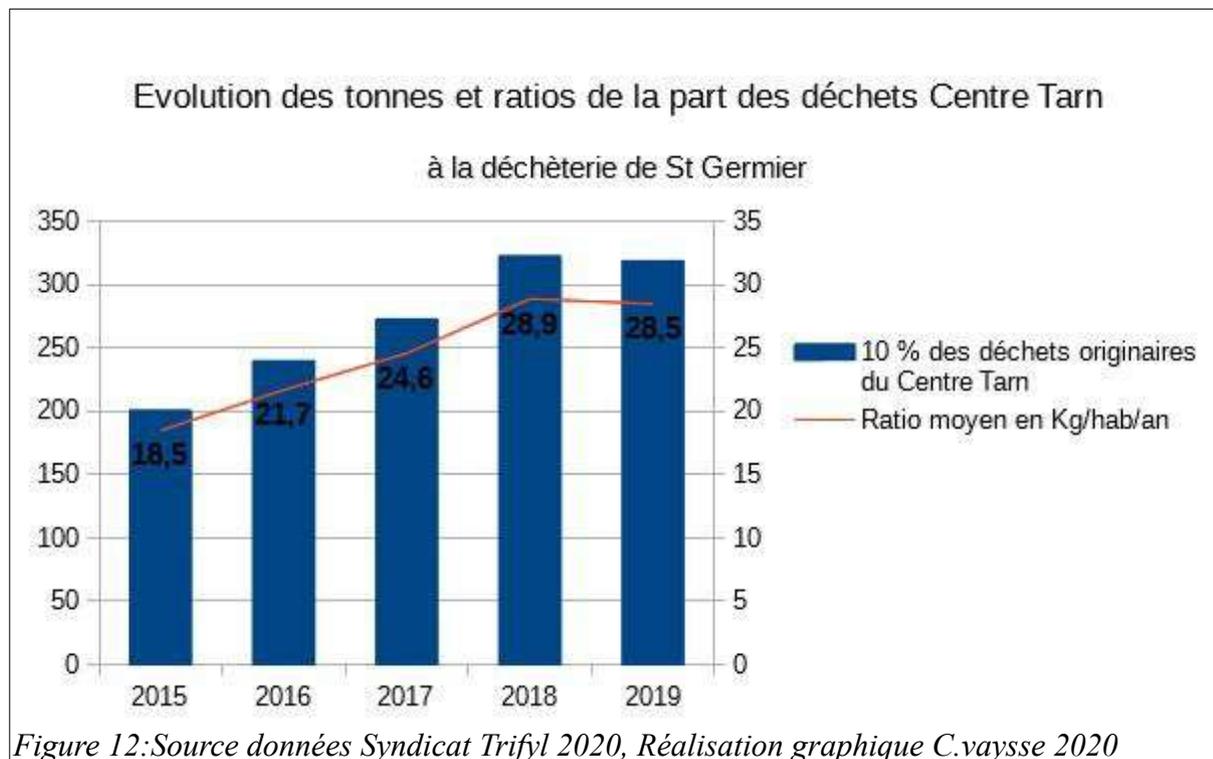
Les données relatives aux déchèteries sont rendues disponibles par Trifyl depuis l'année 2015.

L'évolution des tonnages et ratios des déchets collectés par déchetterie en Centre Tarn :

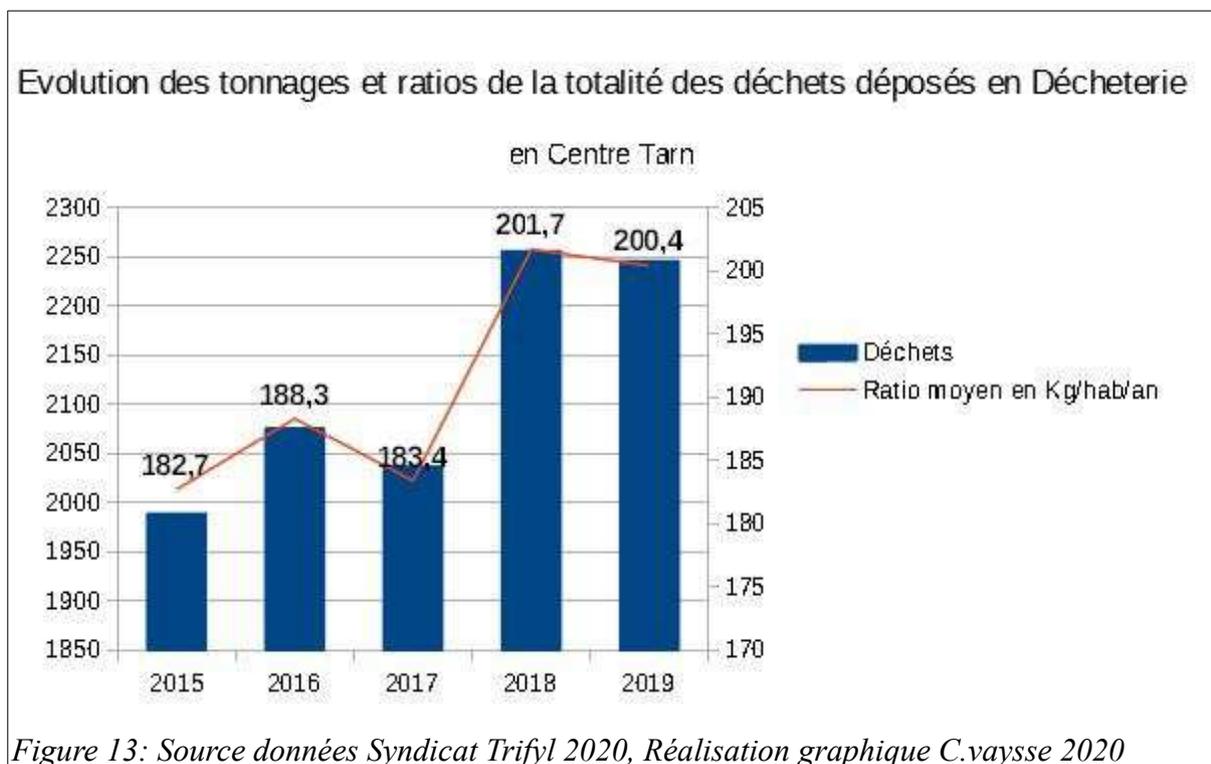
Depuis 2015, le ratio en kg par habitant et par an a augmenté de 4,54 %. Le tonnage de déchets déposé en déchetterie a augmenté en 4 ans de 7,65 % passant de 1750 à 1884 tonnes.

A ces tonnages, il convient d'ajouter ceux déposés dans les déchetteries de Saint-Pierre et Saint-Germier , qui ont eux aussi augmenté:





L'évolution globale des tonnages et ratios en kg/hab/an des déchets déposés en Déchèteries pour le Centre Tarn :



Le ratio en kg/hab/ an a augmenté de 9,7 % en 4 ans . Le tonnage de ces déchets est passé de 1990 tonnes à 2246 tonnes. Il a fortement augmenté (+12,8%). Notamment entre 2017 (2038 tonnes) et 2018 (2257tonnes) : +219 tonnes.

Afin d'analyser ces hausses, il est intéressant de connaître les types de déchets collectés en déchetterie et leur évolution.

Les principaux types de déchets collectés par l'ensemble des déchèteries en 2019.

Le syndicat de traitement départemental Trifyl distingue 3 flux :

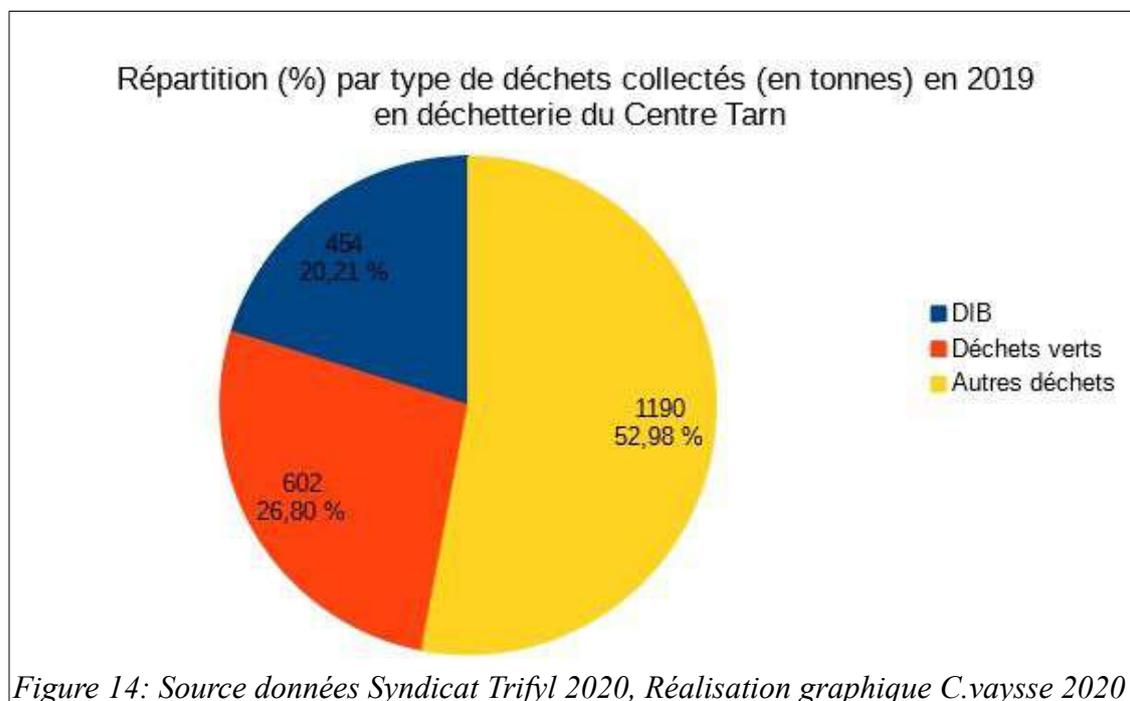
- **les déchets industriels banals (DIB)**. Ils sont l'ensemble des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services ; ferrailles, métaux non ferreux, papiers-cartons, verre, textiles, bois, plastiques, etc. Ils sont aujourd'hui plus connus par l'acronyme DAE : Déchets des Activités Economiques.
- **les déchets verts** (taille des arbres et arbustes, tontes de pelouse,...)
- **les autres déchets** : à savoir tous les autres déchets qui ne sont pas acceptés sur la voie publique ou ceux dont le producteur souhaite se délester sans attendre les jours de passage de la collecte.

Les déchetteries se chargent d'acheminer ces déchets vers les filières correspondantes :

- recyclage ;
- valorisation des déchets ;
- centre d'enfouissement ;

- compostage ;
- parfois associations caritatives ;
- incinération de déchets.

La répartition en 2019 de ces 3 flux de déchets collectés par les déchèteries utilisées en Centre Tarn est la suivante :

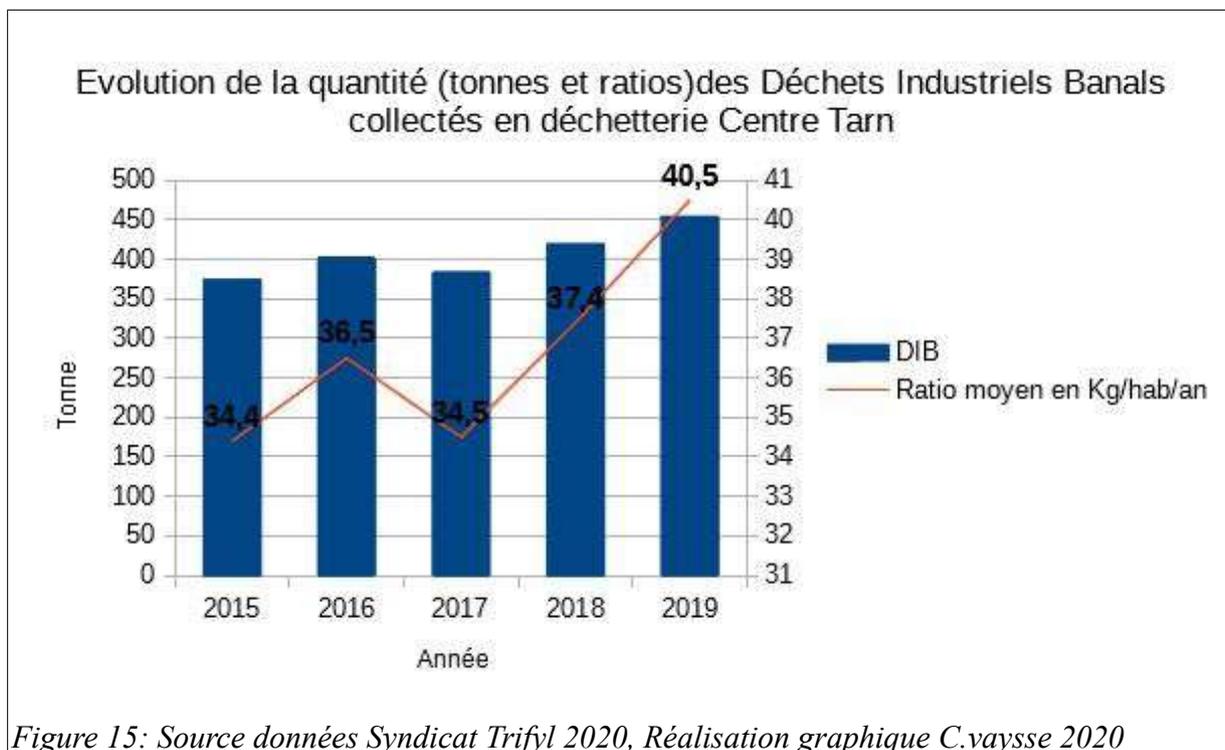


Les DIB constituent la plus petite part avec 20,21 %. Les encombrants se situent dans le flux « autres déchets », à savoir la part la plus importante des déchets collectés en déchèterie avec 53 %.

Evolution depuis 2015 des 3 types de déchets collectés en déchèterie en Centre Tarn :

Le tonnage et le ratio en kg/hab/an de chacun de ces types de déchets ne cessent d'augmenter. En Centre Tarn. L'analyse des graphiques suivant le démontre :

L'évolution de la quantité (tonnes et ratios) des Déchets Industriels Banals :



En 4 ans, la quantité de DIB est passée de 374 à 454 tonnes. Cette augmentation pourrait être justifiée en partie par l'augmentation de la population mais l'évolution du ratio en kg/hab/an invalide cette hypothèse. En effet, le ratio est passé de 34,4 kg/hab/an en 2015 à 40,5 kg/hab/an en 2019 soit une augmentation de près de 18 %.

L'évolution de la quantité (tonnes et ratios) des Déchets Verts:

En 4 ans, les déchets verts collectés en déchetterie ont aussi augmenté : + 13,05 %

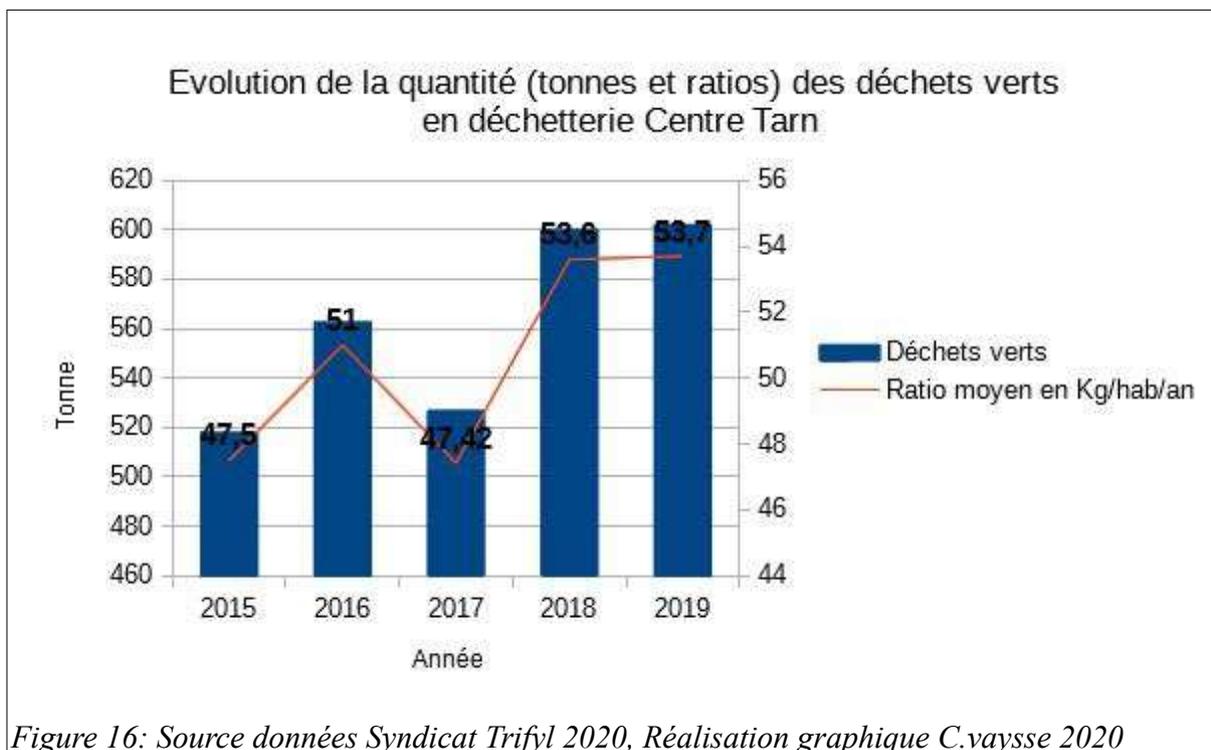


Figure 16: Source données Syndicat Trifyl 2020, Réalisation graphique C.vaysse 2020

La hausse de +73 tonnes de déchets verts entre 2017 et 2018 peut se justifier par la décision préfectorale prise en 2018, relayée ci-dessous dans la presse locale :

Afin de clarifier la réglementation applicable sur le territoire du département du Tarn tant en matière d'interdiction du brûlage des « déchets verts » (éléments issus de la tonte de pelouse, taille de haies et arbustes, résidus d'élagage,...) qu'en matière de prévention des incendies, l'arrêté préfectoral de janvier 1999 « relatif à la prévention des incendies dans les espaces naturels » a été abrogé par l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2018 « relatif à l'emploi du feu et au brûlage à l'air libre des déchets verts et autres produits » .

Le principe : Les « déchets verts » sont assimilés aux ordures ménagères et la pratique traditionnelle de leur incinération par brûlage à l'air libre est interdite à ce titre (article 84 du règlement sanitaire départemental du TARN – RSD).

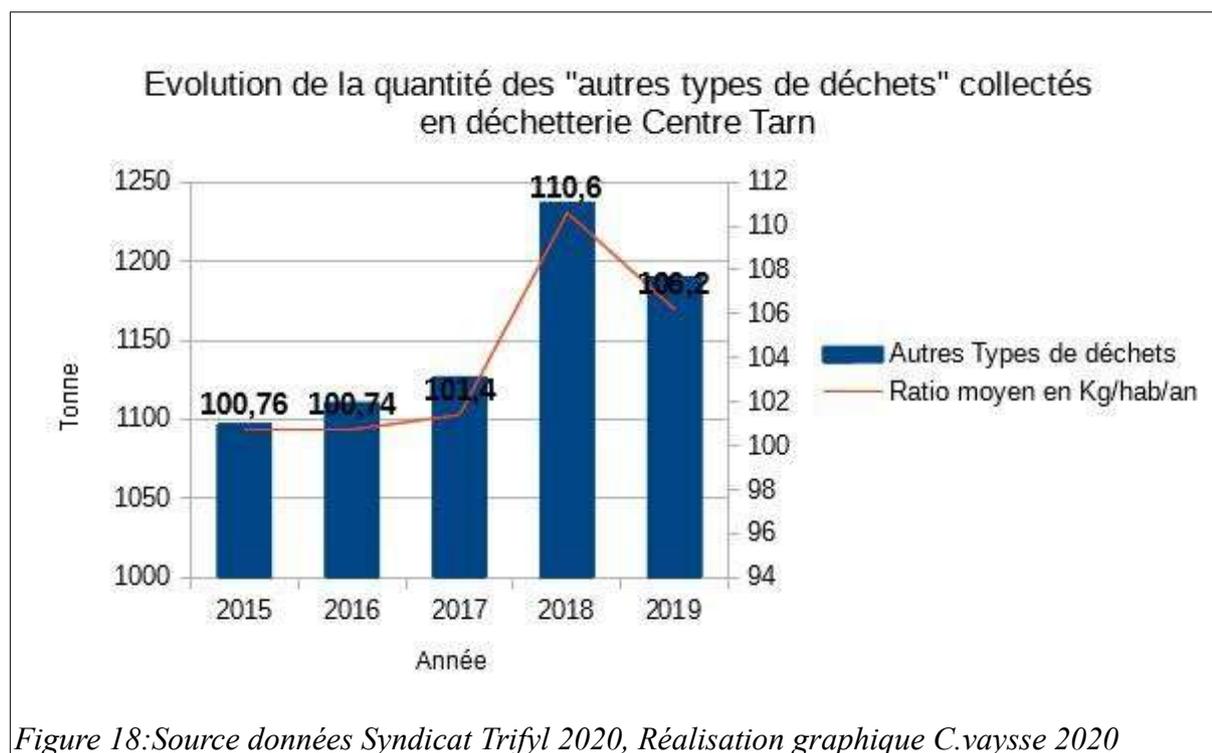
Les maires, dans le cadre de leur pouvoir de police, sont responsables de l'application de cette interdiction.

Une amende de 3ème classe (d'un montant de 450 €) est encourue par tout contrevenant

A noter : La profession agricole n'est pas soumise au respect du RSD en matière de recours au brûlage, et donc, sous certaines réserves précisées dans l'arrêté du 12 juillet 2018, peuvent procéder à l'élimination par incinération des résidus de culture.

Figure 17: Source: Extrait du communiqué de la préfecture du Tarn, publié le 28 septembre 2018 dans le Tarn Libre, 30 lignes

L'évolution du tonnage et du ratio des « autres déchets » collectés par les déchèteries qui desservent le territoire Centre Tarn est la suivante :



La part de ces déchets, bien que la plus importante avec plus de 1150 tonnes de déchets (dont les encombrants), est celle qui évolue le plus lentement : +5 % en 4 ans.

Une hausse de plus de 100 tonnes est à souligner entre 2017 et 2018. Le tonnage est passé de 1127 à 1237 tonnes.

En conséquence, l'augmentation entre 2017 et 2018 de l'ensemble des déchets collectés en déchèterie en Centre Tarn semble se justifier par un apport plus important de « autres déchets- dont encombrants » et de déchets verts.

La rénovation des maisons, établissements,.. a-t-elle été plus active sur cette période pour justifier la hausse des DIB ? L'obsolescence des équipements électroménagers, électroniques,.. a-t-elle été plus forte en Centre Tarn?

Il serait intéressant de voir si dans le même temps le nombre de dépôts sauvages a diminué. Une amélioration du comportement des habitants peut aussi justifier cette hausse. La CC ne dispose pas de tableau de suivi des dépôts sauvages.

D) Evolution des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) au vu des objectifs à atteindre :

Entre 2015 et 2019, le ratio(kg/hab) des Déchets Ménagers et assimilés (Omr+CS (dont verre)+ déchets collectés en déchetterie) a augmenté de 3,36 %.

Les moyennes nationale et régionale sont extraites de l'Enquête Nationale de l'ADEME 2017, dont les données sont reprises dans le Référentiel National des coûts du service public de gestion des déchets 2019. L'année retenue est 2016.

Ratio de DMA en kg par hab en 2016				
En France	Région Occitanie	Département du Tarn	Tryfil	Centre Tarn
579	619	576	569,3	510

Objectif Région Occitanie DMA pour 2025²⁷ : 555 Kg/hab/an

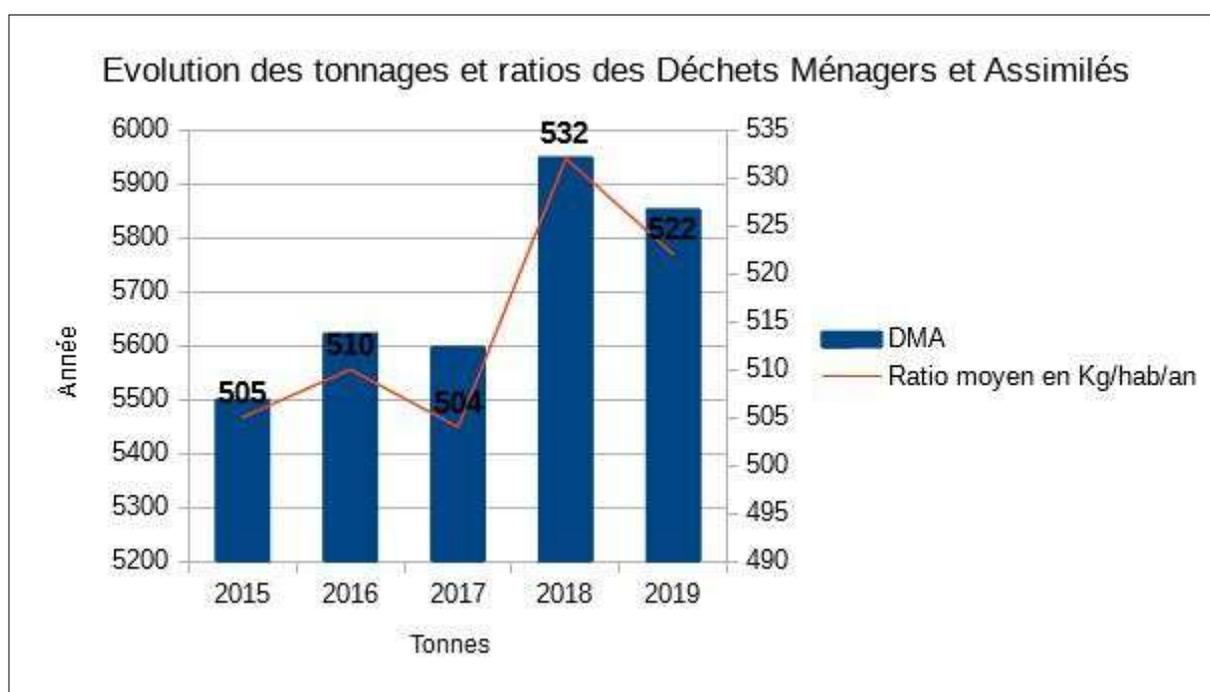


Figure 19: Source données Syndicat Trifyl 2020, Réalisation graphique C.vaysse 2020

En Centre Tarn, la quantité des Déchets Ménagers et Assimilés n'a pas réduit de 10 % entre 2010 et 2020 comme préconisé par la Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte de 2015.

Référence de réduction qui demeure dans le code de l'environnement mais devra être de -15 % d'ici 2030 avec la loi anti-gaspillage. Ainsi, le ratio devrait être de 433 kg/an/hab

²⁷ Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Adopté le 14 novembre 2019 en Assemblée Plénière du conseil Régional Occitanie ; https://www.laregion.fr/IMG/pdf/prpdg_vote_14_novembre_2019.pdf

Ceci étant, il est important de souligner que les ratios en kg/hab/an sont en 2016 nettement inférieurs aux moyennes nationales, régionales, départementales mais aussi du territoire Trifyl.

Le territoire Centre Tarn n'entre pas dans le groupe des territoires qui produisent des quantités de déchets ménagers et assimilés supérieures à ces moyennes.

Néanmoins, il a été démontré que le ratio en Kg/hab/an des Ordures Ménagères Résiduelles du Centre Tarn est 53 % plus élevé que d'autres territoires intercommunaux ayant adopté depuis plusieurs années une politique volontariste de réduction des déchets (tarification incitative, compostage individuel,...).

E) AFOM de l'évolution des flux de déchets pour la réduction des déchets Ménagers et assimilés du Centre Tarn

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Les ratios en kg/hab/2016 relatifs aux OMR et aux DMA dans leur ensemble sont inférieurs aux ratios nationaux, régionaux et départementaux • Le ratio en kg/hab/2016 pour la collecte sélective est supérieur aux ratios nationaux, régionaux, départementaux et du territoire trifyl. • Le territoire ne fait pas partie des territoires gros producteurs de DMA en Occitanie: 510 Kg /hab contre 619kg/hab en 2016 à l'échelle régionale • Les objectifs fixés en KG/HAB/AN dans le PRGD (à atteindre pour 2025) sont pour le moment atteints pour la Collecte Sélective (et les DMA (fixés à 555kg) • les OMR (poubelles noires) ont diminué de 6 % en 10 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le ratio en kg/an/hab du verre et du textile sont inférieurs aux ratios régionaux, départementaux et du territoire Trifyl. • Le ratio en kg/an/hab des OMR est supérieur à celui du territoire Trifyl. • Comparé à d'autres territoires qui ont instauré une politique volontariste de prévention de déchets, le Centre Tarn produit encore trop de déchets (+53 % d'Omr par rapport à certains territoires engagés) • Les objectifs régionaux 2025 (PRGD) et de Trifyl n'ont pas été atteints pour les OMR, le verre et les textiles • L'objectif 2025 pour la CS fixé par Trifyl n'a pas été atteint • Les Déchets des déchetteries augmentent fortement depuis 2015 (DIB +18 %, déchets verts:+13 %, et 5 % pour les autres déchets (= 50 % des déchets de déchetteries dont encombrants). • Les déchets ménagers et assimilés ne cessent d'augmenter. Contrairement à l'objectif de réduction de - 10 % 2010/2020 de la loi TEPCV de 2015, ils ont augmenté (+3,5 % entre 2015 et 2019). • Qualité du tri en baisse : taux de refus plus important qu'entre 2010 et 2015.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Extension des consignes de tri à compter de 2023= baisse des OMR et amélioration de la qualité du tri • Mise en place en 2024 de la solution de tri à la source de Collecte séparée des biodéchets avec en amont des expérimentations et promotion auprès des ménages du compostage= baisse des OMR • Mise en place du PLPDMA = activation de leviers pour diminuer les DMA • GT Prévention Trifyl pour aider à l'atteinte des objectifs fixés pour le VERRE, et DMA dans leur ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> • Non atteinte des objectifs extras territoriaux soit -15 % au niveau du ratio en kg/hab an d'ici 2030 ; <i>c'est à dire passer de 522kg/hab/an en 2019 à 433kg/hab/an en 2030.</i> • Si pas d'actions de réduction supplémentaires établis pour diminuer DMA = SURTAXATION= Forte augmentation des coûts de gestion des DMA : collecte et traitement= Augmentation fiscalité locale= augmentation incivilités= dégradation du cadre de vie,...

Pour définir la marge de manœuvre dont dispose la Communauté de Communes Centre Tarn pour diminuer la quantité des déchets ménagers et assimilés dans leur ensemble, et atteindre l'objectif Régional 2025 (-13%), il convient de faire un état des lieux qualitatif des producteurs de Déchets Ménagers et Assimilés du territoire Centre Tarn.

IV- Inventaire des producteurs de déchets ménagers et assimilés en Centre Tarn pour un état qualitatif des gisements de déchets collectés par le service public .

Pour atteindre les objectifs de réduction de déchets précédemment cités, il convient d'identifier les producteurs de déchets, leurs caractéristiques, et les types de déchets produits.

Il s'agit d'étudier, dans un premier temps, l'état qualitatif des gisements de déchets des ménages du Centre Tarn.

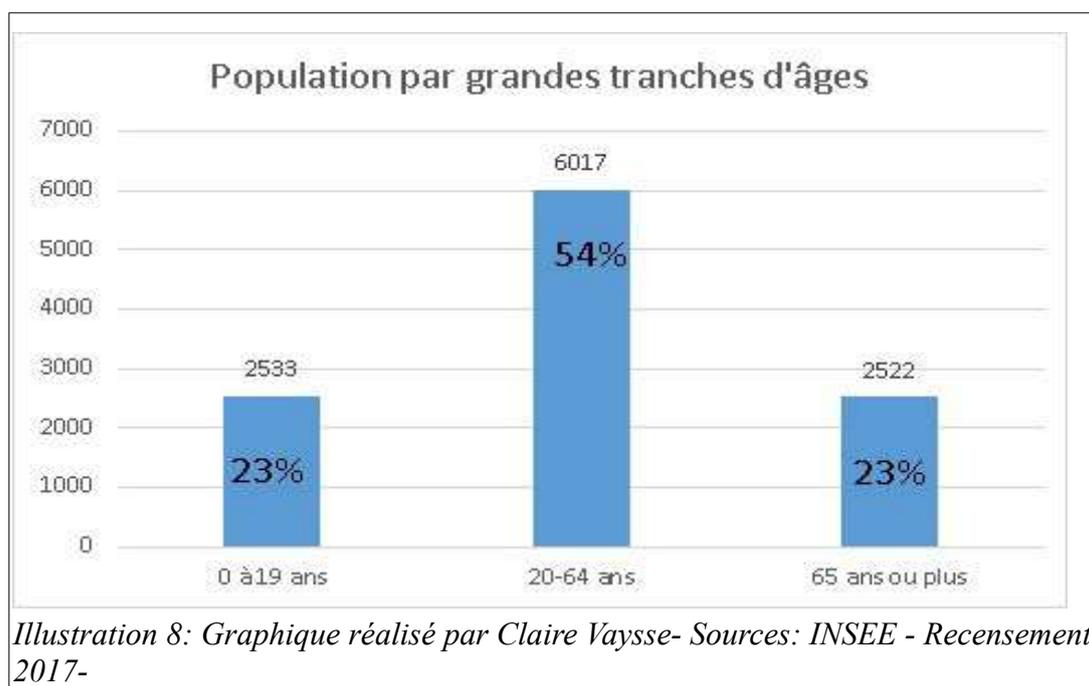
Dans un deuxième temps, un inventaire des producteurs de déchets assimilés sera effectué.

Inventaire qui permettra d'identifier les types de déchets collectés par le service public mais aussi les leviers à activer et les acteurs à mobiliser pour les réduire.

A) État qualitatif du gisement des déchets produits par les ménages du Centre Tarn

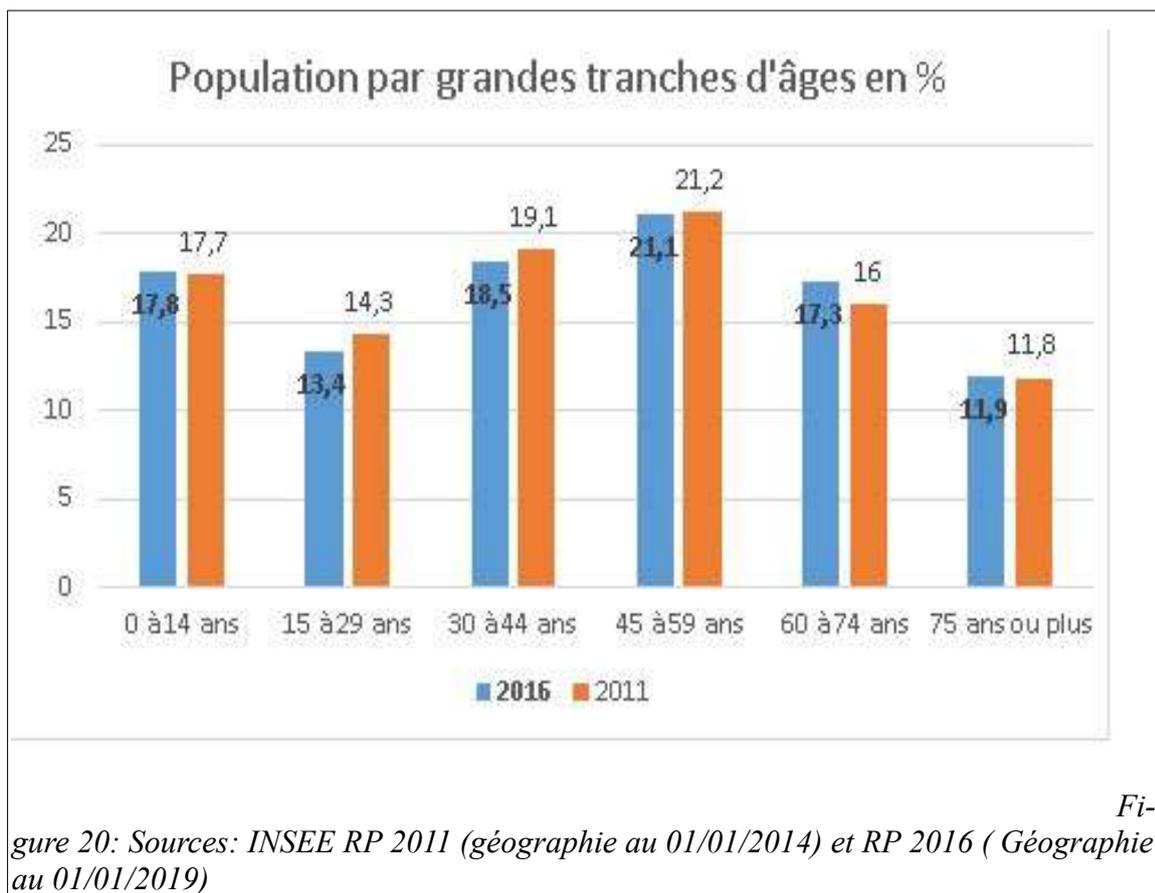
1) Caractéristiques des ménages du Centre Tarn

a) Population et tranche d'âges :



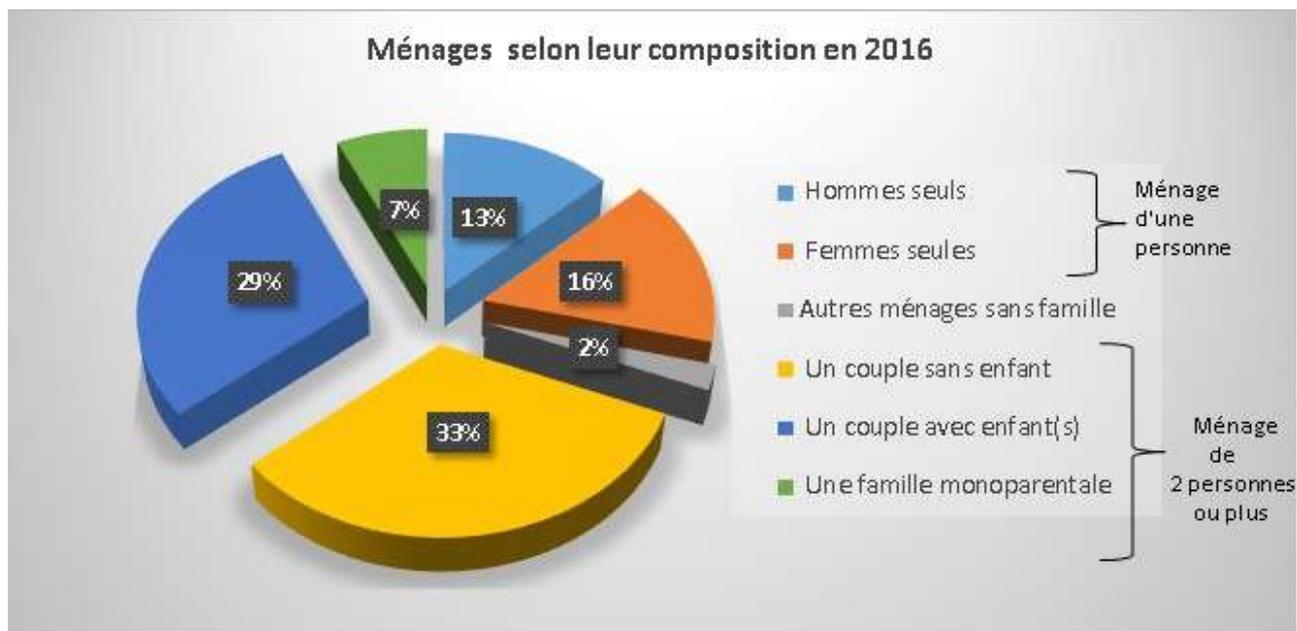
La population municipale est de 10 995 habitants (11 207 habitants pour la population totale²⁸)

²⁸Source INSEE, Recensement 2017-population en vigueur au 1^{er} janvier 2019



- Les "- de 19ans " représentent 23 % de la population" - Ainsi les 15-19 ans : 5 %;
Les 20-29 ans : 8,4 %. Les 30-44 ans : 18,5%; 45-59 ans : 21,1 % et 60-64 : 6 %
- Les "+ de 60 ans" représentent 29 % de la population, tranche en augmentation depuis 2011. Ainsi les 60-64 %: 6 %
- La population vieillit
- La population augmente légèrement. Entre 2011 et 2016, le taux annuel moyen est de + 0,8 % (dont 0,2 % dû au solde naturel).

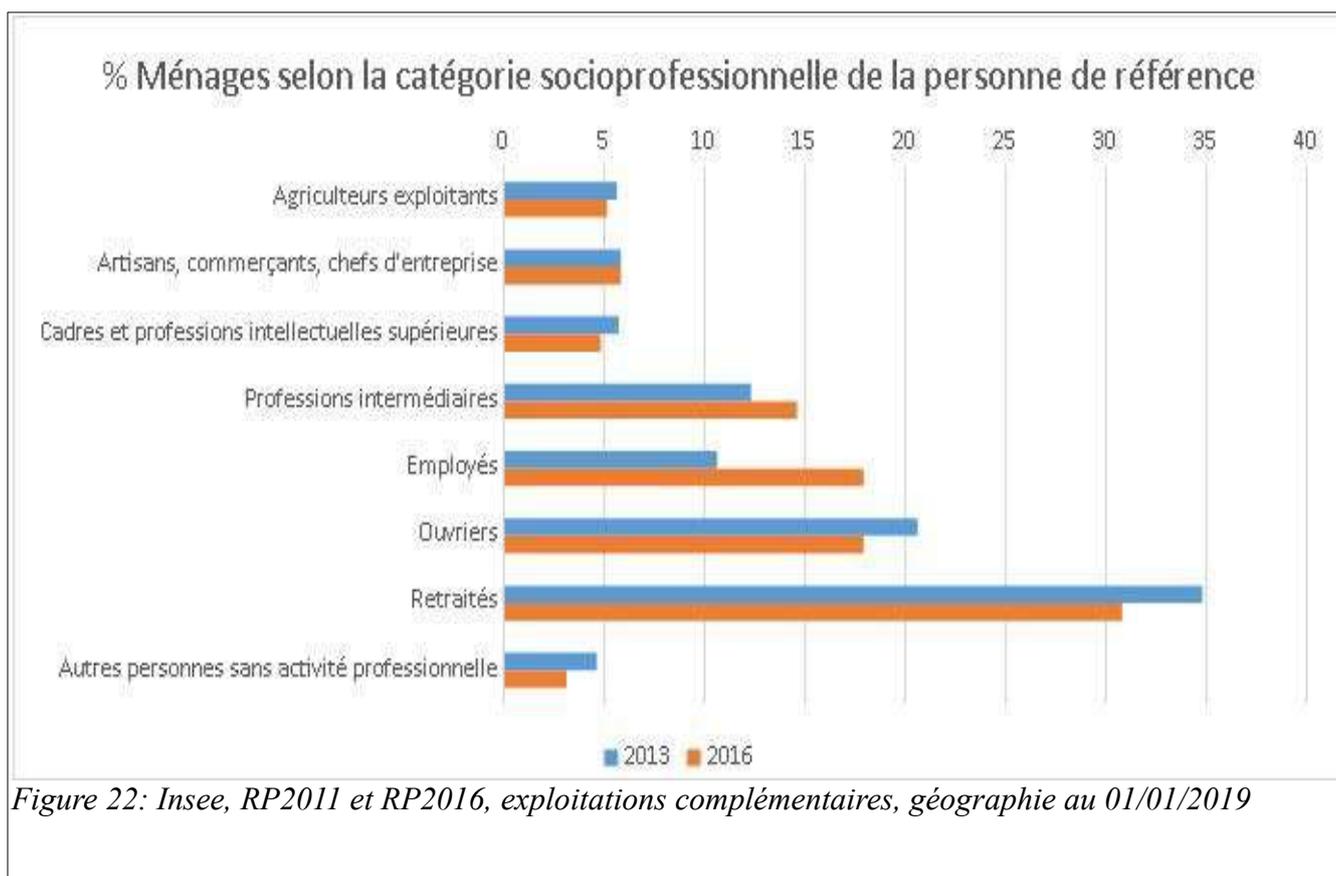
b) Taille des ménages et Catégories socio-professionnelles de la personne de référence



Fi-

gure 21: Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.

- 69 % de ménages de 2 personnes et plus.
- 29 % de ménages à une personne



- La proportion de ménages retraités est forte (30.8 %) mais a diminué depuis 2013 (34.8 %)
- Les employés et les ouvriers sont les 2^{es} catégories les plus représentées avec 17.9 % chacune en 2016. La catégorie des employés et dans une moindre mesure des professions intermédiaires étant en augmentation depuis 2013.
- 38.8 % des ménages fiscaux sont imposés en 2016 (46 % en 2013). Le taux de pauvreté en 2016 est de 16.5% (14.8% en 2013) *Source : Insee-DGFIP- CNAF-CNAV-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2019.*

c) Le type d'habitat des ménages :

La Communauté de Communes Centre Tarn se caractérise principalement **par un habitat pavillonnaire : 89.9 % de maisons et 9.7% d'appartements**. 82% de ces habitats constituent les résidences principales des ménages, dont 73.7% d'entre eux en sont propriétaires.

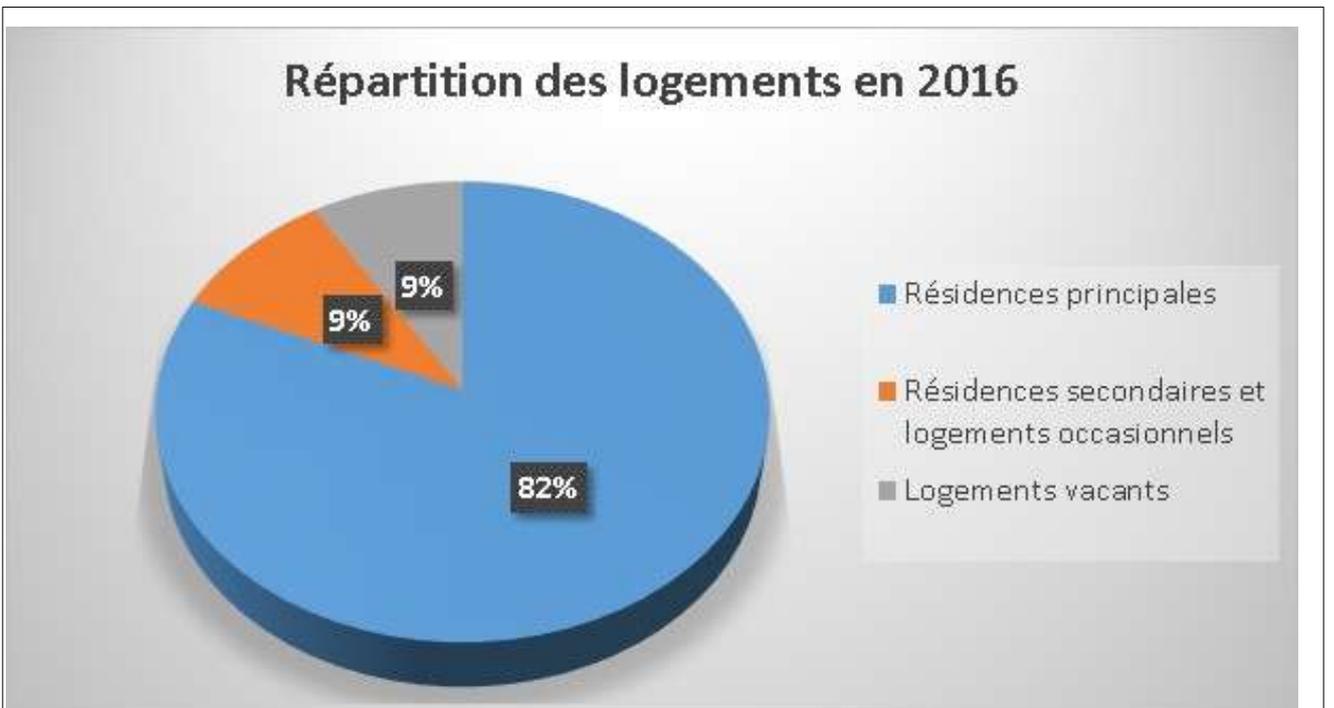
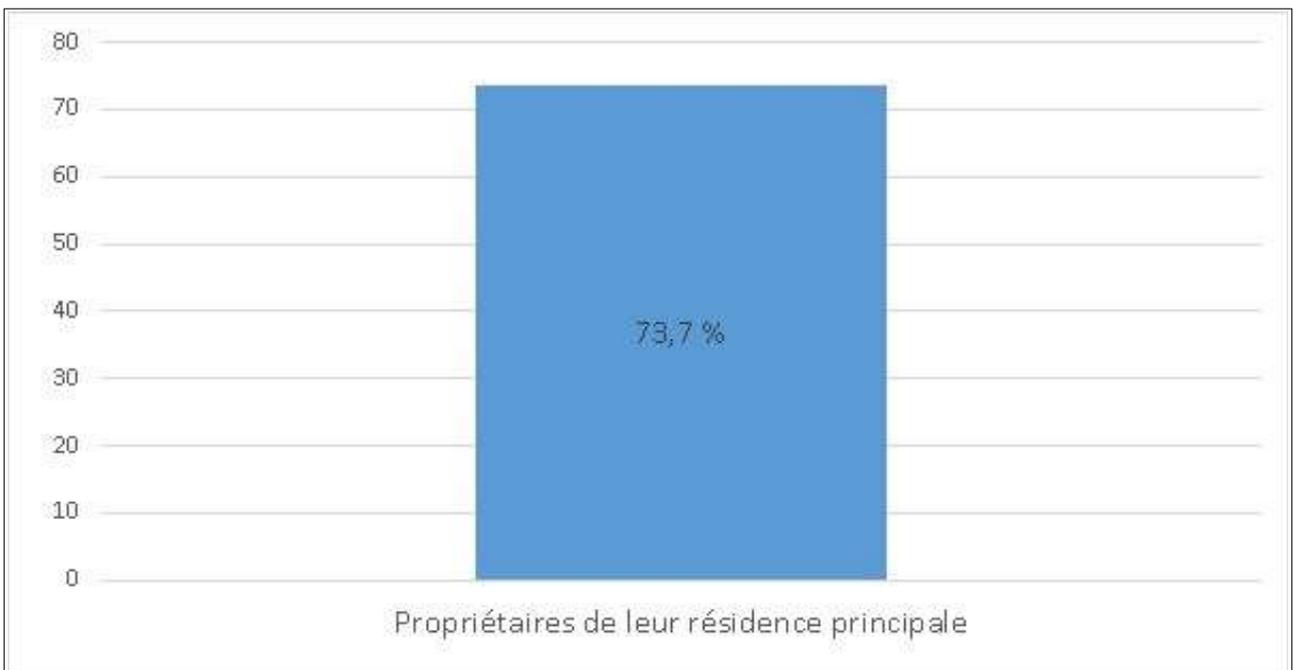
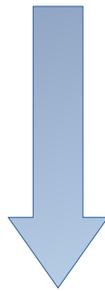


Figure 23: Source: Insee, RP2016 exploitation principale en géographie au 01/01/2019



d) Synthèse des caractéristiques des ménages du territoire Centre Tarn :

- Une population qui habite un territoire rural caractérisé par un habitat dispersé et quelques concentrations dans les bourgs, la plus forte étant Réalmont (31 % de la population totale)
- Une population qui augmente (flux migratoire positif de 0.6% et un solde naturel de 0.2%)
- Une population vieillissante
- 30 % de ménages à une personne
- La proportion de ménages retraités est forte (30.8 %)
- Les employés et les ouvriers sont les deuxièmes catégories les plus représentées avec 17.9 % chacune en 2016. La catégorie des employés et dans une moindre mesure des professions intermédiaires sont en augmentation depuis 2013.
- Une population qui se paupérise. 38.8 % des ménages fiscaux sont imposés (46% en 2013). Le taux de pauvreté en 2016 est de 16.5% (14.8% en 2013).
- Une prédominance de maisons (90 %) et de propriétaires (73.7% des ménages propriétaires de leur résidence principale).

2) État des lieux des pratiques des ménages du Centre Tarn en ce qui concerne les déchets.

Un questionnaire relatif à «la prévention des déchets » a été réalisé au printemps 2020 à destination d'un échantillon représentatif des ménages, c'est à dire tenant compte du nombre de personnes composant les ménages, de la Catégorie socio-professionnelle des personnes référentes, du type et du statut d'occupation des logements,...

Ainsi 320 ménages ont été directement enquêtés sur leurs pratiques en ce qui concerne les déchets.

L'ensemble des résultats sont disponibles en annexe n°2.

a) Les principaux résultats à retenir :

Il est intéressant de retenir que :

- 84 % des ménages connaissent la prévention des déchets et le prouvent en citant au moins un geste de réduction.

Extrait de la partie 1 de l'analyse de l'enquête cf annexe :

« (...), il est intéressant de comparer les précédents résultats aux résultats obtenus dans le cadre de l'enquête réalisée pour le compte de l'ADEME par l'IFOP sur la sensibilité des Français à la prévention ²⁹.

La notoriété déclarée est un point plus élevé qu'en Centre Tarn (87 % pour 86 % en Centre Tarn).

Par contre, concernant la notoriété prouvée celle-ci est supérieure en Centre Tarn par rapport à la notoriété prouvée nationale de 2015. En effet, à l'échelle nationale près de 64 % des personnes qui disent connaître un geste citent des actions permettant de réduire directement la quantité des déchets contre 90% en Centre Tarn.

*En définitive 77 % des sondés sont en capacité de citer spontanément un geste de réduction des déchets. Si l'on ajoute à cette proportion, les personnes qui déclaraient ne pas connaître la réduction mais qui ont finalement citer un geste (après un temps d'explication), on **atteint 84 % soit 2 points de moins que la notoriété déclarée.***

*Comme l'enquête nationale de 2015, beaucoup confondent la réduction des déchets avec leur gestion et leur tri (**28% citent des actions allant dans ce sens contre 57 % à l'échelle nationale**). **La confusion est cependant moins importante en Centre Tarn en 2020, qu'à l'échelle nationale fin 2015.***

Les actions permettant de réduire la production de déchets les plus citées

²⁹ Enquête IFOP pour l'ADEME « La sensibilité des Français à la prévention des déchets » Résultats d'enquête Septembre 2015- Publié en juin 2016.

– en Centre Tarn sont : le compostage (29%) ; le tri (22%) et l'évitement des emballages (15%)

à l'échelle nationale : le tri (48%) ; le compostage(34%) et l'évitement des emballages (25%) ».

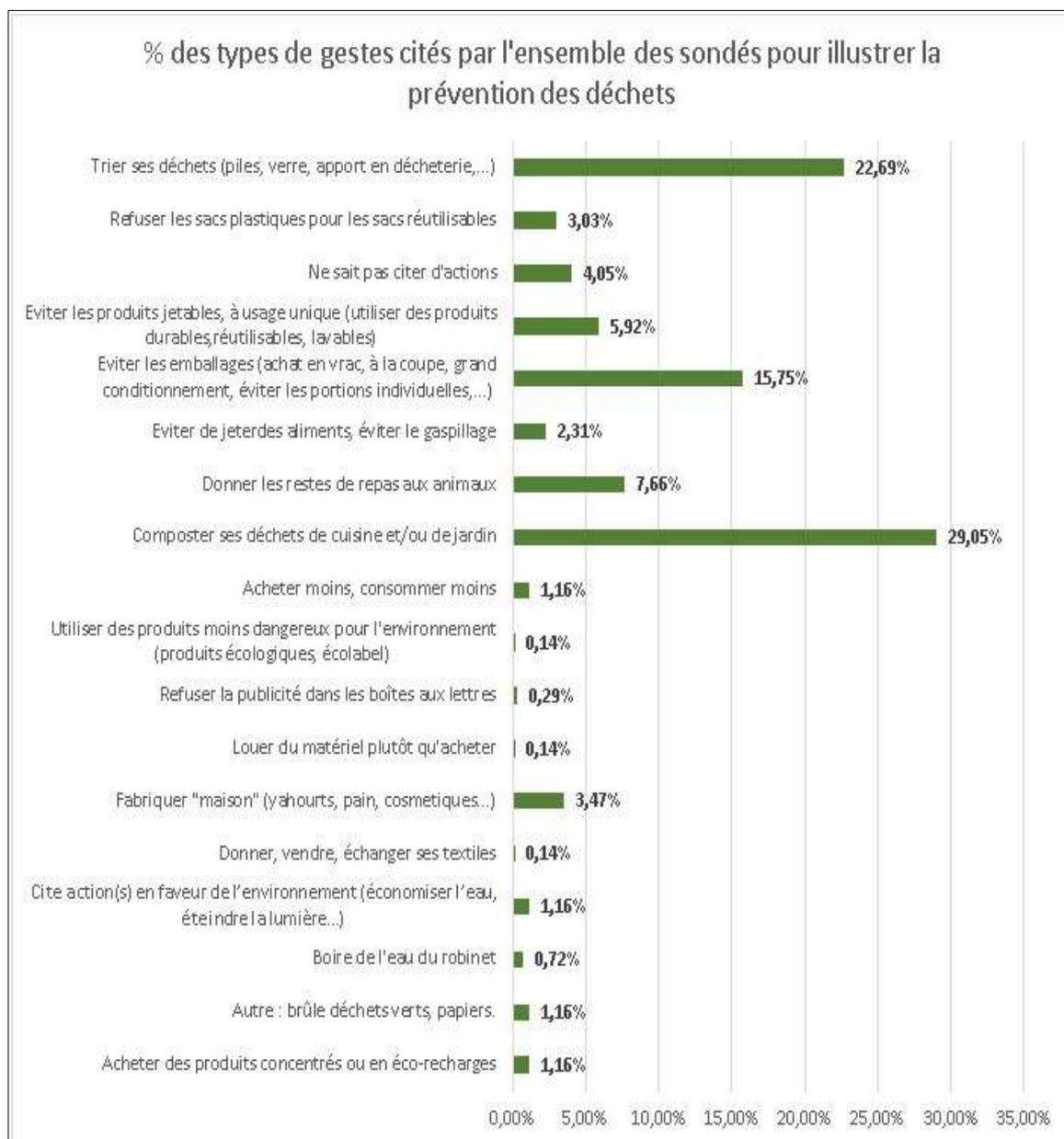


Illustration 9: Graphique réalisé par Claire Vaysse-Juillet 2020- Traitement attendu : type de gestes cités par les ménages sondés en matière de prévention en Centre Tarn

— En Centre Tarn, les premiers critères d'achat des consommateurs sont, comme à l'échelle nationale, le rapport qualité/ prix.

Il est intéressant de noter que le critère : « respect de l'environnement arrive en 3^e position. Les acheteurs les plus soucieux de l'environnement et de la durée de vie des produits sont les 55-64 ans. Les plus jeunes mettent plus en avant que leurs aînés le critère « Prix ».

Ainsi, en Centre Tarn les considérations économiques (frugalités contraintes) et environnementales (frugalités choisies) favorisent une consommation raisonnée³⁰.

Dans les comportements frugaux, il convient de distinguer deux typologies de consommateurs :

-ceux qui sont **contraints à la frugalité pour des raisons économiques** (38.8 % des ménages fiscaux sont imposés en 2016. Ce chiffre est en baisse et est inférieur à la moyenne nationale : 39,9 %. Le taux de pauvreté en 2016 est de 16.5% (14.8% en 2013) en Centre Tarn, il est de 21 % en France.) ;

-ceux qui choisissent de réduire leur consommation et leurs achats alimentaires pour des raisons individuelles- qu'elles soient d'ordre économique, écologique, santé- alors qu'ils n'éprouvent pas de contraintes financières. Selon le CREDOC, 14 % des consommateurs français sont des consommateurs engagés vers une « frugalité choisie ». Cette démarche s'inscrit dans une conscience globale de responsabilisation des consommateurs-citoyens, en réaction à la surconsommation, au même titre que les démarches anti-gaspillage ou « zéro-déchets ».

En Centre Tarn, un rejet affirmé du gaspillage alimentaire a été relevé dans le cadre de l'analyse de l'enquête, notamment chez les plus de 40 ans (cf page 84 et 85 des résultats de l'enquête).

Près de 60 % des ménages du Centre Tarn déclarent ne pas jeter de produits alimentaires périmés encore emballés , et 36 % rarement.

En ce qui concerne les lieux d'achats des courses alimentaires en Centre Tarn :

- **70 % des ménages effectuent leurs courses alimentaires régulièrement dans les grandes surfaces**
- 43 % sur le marché local (Les CSP suivantes comptent les proportions les plus importantes à se rendre au marché : 52 % des retraités, 48% des commerçants, 47 % des inactifs)
- 12 % des ménages effectuent régulièrement les courses dans les magasins biologiques
- **75 % des ménages bénéficient d'une production personnelle/familiale.**
- 3 % des ménages sont actifs au sein d'un groupement d'achat.

30 « En marge de la crise : émergence d'une frugalité choisie » Nicolas SIOUNADANDAN, Pascal HEBEL, Justine COLIN- CREDOC- Consommation et Modes de vie n°266- Avril 2014.

Il existe ainsi sur le territoire des possibilités pour se fournir en aliments en vrac (marché local, production personnelle, locale, magasins bio et groupements d'achats) dont les habitants se saisissent. **Les retraités et les inactifs sont les CSP qui achètent le moins régulièrement dans les grandes surfaces et le plus sur les marchés locaux.**

Les jeunes sont ceux qui comptent la plus forte proportion à acheter leurs aliments dans les grandes surfaces (86%) mais aussi la plus forte proportion de personnes à bénéficier d'une production personnelle familiale (parents donnent fruits, légumes, viandes) (88 %). La quantité de courses en grande surface s'en trouve peut-être diminuée.

Les retraités et les inactifs sont ceux qui connaissent le moins la « prévention des déchets » (cf partie 1) mais dans les actes , ils consomment majoritairement sur les marchés locaux.

La catégorie des agriculteurs est la CSP qui compte la plus faible proportion de personnes qui se rendent sur les marchés locaux (10%) mais celle qui compte la plus forte proportion de personnes à bénéficier d'une production personnelle (85%).

Il est en conséquence difficile de dresser des conclusions par tranche d'âges ou CSP.

- **La gestion domestique des biodéchets (déchets organiques) est une gestion ancienne et d'actualité en Centre Tarn où le compostage occupe une place importante.**

Pour rappel, **la gestion domestique** est une « *réalité plus large et plus ancienne dans laquelle s'inscrit le compostage. Elle recoupe des pratiques aussi diverses que le compostage, le dépôt au fond du jardin, le brûlage à l'air libre ou en cheminée/poêle, le paillage au jardin, l'alimentation des animaux domestiques ou la cession à des voisins. Ces pratiques permettent d'éviter la collecte/traitement des déchets notamment organiques. Parmi elles, le brûlage des papiers /cartons en cheminée/poêle et le brûlage à l'air libre ne sont pas recommandables [...]* La gestion domestique des déchets organiques est une réalité pour 62 % des Français et 2/3 des détenteurs de jardin (déchets verts). Elle recouvre des filières aussi diverses que l'alimentation animale, le non ramassage volontaires des tontes, l'épandage des cendres de bois ou le compostage»³¹.

Aussi , en Centre Tarn :

- **64 % des ménages pratiquent le compostage (dont près de la moitié en tas). Taux relativement bon par rapport à la moyenne nationale (39 % en 2016). L'habitat pavillonnaire et le statut de « propriétaire » majoritaires sur le territoire sont favorables à cette gestion domestique. 70 % des ménages qui vivent en maison individuelle compostent contre 25 % qui vivent en appartement. 70 % de propriétaires de maison individuelle compostent contre 48 % de locataires de maison individuelle.**

31 « Enquête nationale sur la gestion domestique des déchets organiques » Echo-MO-mars avril 2009, 4pp.

A la question : "Pratiquez-vous le compostage ? ", les ménages du Centre Tarn répondent :

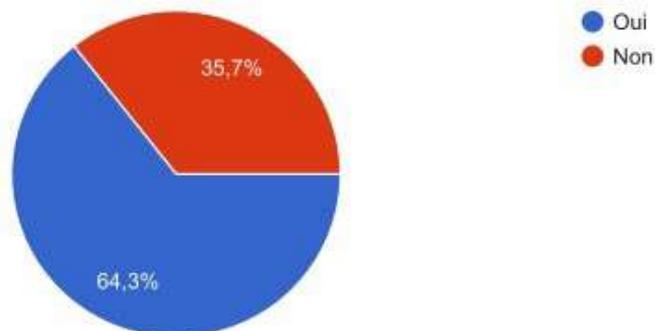


Illustration 10: Graphique généré par Google Forms, application d'administration d'enquête utilisée pour collecter et organiser les données de l'enquête- juin 2020- Traitement attendu : Taux des ménages qui en Centre Tarn pratiquent le compostage

Selon l'ADEME, le compostage individuel permet de détourner en moyenne 70kg par an et par habitant³².

Ainsi, en Centre Tarn, grâce à la pratique du compostage par les ménages au moins 471 tonnes par an de déchets seraient évités.

En effet, environ 64 % des ménages compostent. Étant donné qu'il y a un composteur par ménage, et que le questionnaire a été adressé à un échantillon respectif des caractéristiques des ménages du Centre Tarn (méthode des quotas), cela signifie que environ 60 % des 11 207 habitants compostent.

Pour 6724 personnes qui « compostent, « 70kg *6724 personnes= 471 tonnes.

- Près de 40 % des habitants ne compostent pas. Ainsi, près de 314 tonnes sont jetées dans les Ordures Ménagères Résiduelles (Omr). **En 2019, la production d'Omr s'élevait à 2574 tonnes. La part des déchets alimentaires produits par les ménages est estimée à 12% des Omr. Soit un ratio de 28Kg/an/hab.**

32 « Réduisons vite nos déchets , ça déborde. Le compostage individuel. Véritable outil de la réduction des déchets...quel impact réel dans la gestion des déchets ménagers ?» ADEME- Délégation Nord-Pas de Calais et Région Nord Pas de Calais. PDF sur www.sinoe.org

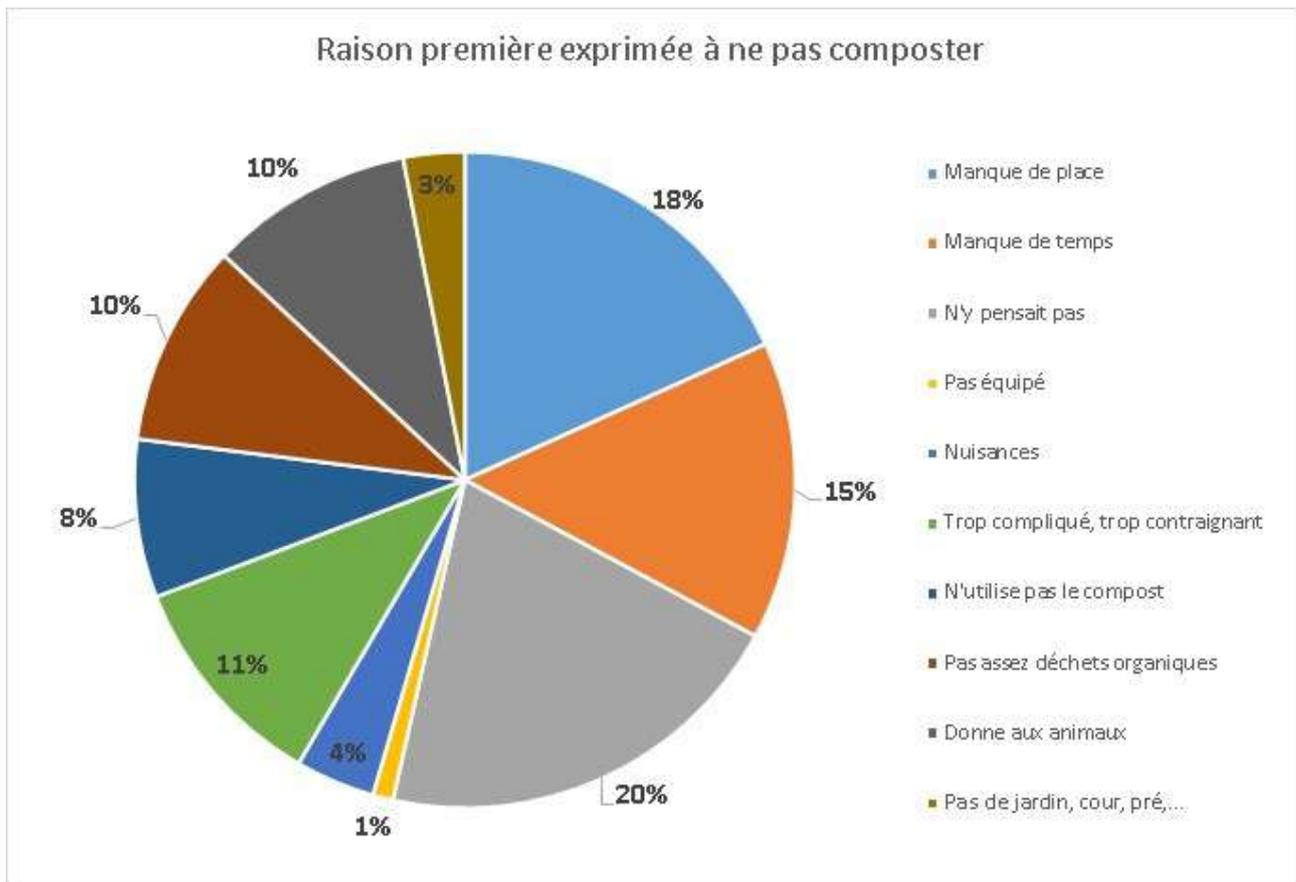


Illustration 11: Graphique réalisé par Claire Vaysse juillet 2020- Raison principale à ne pas composter donnée par les ménages en Centre Tarn. Traitement attendu : argumentaire communication pour encourager à composter

Parmi les raisons exprimées, près de **70 % expriment des raisons basées sur « une méconnaissance »** de la technique du compostage et de la gestion domestique des biodéchets en général (20 % ont indiqué « ne pas y avoir pensé », 10 % déclarent ne pas avoir assez de déchets, 15 % manquer de temps, 4 % les nuisances....).

Il paraît ainsi possible par des campagnes de communication d'amener 25,2 % des ménages de plus à composter.

En outre, 10 % ont cité « donner les déchets alimentaires aux animaux domestiques notamment les poules ».

En conséquence, la réduction des biodéchets à la source est plus importante : 64 +10= 74 %

En effet, cette proportion est retrouvée dans les réponses des questions 24 (destination des épluchures de fruits et légumes) et 29 : « Dans votre foyer, vous arrive t-il de jeter à la poubelle des restes de repas encore consommable ? », 73,2 % des ménages déclarent ne jamais le faire.

Ceux qui compostent le moins sont les plus jeunes. Un travail de sensibilisation/communication sur le compostage individuel devrait être effectué pour maintenir (et étendre) sur le territoire la pratique du compostage qui pourrait se perdre réduire dans l'avenir (transmission de pratique).

Raison principale à ne pas composter selon classe d'âges en Centre Tarn

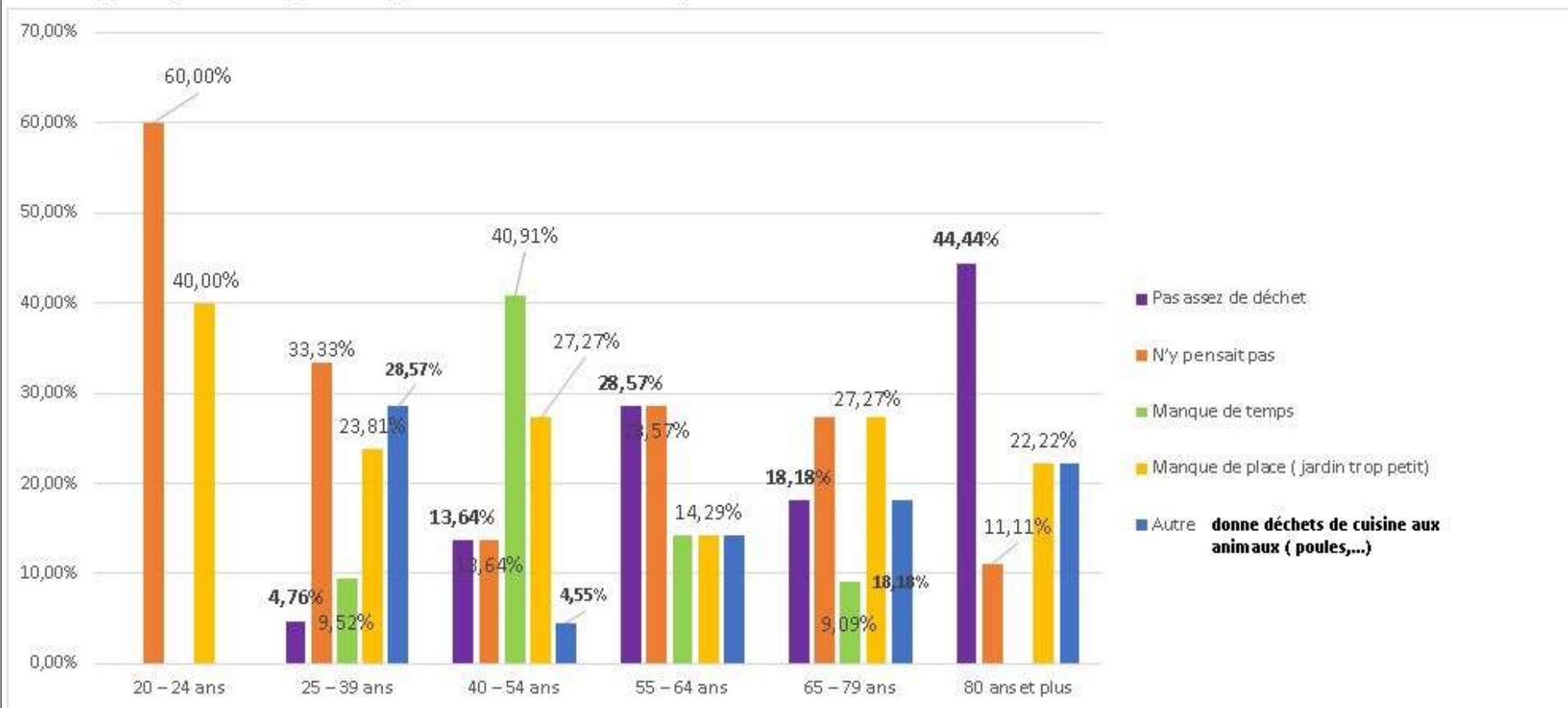
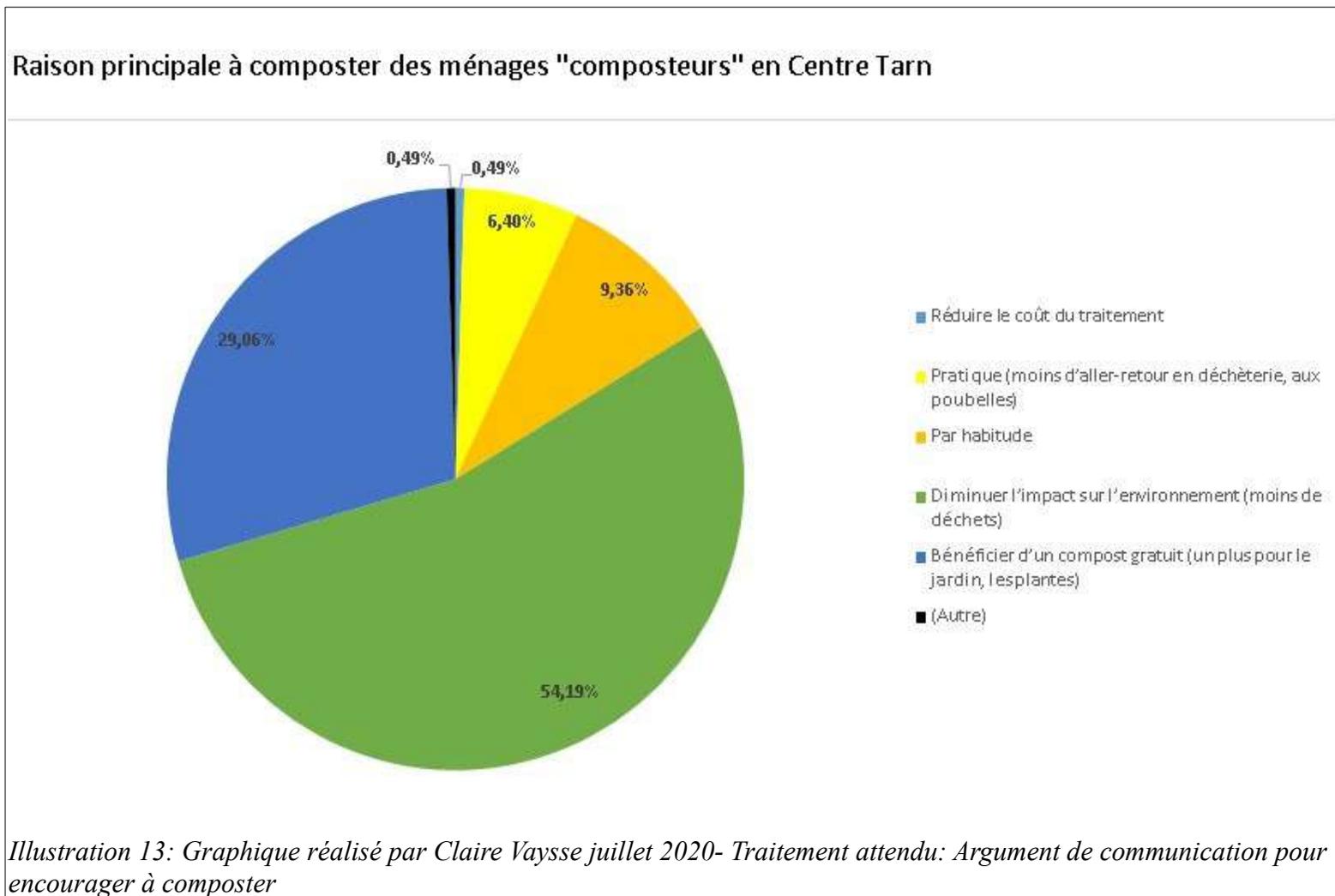


Illustration 12: Graphique réalisé par Claire Vaysse juillet 2020- Traitement attendu: Raison principale à ne pas composter selon la classe d'âges en Centre Tarn

— « Diminuer l'impact sur l'environnement, produire moins de déchets » constitue la principale motivation à composter !



- Seuls **3,55 % des ménages sondés portent « les tontes de pelouse en déchetterie » ; 83 % les laissent sur place ou les compostent.**

- En ce qui concerne **les déchets verts** (taille de haies, arbustes,...) : **38 % les compostent ou les broient.**

Destination des déchets verts des ménages en Centre Tarn



Illustration 14: Graphique généré par Google Forms, application d'administration d'enquête utilisée pour collecter et organiser les données de l'enquête- juin 2020- Traitement attendu : Définir un service de traitement des déchets verts

À la lecture du schéma aucun des sondés ne mettent des coupes d'arbustes, arbres ou haies dans les ordures ménagères... Le pourcentage « 0 » d'après les témoignages du service intercommunal de collecte n'existe pas , il est possible de le rapprocher de celui obtenu sur le dépôt des tontes dans les ordures ménagères, soit 4%.

30,2 % des sondés les amènent en déchetterie, donc sont équipés de moyens de port de charge.

Rappelons que le tonnage annuel de déchets verts collectés en déchetterie en Centre Tarn en 2019 est de 602 tonnes. Ainsi 30 % des ménages en produiraient 80 % et les 20 % restant seraient produits par les entreprises³³. Ainsi, si **30 % des ménages produisent 480 tonnes. Cela signifie que 4 % produisent 64 tonnes, tonnage approximativement retrouvé dans les Omr.**

La proportion estimée dans les Omr de déchets verts en 2019 serait ainsi de : **2,5 %**

Près de 13 % des ménages brûlent les déchets verts.

47,2 % des sondés seraient prêts à les amener à un point de rassemblement dans leur commune et récupérer le broyat, ce à condition qu'ils soient disponibles le jour du broyage. La participation des ménages dépend fortement de la logistique établie par les collectivités en ce qui concerne l'opération broyage communale.

³³ Modecom ADEME 2017

30) Avez-vous indiqué sur votre boîte aux lettres que vous ne souhaitez pas recevoir d'imprimés publicitaires?

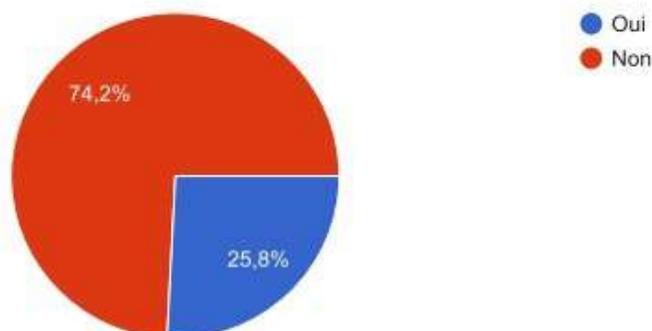


Illustration 15: Graphique généré par Google Forms, application d'administration d'enquête utilisée pour collecter et organiser les données de l'enquête- juin 2020- Traitement attendu : cibler potentiel création/distribution d'un stop Pub en Centre Tarn

- Le stop -pub n'est pas un automatisme sur le territoire Centre Tarn, toutes CSP et âges confondus !

Le recours et le taux d'apposition de l'auto-collant stop pub concerne près de 3 ménages sur 10 en Centre Tarn (proportion identique à l'échelle nationale).

« De 2 kg par ménage et par mois en 2004 à 2,3 kg en 2018 ! [Selon une enquête UFC-Que Choisir](#), **la publicité inonde toujours plus les boîtes aux lettres avec une augmentation de 15 % en 14 ans**, d'après une étude réalisée dans presque 200 communes en mai 2018. » **En conséquence, sur le Centre Tarn, un peu plus de 13 tonnes de publicités ont été collectés (majoritairement dans la collecte sélective) et traités par le service public en 2018.**

Le tableau ci-dessous indique que plus de la moitié des ménages n'ayant pas apposé de Stop pub, aiment lire la publicité. **Ceci étant 40 % des ménages pourraient recevoir un Stop Pub (32 % qui n'ont jamais pensé à apposer un stop pub).**

Raison à ne pas avoir apposé un Stop Pub	% de sondés ayant exprimé cette raison
Aime lire la publicité	57,3 %
Craint de ne plus recevoir la documentation des entités publiques (collectivités,...)	0,4 %
Ne sait pas comment faire	0,4 %
Pour préserver les emplois	2,6 %
Reçois peu de pub	7,3 %
N'y pensait pas	31,6 %
Autre (stop pub non respecté par ex)	3 %

— 80 % des ménages sondés donnent les vêtements qui ne servent plus mais qui sont toujours en bon état (ici les dons en « bornes relais » sont comptabilisés). 13 % les stockent (notamment les plus 54 ans).

Même pas 1 % les jettent dans les Ordures Ménagères.

Destination des vêtements des ménages "qui ne servent plus mais qui sont toujours en bon état" en Centre Tarn

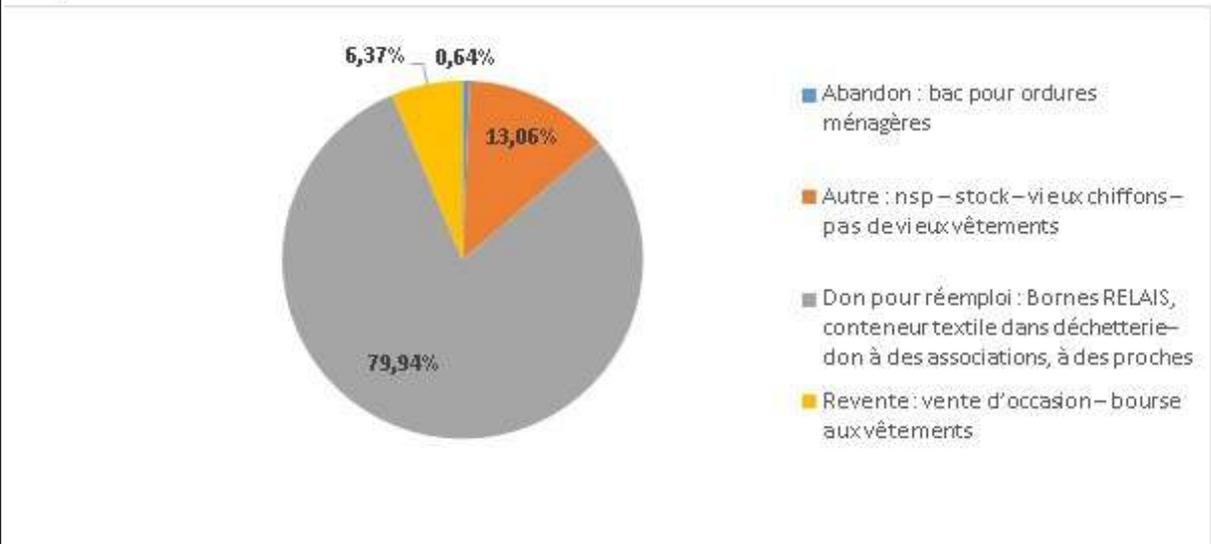


Illustration 16: Graphique réalisé par Claire Vaysse juillet 2020- Traitement attendu: déterminer la destination des textiles qui ne servent plus des ménages en Centre Tarn pour mieux communiquer sur les flux de traitement existants

- 41 % des ménages donnent des objets qui ne servent plus mais qui sont toujours en bon état. Près de 40 % stockent et 20 % vendent.

Destination des objets des ménages du Centre Tarn qui "ne servent plus mais qui sont toujours en bon état"

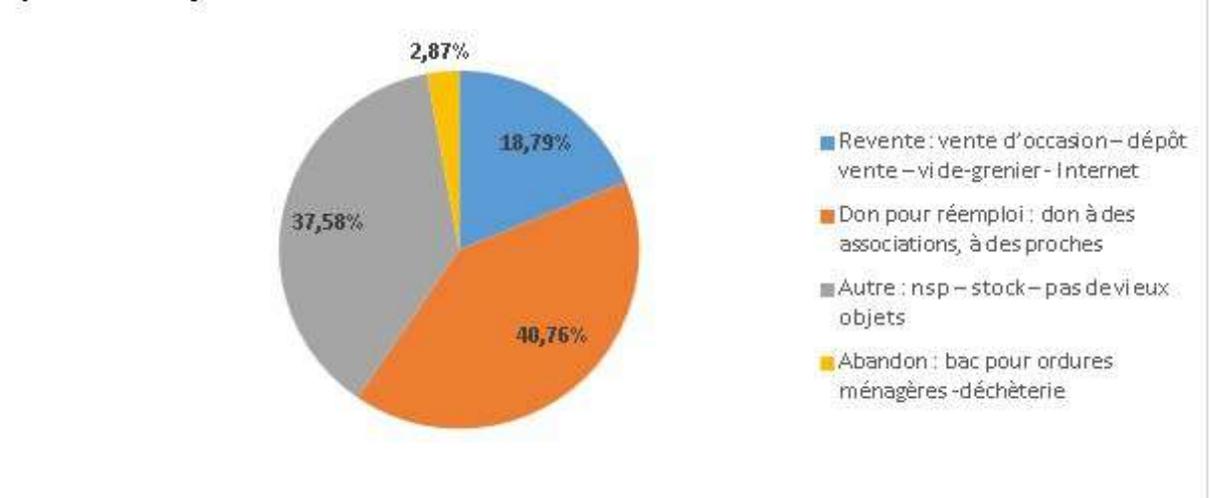
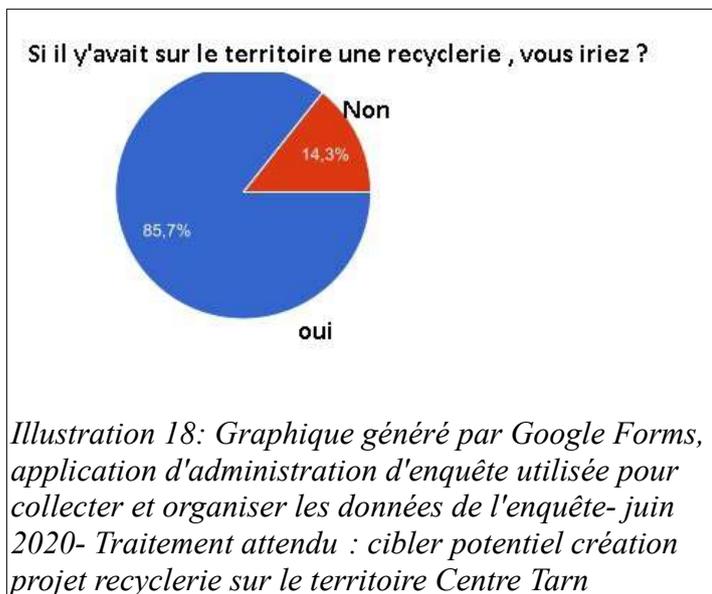


Illustration 17: Graphique réalisé par Claire Vaysse juillet 2020- Traitement attendu: déterminer destination des objets des ménages du Centre Tarn qui ne servent plus mais qui sont toujours en bon état

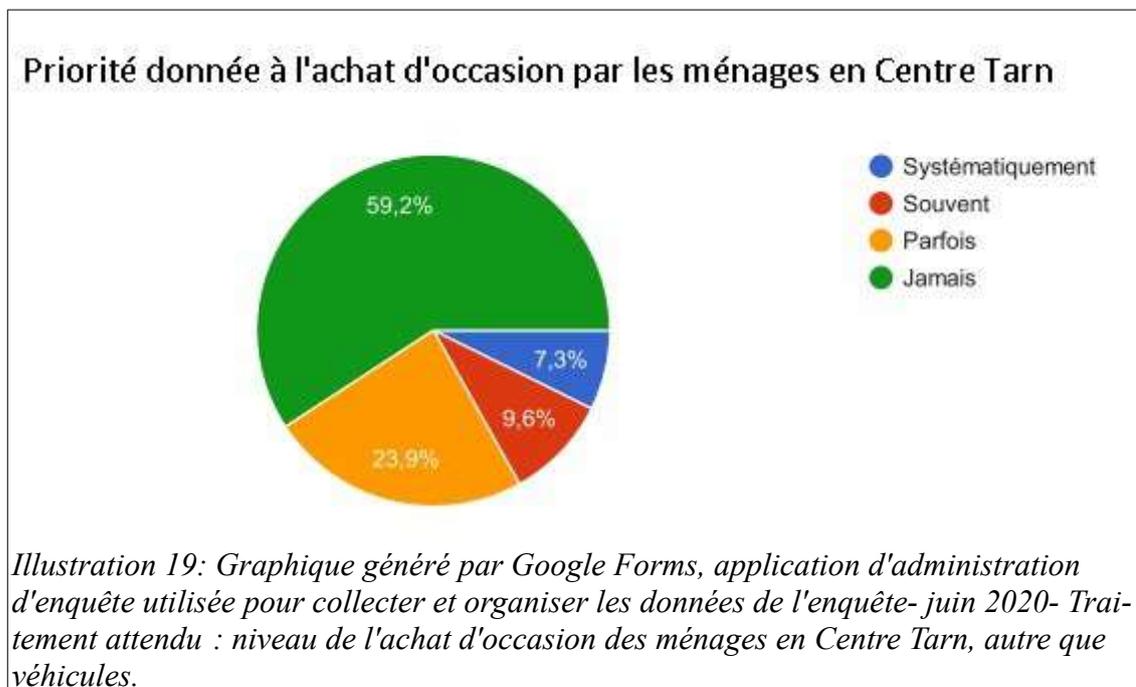
Un « encombrement » des objets dans les foyers est à noter. Il n'existe pas sur le territoire pour les objets un intermédiaire « bornes objets ».

Ainsi, « Si il y' avait une recyclerie sur le territoire, iriez vous ? » **85,7 % des ménages sondés répondent par l'affirmative.**

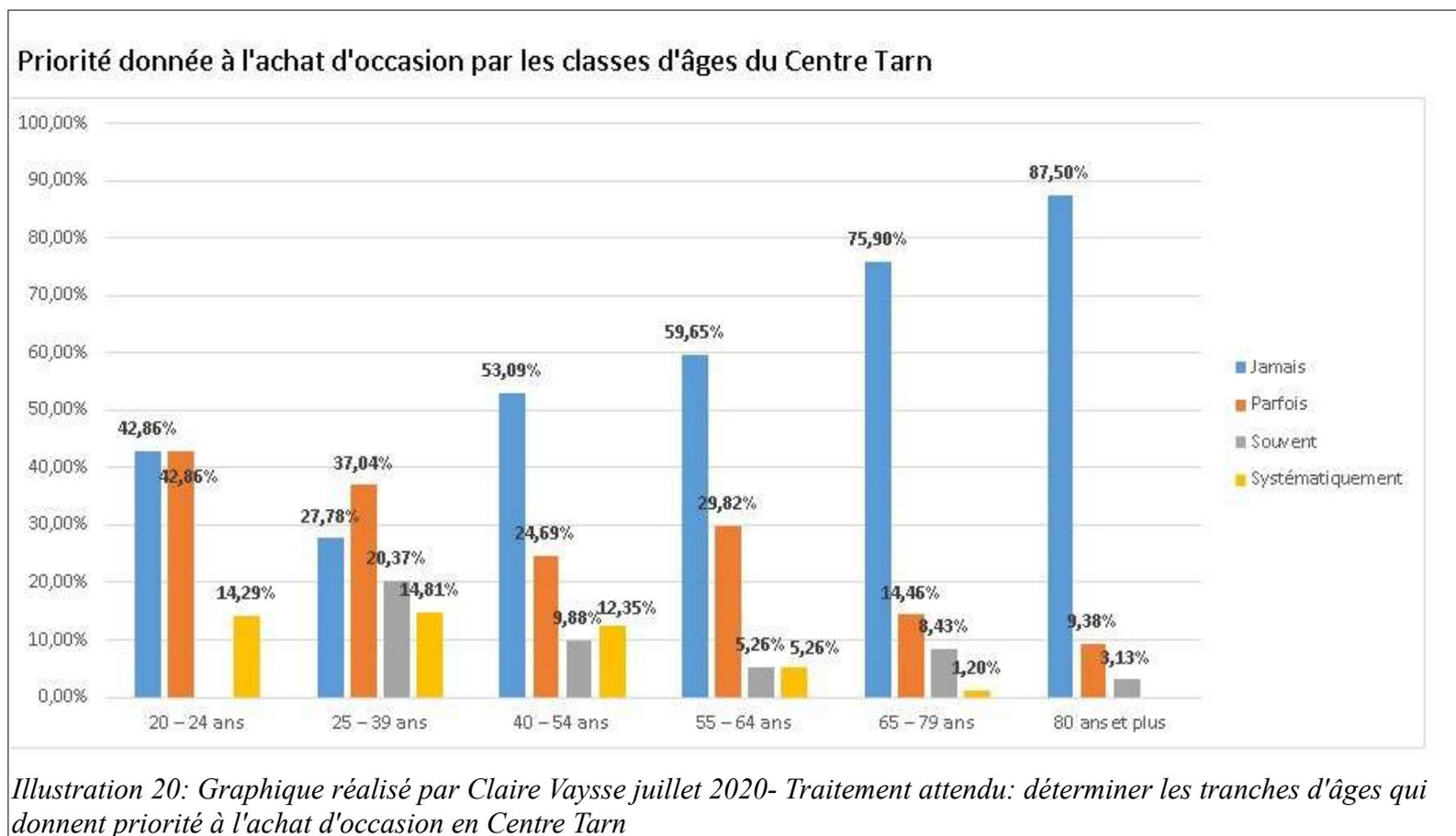


En ce qui concerne la réparation des objets ou vêtements abîmés, une priorité est donnée à la réparation, « quand le coût de cette dernière n'excède pas le prix de l'objet ou vêtement neuf » précisait les ménages sondés qui ont répondu « systématiquement », soit 56,3 % des ménages. Seul 5,41 % ne donnent pas une priorité à la réparation.

En outre, il semble que la recyclerie, servirait plus à « déstocker les maisons » qu'à vendre. En effet, près de 60 % des ménages déclarent acheter automatiquement neuf.



Plus les personnes sont âgées moins elles achètent d'occasion.



Priorité donnée à l'achat de vêtements et d'objets d'occasion (hors vehicule) par les Classes Socio-Professionnelles des référents des ménages du Centre Tarn

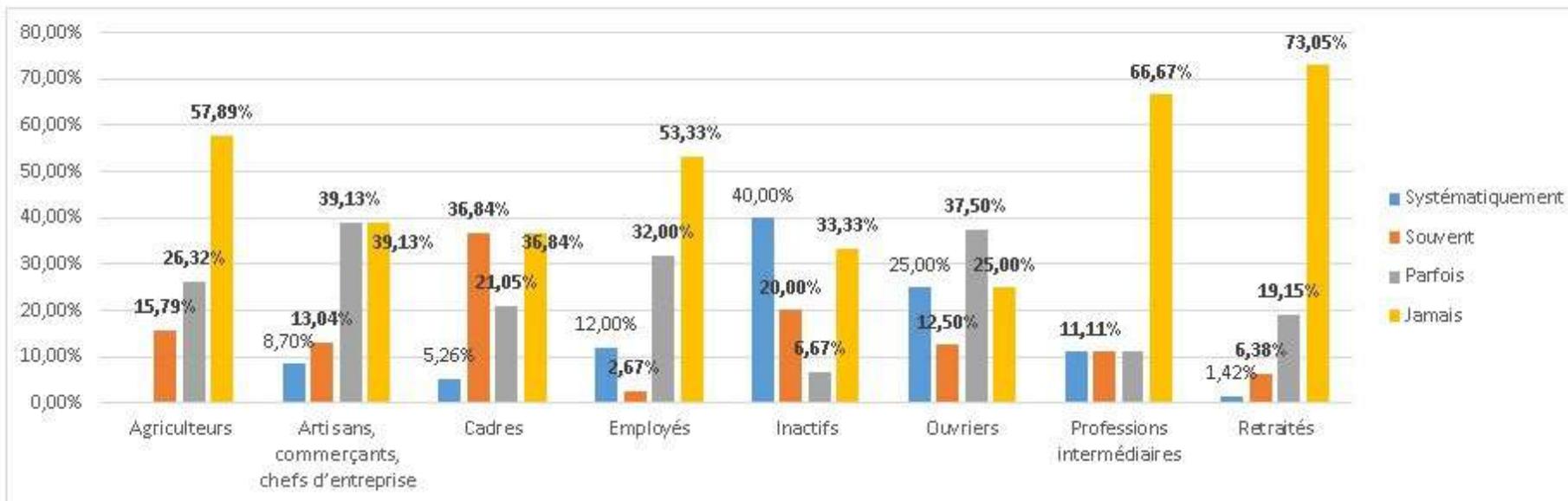
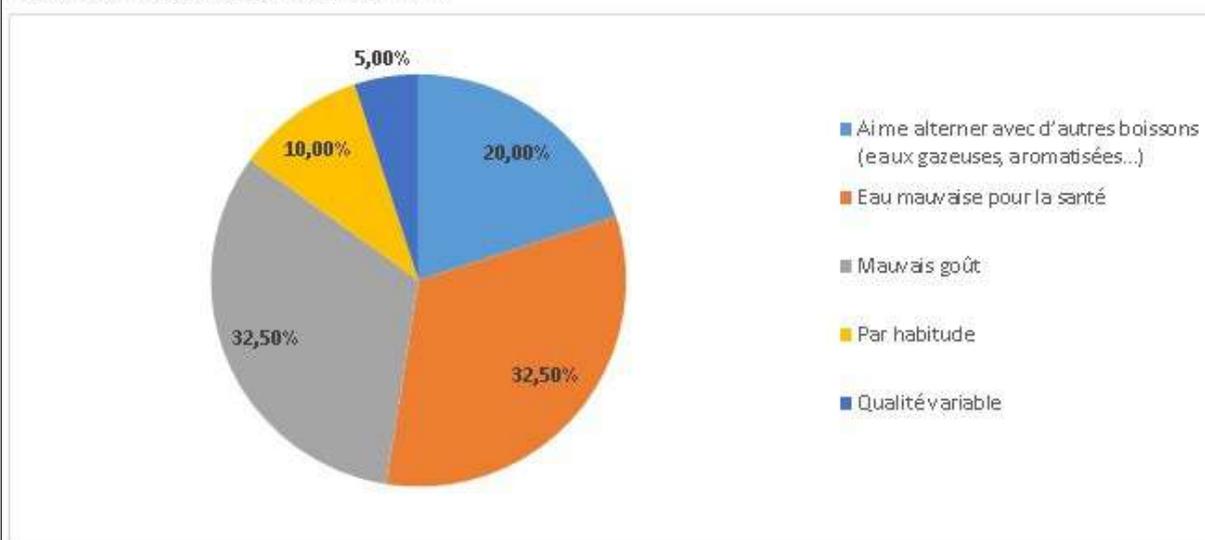


Illustration 21: Graphique réalisé par Claire Vaysse juillet 2020- Traitement attendu: déterminer les CSP qui donnent priorité à l'achat d'occasion en Centre Tarn

Les Inactifs (3,5 % de la pop active) et les ouvriers (18 % de la population active) sont les CSP qui ont le plus recours systématiquement à l'achat d'occasion. Le budget de ces catégories généralement faible peut le justifier. On parle de frugalité contrainte. La catégorie des cadres (4,8 % de la population active) compte la plus forte proportion de avoir « souvent » recours à l'achat d'occasion. Des motivations de réduction de l'empreinte carbone peuvent justifier cette proportion.

- **12,7 % des ménages déclarent ne pas boire l'eau du robinet . Ces derniers achètent de l'eau en bouteille (Plastiques ou verre).** Cela correspond à environ 485 000 bouteilles d'un litre par an.

Les raisons pour lesquelles 25% des ménages ne boivent pas systématiquement l'eau du robinet en Centre Tarn



Illus-

tration 22: Graphique réalisé par Claire Vaysse juillet 2020- Traitement attendu: estimer la quantité d'achat d'eau en bouteille

32,5 % des ménages déclarent ne pas la boire, car ils la déclarent mauvaise pour la santé.

32,5 % d'entre eux déclarent qu'elle a mauvais goût.

— En ce qui concerne l'utilisation de changes lavables pour adultes et/ou enfant :

98,4 % déclarent ne pas en avoir utilisés ces 12 derniers mois.



— **32 % de la population déclarent utiliser des lingettes jetables .**

Les textiles sanitaires (Ex. de textiles sanitaires : couches, protections hygiéniques, papiers souillés...) **constituent 13 % des Ordures ménagères Résiduelles à l'échelle nationale selon la dernière campagne de caractérisation menée par l'ADEME(Modecom 2017, publié en mars 2019 par l'ADEME).**

Si l'on rapporte ce pourcentage à l'échelle du Centre Tarn, sachant qu'il existe sur le territoire des structures d'accueil collectives et individuelles petit enfance mais aussi des accueils de personnes âgées, structures consommatrices de textiles sanitaires, finalement collectées par le service Ordures ménagères de la Communauté de Communes.

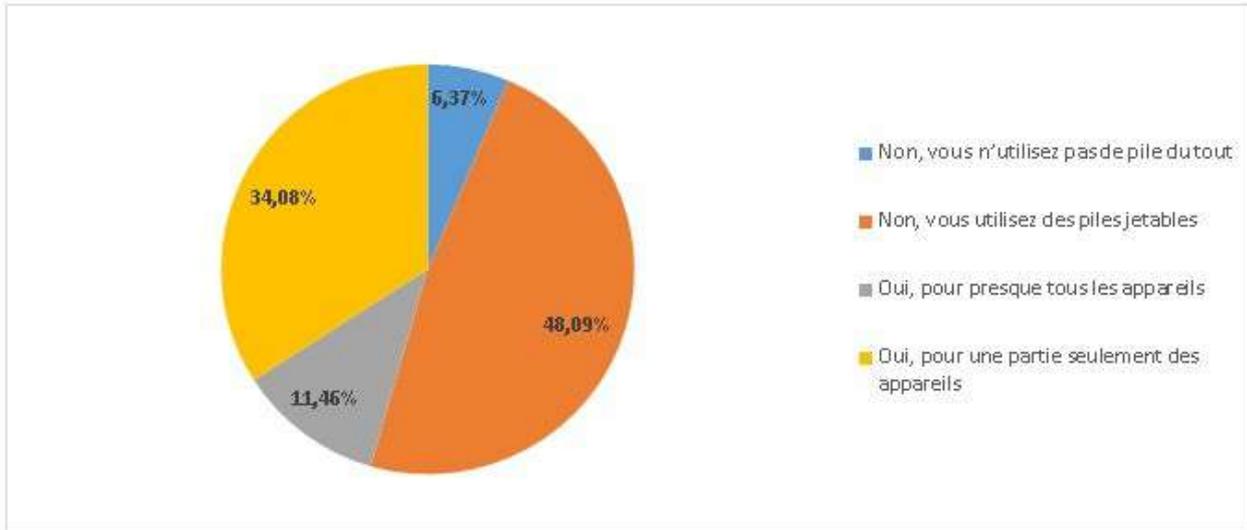
En 2019, la production totale d'Ormr a été estimée à 2 577 tonnes. Ainsi, **les textiles sanitaires s'élèveraient à 335 Tonnes. Soit 11 fois plus que la production de « publicité » traitée et 25 tonnes de plus que les déchets alimentaires estimés à 310 tonnes.**

La production d'ordures ménagère résiduelles en 2017 en kilo par habitant était de 230 Kg/hab/an. La part de textiles sanitaires est ainsi estimée à : $230 \times 13 / 100 = 29,9$.

La production de déchets de textiles sanitaires en Centre Tarn est ainsi de près de 30Kg/an et par habitant.

— 11,5 % des ménages déclarent utiliser systématiquement des piles rechargeables.

Taux de déclaration d'utilisation de piles rechargeables par les ménages du Centre Tarn

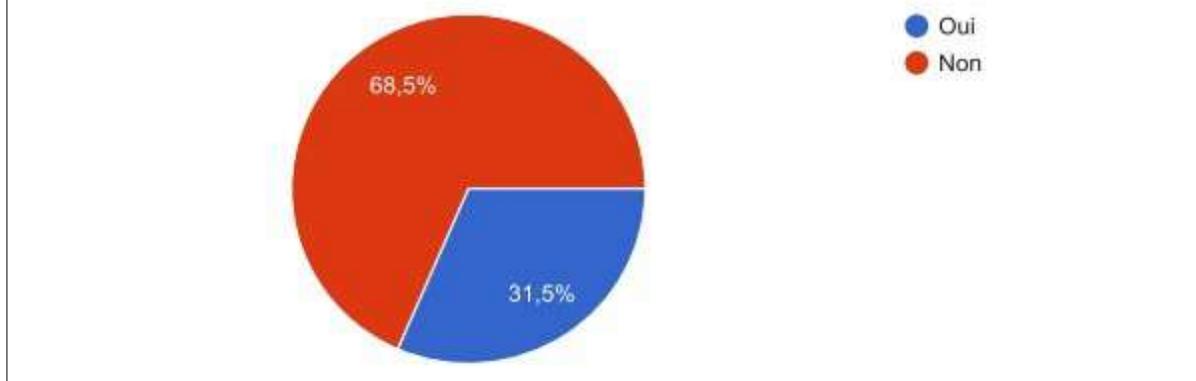


Illus-

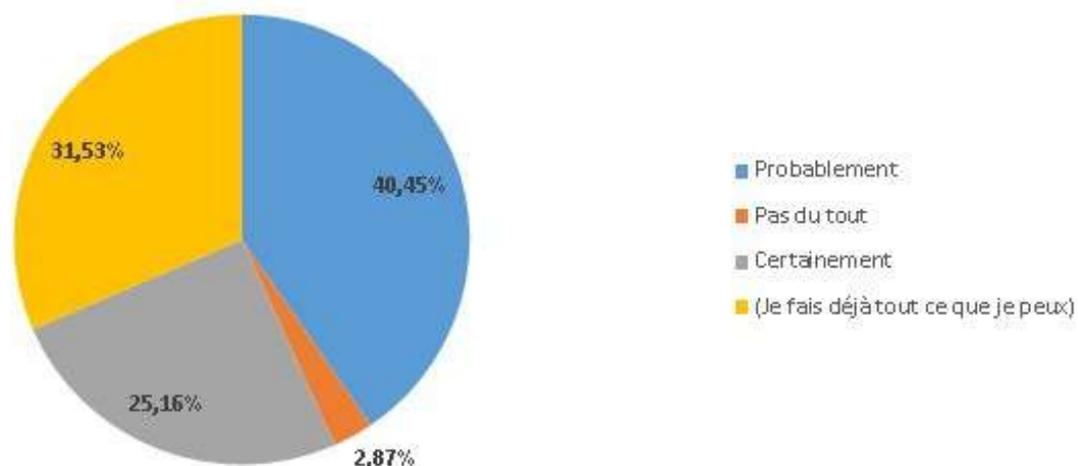
tration 23: Graphique réalisé par Claire Vaysse juillet 2020- Traitement attendu: estimer la consommation de piles jetables

— 31,5 % de la population a déjà entendu parler de politique visant à réduire la quantité des déchets mais pas spécialement du plan de prévention.

Taux de déclaration, des ménages du Centre Tarn, de connaissance d'une politique menée par une institution qui vise à réduire les déchets



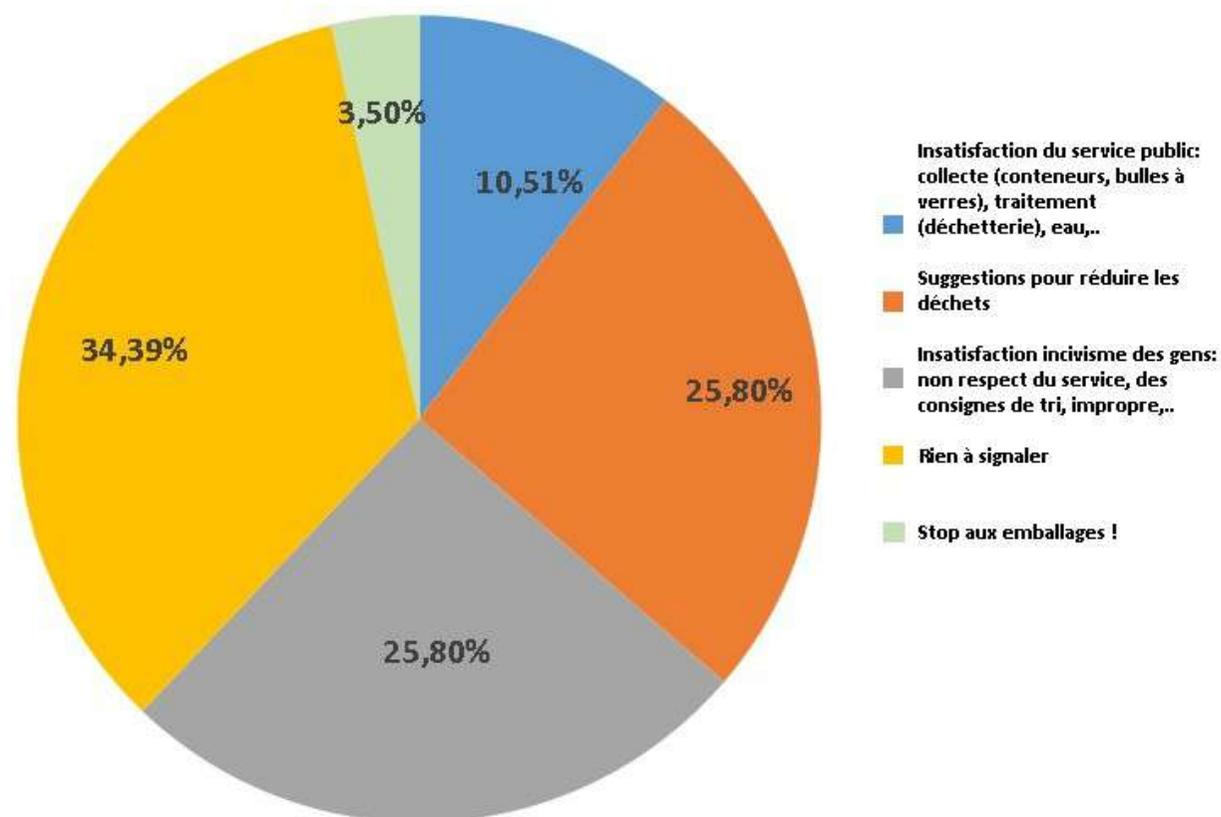
Le taux de déclaration d'engagement des ménages du Centre Tarn prêts à changer leurs habitudes dans l'année à venir pour réduire leur production de déchets



Aussi ,25,2 % des ménages sondés sont prêts à changer leurs habitudes dans l'année afin de réduire leur production de déchets et 40,4 % le feront probablement sous condition.

31,5 % des ménages pensent faire déjà tout ce qu'ils peuvent en matière de réduction.

Types de remarques effectuées en fin de questionnaire par les ménages sur la thématique des déchets en général



— 25,8 % des sondés ont proposé des actions collectives de réduction des déchets. Les propositions ont été notées.

— 35 % des sondés n'ont rien à signaler soit parce qu'ils portent peu voir pas d'intérêt à la thématique des déchets, soit par satisfaction du service public local de gestion des déchets.

— **40 % d'insatisfaits :**

3,5 % des sondés estiment que c'est aux industriels, gros producteurs d'emballages à faire des efforts de réduction ;

25,8 % regrettent l'incivisme des autres habitants en matière de respect des consignes de tri, de production de déchets et de saletés. Dans cette catégorie, ils sont nombreux à souhaiter que l'exercice de pouvoir de police soit exercé,.

Enfin, 12 % regrettent un manque d'équipements proposés par le service public : manque de bulles à verre ; manque de logistique en ce qui concerne la gestion des déchets verts, horaires des déchetteries peu flexibles,...

b) Synthèse des caractéristiques des déchets produits par les ménages en Centre Tarn :

Au-delà du recueil de données, ce questionnaire a joué un rôle de « sensibilisation » à la réduction des déchets des ménages sondés.

Ce qu'il faut retenir :

— Bien qu'il n'y ait pas la part des putrescibles produits par les acteurs économiques, il semblerait qu'elle soit moins élevée qu'à l'échelle nationale (cf ci-contre) grâce à la pratique par les ménages du compostage (part des déchets alimentaires dans Omr Centre Tarn : 12 %; part des déchets verts : 2,5 %...).

Attention, il s'agit de proportions et non de quantités. Ainsi, si une proportion est moindre, les autres peuvent être plus importantes.

Le graphique ci-contre est intéressant, car il donne une idée de la composition des Omr. A l'automne 2021, le syndicat Trifyl fera réalisé un MODECOM OMR pour tous ses adhérents dont le Centre Tarn. Aussi, des résultats plus précis sur la composition des OMR du Centre Tarn seront disponibles fin 2021.

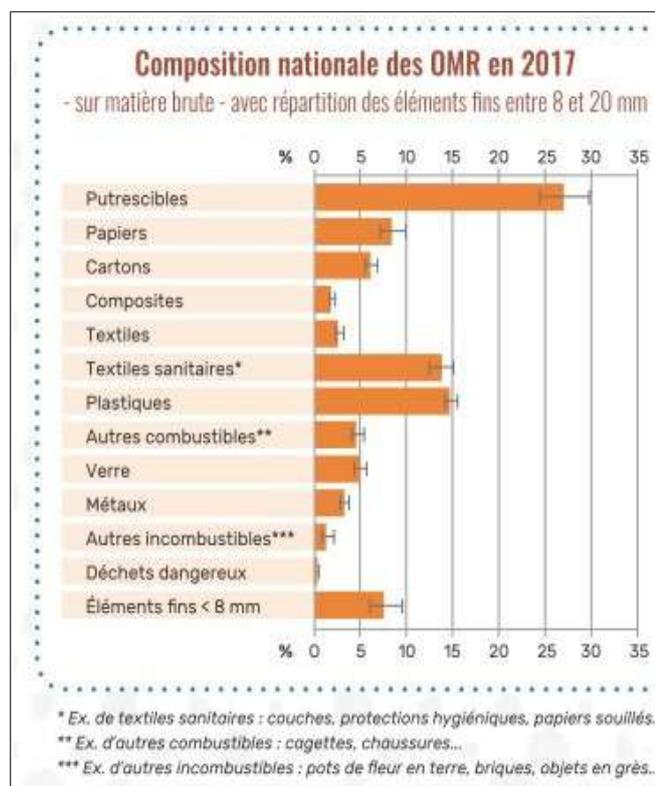


Illustration 24: « Composition des Omr en 2017 en France collectées en porte à porte- MODECOM 2017, ADEME, édité en 2019

- La réduction des putrescibles (déchets organiques, notamment alimentaires) et des textiles sanitaires sont des axes d’actions pour réduire les déchets.
- L’élargissement des consignes de tri des emballages en plastique en 2022 devrait favoriser la diminution des plastiques dans les Omr.
- Un rappel des consignes de tri est nécessaire (au vu des incivilités constatées et déclarées).
- La mise en place sur des points stratégiques (par exemple lotissements éloignés) de bulles à verre et de bornes textiles devraient favoriser la réduction de ces déchets encore présents dans les Omr.
- Une sensibilisation/communication sur les filières REP (responsabilité élargie des producteurs), précisément des filières qui collectent des « produits finis » réutilisables et recyclables (piles, électroménagers...) reste à effectuer.
- En ce qui concerne, la collecte sélective, l’apposition d’un STOP PUB peut participer à la réduction du tonnage global .
- Près de 13 % des ménages ne boivent pas l’eau du robinet, ce qui favorise l’augmentation du tonnage de bouteilles en plastiques.

Selon l’Ademe³⁴, les activités économiques produisent en moyenne 20 % des ordures ménagères résiduelles collectées par le service public. Ils sont les déchets dits « assimilés ».

Ainsi, le tonnage des déchets (DMA) produits par les activités économiques du territoire en 2019 serait de :

$$5850 \text{ tonnes} * 20 \% = 1170 \text{ tonnes}$$

Il convient à présent de connaître les activités économiques et acteurs dont les déchets produits sont collectés par la Communauté de Communauté Centre Tarn.

34 MODECOM 2017, « Caractérisation des déchets ménagers et assimilés en France, Composition des ordures ménagères résiduelles », ADEME mars 2019.

B) État qualitatif du gisement des déchets « assimilés » produits par les acteurs économiques du Centre Tarn

« Si la collectivité a une obligation de collecte pour les déchets ménagers, elle n'en a aucune pour les déchets dits assimilés. Pour ces derniers, elle est libre de fixer les limites des prestations qu'elle assure dans le cadre du service public (caractéristiques et quantités maximales de déchets pris en charge par le service public dans la limite des sujétions techniques)

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L.2224-14 du Code général des collectivités territoriales). Les activités économiques, même hors agriculture et BTP, contribuent fortement à la production de déchets. En effet, l'industrie a produit 25,7 Mt de déchets et le tertiaire 19,6 Mt de déchets en 2014 (sources :CGDD/SOeS).

Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants, bureaux, etc.) et des déchets du secteur public (administrations, hôpitaux, etc.) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. L'étude de caractérisation des déchets ménagers et assimilés menée par l'ADEME en 2017 (MODECOM) a montré que les ordures ménagères résiduelles (OMR) étaient, en France, constituées à 20 % de ces déchets assimilés.³⁵

1) La collecte des déchets assimilés en Centre Tarn, un service qui reste à définir :

Territoire rural, qui se caractérise par un tissu dense de petites et moyennes entreprises familiales, la Communauté de Communes n'a pas fixé les limites de cette prestation de collecte aux acteurs économiques, ni établi de redevance spéciale (RS)).

Hormis les acteurs économiques soumis à une réglementation précise en matière de collecte de déchets, l'ensemble des activités économiques du territoire bénéficient du service public de collecte des déchets selon deux modes de collecte : soit en point de regroupement, comme l'ensemble des ménages, soit en porte en porte (la majorité faisant l'objet d'une convention).

Une soixantaine d'acteurs économiques sont concernées (Cf liste page suivante) par le mode de collecte du porte à porte. Une convention de mise à disposition de conteneurs de 770 litres, à savoir une mise à disposition payante pour les conteneurs OMR et gratuite pour les conteneurs dédiés à la collecte sélective a été établie avec une partie de ces acteurs économiques (artisans, commerces, administrations publiques, enseignement, santé, action sociale,...). En 2019, la CCCT conventionne avec 32 acteurs économiques. 68 conteneurs OMR et 41 conteneurs CS ont été mis à disposition.

³⁵ <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/integrer-lenvironnement-domaines-dintervention/dechets/dossier/dechets-entreprises-choix-role-collectivite/savoir-plus-dechets-activites-economiques-dits-assimiles>

CONTENEURS	CONVENTIONNE		NON CONVENTIONNE			Nombre de passage en collecte par semaine	
	OM	TRI	OM	TRI		OM	TRI
AGRICAT	2		3		REALMONT	2	
AU PETIT FOUR SARL	1	1			REALMONT	1	1
AU PETIT FOUR TARNAIS	1	1			LABOUTARIE	1	1
BORREGO SERGE	1				REALMONT		
CARROSSERIE DENIS		1			ST MARTIN DE CALMES		1
CARROSSERIE VIRAZELS JEAN-MARC			1	1	LABOUTARIE	1	1
CENTRE CONTROLE TECHNIQUE AUTO TARN NORD	1				REALMONT	1	
CHARLOIS	3	1			REALMONT	2	2
CHAUSSEON MATERIAUX	2				REALMONT	2	
CODISUD PROXI	1	3			REALMONT	2	2
COLLEGE LOUISA PAULIN	3	2			REALMONT	2	2
ENTREPRISE K. JAMME	1	1			LABOUTARIE	1	1
ESAT VALÉRIE BONAFÉ	9	9			FOURNIALS	1	1
EURL PAUL TPCM			1	1	LABOUTARIE	1	1
EURL RESSEGUIER	1	1			REALMONT	2	2
FOURNE JEAN PAUL			1		REALMONT	2	
GARAGE YANNICK MICHEL			1	1	REALMONT	2	2
IOFER SARL			1	1	LABOUTARIE	1	1
JALADE CONSTRUCTIONS METALLIQUES	2	1			LOMBERS	1	1
JULIEN NICOLAS			1	1	MONTREDON LABESSONIE	1	1
L'IMPERIAL EURL	2			2	LABOUTARIE	1	1
LA MAILLE AU PERSONNEL SARL	1	1			MONTREDON LABESSONIE	1	1
LAPOSTE	1	1			REALMONT	2	2
LICARON SAS INTERMARCHÉ			3		REALMONT	2	
LINA B1			2	1	ORBAN	1	1
M.I.C.			1	1	LABOUTARIE	1	1
MAILLET TP	1				LOMBERS	1	
MAISON DE RETRAITE RENÉ LENCOU	4	3			REALMONT	2	2
MAISON DE RETRAITE SAINTE AGNÈS	5	3			MONTREDON LABESSONIE	2	1
MEDICAL SERVICE B1 SAS			4		LOMBERS	1	
MINOTERIE BATIGNE	2				REALMONT	2	
MOULIS GUY EURL	1	1			MONTREDON LABESSONIE	1	1
PARC ZOOLOGIQUE DES TROIS VALLEES	13	5			MONTREDON LABESSONIE	1	1
QUINCAILLERIE BRUNIQUEL SARL				1	REALMONT		1
RAGT PLATEAU CENTRAL SAS	1				REALMONT	2	
RASTOUIL CHRISTOPHE LA FLAMBEE ITALIENNE		1			REALMONT		2
RESTAUR REAL AUTO	2	1			REALMONT	2	2
SARL CARROSSERIE RAYSSIGUIER DAVID	1				REALMONT	2	
SARL ENTREPRISE DELPECH MAGNAVAL	2				REALMONT	2	
SARL LE CENTRAL	1	1			LABOUTARIE	1	1
SAS CARCELLER	1	2			REALMONT	2	2
SASU CAROLE	1				REALMONT	2	
SCP Groupe Vétérinaire de Réalmont	1				REALMONT	2	
SOCIETE DES CARRIERES DE PEYREBRUNE	1				REALMONT	1	1
SUC REGIS				1	MONTREDON LABESSONIE		1
TRAVAUX SOUTERRAINS & MAINTENANCE	1	1			LABOUTARIE	1	1
UMODIS UTILE	1	3			MONTREDON LABESSONIE	1	1
VEOLIA EAU	1	1			LOMBERS	1	1
ECOLE PRIVE ST JOSEPH			2	1	REALMONT	2	
ECOLE SIGOURRE			1	2	MONTREDON LABESSONIE	1	1
ECOLE LAMILLARIE			1	1	LAMILLARIE	1	1
ECOLE LOMBERS			2	2	LOMBERS	1	1
CRECHE LA PASSERELLE			1	1	LOMBERS	1	1
CRECHE LA FARANDOLE			1		REALMONT	2	
ASSOCIATION DE TIR			1	1	LOMBERS	0,5	0,5
DOJO			1	1	REALMONT	0,5	0,5
TOTAUX	72	45	29	20			

Illustration 25: Tableau réalisé et suivi par le Service de collecte des OMA du Centre Tarn- Réalisation F.A.M.P.L.E 2020

2) Des déchets assimilés « diversifiés » à l'image des acteurs économiques du territoire.

Il convient de dresser un inventaire des acteurs économiques dont les déchets sont collectés par le service des Ordures Ménagères du Centre Tarn.

a) les déchets des commerces et de l'activité tertiaire prépondérants :

- **Le commerce, le transport et les services divers représentent 43 % des établissements du territoire.** Le secteur tertiaire est relativement développé. Ces producteurs de déchets assimilés bénéficient majoritairement du service de collecte en point de regroupement. Aussi papiers, cartons, mais aussi déchets putrescibles restent majoritairement produits par ces acteurs.
- 23 % des établissements actifs sont inscrits dans le secteur de l'agriculture. Ces derniers ont leurs propres collecteurs (bâches d'ensilage, huiles de vidange, insecticides, pesticides, ...). Il arrive cependant de trouver des déchets de l'agriculture (ficelles, bâches,...) ou de l'agroalimentaire dans les ordures ménagères résiduelles.
- Réalmont concentre 80 commerces et services de proximité, une grande surface alimentaire, un marché hebdomadaire. Montredon-Labessonnié est identifié comme pôle commercial de proximité relais de Réalmont. Hormis la grande surface qui finance ses propres collecteurs de déchets, la majorité ont recours au service public pour la collecte des OMR, la CS, le verre, et le service déchetterie. Le marché hebdomadaire de Réalmont accueille de nombreux commerçants sédentaires qui bénéficient gratuitement du service public des déchets du Centre Tarn.
- Le territoire se caractérise par 3 zones d'activités économiques.

Nom de la Zone	Laboutarié	Lomers	Les Fournials
Commune	Laboutarié	Lomers	Montredon Labessonnié
Superficie	1.9 ha	8 ha	10 ha
Nombre de lots	Des lots sont encore disponibles à la vente, et restent à définir.		
Nombre d'entreprises	2	3	5

En ce qui concerne, la collecte des déchets, 1 point de regroupement sur Laboutarié et 2 points de regroupement sur les Fournials (utilisés également par les ménages) ont été aménagés.

Il n'y a pas de règles précises en ce qui concerne la mise à disposition de conteneurs sur les ZAE. Les entreprises peuvent, comme celles du territoire, disposer ou non de conteneurs après signature d'une convention.

Des entreprises de ces zones disposent de conteneurs mis à disposition par la CCCT (cf tableau page 85).

b) Les Établissements d'enseignement

Concernant l'enseignement, la répartition des effectifs en 2019/2020 est la suivante :

- 16 écoles primaires
- un collège

Soit un effectif total de 1466 élèves.

En 2012/2013, le total d'enfants scolarisés était de 1330. Une augmentation de près de 10,22 % est à noter.

Les enfants scolarisés sur le territoire se répartissent sur :

- 4 RPI
- 1 SIVU (Arifat)
- 7 écoles publiques (Réalmont, Lombers, Lamillarié, Montredon-Labessonnié et St-Lieux-La-fenasse).
- 2 écoles privées (Realmont et Montredon-Labessonnié)

Deux communes n'ont pas d'établissements scolaires : Arifat et Sieurac. Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) qui regroupe les communes de Fauch et de Terre de Bancalié fonctionne sur le territoire Centre Tarn. Les autres RPI s'organisent avec des communes extérieures à l'intercommunalité.

Établissements d'enseignement 2019/2020						
	Effectif établissements				Effectif élèves	
	Nbre écoles	Nbre collèges	écoles	collège		
Commune						
Fauch	1		47			
Laboutarie	1		53			
Lamillarie	1		37			
Lomers	1		146			
Montredon-Labessonnié	3		182			
Orban	1		41			
Poulan-Pouzols	1		31			
Realmont	3	1	401		414	
Sieurac						
Terre de Bancalié	4		114			
Totaux	16	1	913		414	
Nombre d'élèves total scolarisés sur le territoire						1466

Figure 24: Sources: Rectorat 2019/2020, Communes membres

Les déchets produits par les établissements scolaires sont des déchets administratifs mais aussi organiques. En effet, Il existe sur le territoire une école (Lombers) où les repas sont confectionnés sur place. Les autres cantines sont fournies par des prestataires.

Il convient d'ajouter à ces structures d'enseignement, les structures enfance-jeunesse qui œuvrent sur les temps péri-scolaires et extrascolaires, également productrices de déchets similaires aux écoles.

La Communauté de Communes est compétente en matière d'enfance-jeunesse- temps extrascolaires et périscolaires si les structures de garde sont agréées par la DDCSPP (cf statut). À ce titre, elle gère en régie directe deux centres de loisirs (ALSH), deux ALAE, deux services jeunesses (Réalmont et Lombers) et participe au financement de l'ALSH de Lombers géré par une association.

Concernant l'enseignement secondaire, le territoire compte un collège public à Réalmont (414 élèves). Ce dernier dispose d'une cuisine centrale, qui se charge aussi de confectionner les repas de l'école primaire de Réalmont. Comme indiqué ci-dessus les déchets organiques et administratifs de cette structure sont collectés en porte à porte.

c) Les structures « Petite enfance » collectées

Il y a sur le territoire 5 accueils collectifs pour les jeunes enfants (0-4 ans), pour une capacité totale de 75 places . Tous sont gérés par des associations parentales (4 associations) :

- Le Multi-accueil la Farandole à Réalmont (capacité : 25 places)
- Le Multi-accueil La Passerelle à Lombers (capacité : 20 places)
- La Micro-crèche Ma deuxième maison à Fauch (capacité : 10 places)
- La Micro-crèche Ma deuxième maison à Lafenasse- Terre de Bancalié (capacité :10 places)
- La Micro-crèche « O'ptit bonheur » à Lamillarié (capacité : 10 places)

La Communauté de Communes, compétente en matière de petite enfance, est partenaire financier et technique de ces structures, partenariat formalisé via des conventions d'objectifs et de partenariat. Elle gère en régie directe le Relais d'assistants et assistantes maternel(le)s qui anime un réseau de 38 assistant(e)s maternel(le)s dont 3 regroupées dans une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s située à Réalmont (capacité 9 places).

Seule l'association « Ma deuxième maison » dispose d'une cuisine où sont confectionnés les repas sur place pour les micro-crèches de Fauch et de Lafenasse. Les autres structures collectives « Petite enfance » ont recours à un prestataire repas : « Ansamble Toulouse ».

Pour la Maison d'Assistants Maternelles (MAM), accueil individuel, ce sont les parents qui apportent pour leur enfant respectif les repas.

Les déchets produits par ses structures sont par ordre d'importance en quantité: - textiles sanitaires ; - putrescibles (restes de repas) ; - dans une moindre mesure administratifs (papiers, cartons,...)

d) Les Établissements de santé et d'accueil pour personnes âgées

Le territoire d'étude compte deux établissements d'accueil pour personnes âgées :

- Un EHPAD situé à Réalmont, géré par la Centre Communal d'Action Sociale de réalmont, doté de 64 lits d'hébergement définitif, 6 lits d'hébergement temporaire de 3 à 15 jours et 1 lit d'accueil de nuit. Les repas sont confectionnés sur place.
- Un EHPAD situé à Montredon-Labessonnié géré par l'association « Âges Sans frontières », doté de 65 lits. Les repas sont confectionnés sur place. La cuisine réalise aussi les repas pour l'école privée de Montredon-Labessonnié.

Cinq associations d'aide à la personne (ADMR) œuvrent sur le territoire : ADMR de Réalmont , de Orban, de Lombers, de Laboutarié et de Montredon-Labessonnié. Elles assurent sur le territoire Centre Tarn, le maintien à domicile des personnes âgées. L'ADMR de Réalmont assure pour le compte de la CCCT le service de portage de repas à domicile.

Le Centre Communal de l'Action Sociale de Réalmont propose des logements pour personnes âgées aux Villages Soleil et Mas du Courtial selon des critères d'âges (+ de 70 ans), de résidence (être habitant de la commune), et de revenus (revenus modeste). 9 logements supplémentaires seront disponibles en 2020.

En ce qui concerne les établissements de santé : 3 Maisons de santé pluridisciplinaires dont deux publiques et une privée se situent sur le territoire .

Quelques structures médico-sociales existent également sur le territoire :

- Un foyer d'hébergement à Réalmont pour travailleurs handicapés ;
- Un établissement expérimental en faveur de l'enfance protégée (SET'5 AEP La Landelle)à Réalmont ;
- Un lieu de vie et d'accueil pour petit effectif d'enfants, adolescents, adultes à Arifat (L'auriole) ;
- Un établissement de Service d'aide par le Travail est situé à la zone d'activité des Fournials, commune de Montredon-Labessonnié . Un service « Espace vert » œuvre pour la taille des arbres et arbustes de certaines communes dont celle de Réalmont.

La composition des déchets produits par ces établissements est proche de celle des crèches, à savoir :

- textiles sanitaires, putrescibles et administratifs.

e) Zoom sur la restauration collective en Centre Tarn

Plusieurs établissements délivrent sur le territoire un service de restauration collective. Ces derniers ont été recensés dans le tableau ci-dessous. Pour chacun apparaît le nombre de repas servis sur l'année 2019.

Restauration Collective en Centre Tarn : Repas servis en 2019

Etablissements	Nombre de repas	Cuisine autogérée/concédée	Perte selon enquête ademe en kg/an	Composteur/ animaux en fonctionnement pour les biodéchets	Poids des biodéchets restant dans OMR si on considère comme totale le compostage déclaré
EPHAD Realmont	55480	Autogérée	5548	oui	
EHPAD Saint Agnès situé à Montredon-Labessonnie	54750	Autogérée	5475	oui	
ESAT Foyer d'hernement Les Cyclades à Réalmont	6552	Autogérée	655,2	non	655,2
ESAT des Fournials (Montredon-labessonnié)	9036	Autogérée	903,6	non	903,6
SRPI Fauch-Terre de Bancalié	17040	Concédée	2147,04	non	2147,04
ALSH (Realmont)	3646	Concédée	459,396	Oui	
Cantine Ecole J.Durand (Réalmont)	27294	Concédée	2729,4	Oui	
Cantine Ecole St Joseph (Réalmont)	N/C	Concédée	0	oui	0
Cantine College Louisa Paulin (Réalmont)	51481	Autogérée	5148,1	Non	5148,1
Cantine Ecole Lafenasse	2724	Concédée	343,224	Non	343,224
Cantine Ecole Orban	5680	Concédée	715,68	Non	715,68
Cantine Ecole Poulan-Pouzol	3266	Concédée	411,516	Non	411,516
Cantine Ecole Lombers	16030	Autogérée	1603	oui	
Cantine Ecole La Sigourre (Montredon-Labessonnie)	8702	Concédée	1096,452	Non	1096,452
Cantine Les fournials	5119	Concédée	644,994	Non	644,994
Centre de loisirs (ALSH de Montredon-Labessonnie)	2556	Concédée	322,056	oui	
Cantine Ecole privée Montredon	5680	Concédée	715,68	Non	715,68
Cantine Ecole de Laboutarié	4970	Concédée	626,22	Non	626,22
Cantine Ecole Lamillarié	5112	Concédée	644,112	Non	644,112
SET'5 AEP La Landelle	N/C	Autogérée	0		0
ADMR de Réalmont (Service portage de Repas Centre Tarn)	9500	Concédée	1197		1197
Crèche Farandole	5625	Concédée	708,75	Non	708,75
Crèche La Passerelle	3740	Concédée	471,24	Non	471,24
ALSH la Passerelle	2390,00	Concédée	301,14	Non	
Crèche Lamillarié (estimatif car ouverture en 2020)	2200	Concédée	277,2	Non	277,2
Crèche Fauch	2220	Autogérée	222	oui	
Crèche Lafenasse	2220	Autogérée	222	oui	
Total repas servis 2019 collectivités Centre Tarn	313013		33588		16706,008
Ratio en kg par habitant/an du Centre Tarn			3,00		1,49

Tableau 3: Source: Données transmises par les établissements-Tableau réalisé par C.Vaysse 2020

L'enquête ADEME ci-dessous a permis de calculer le poids estimé des quantités jetées selon que le restaurant collectif soit en autogestion ou concédée.



En conclusion, 310 623 repas ont été servis en 2019 par la restauration collective en Centre Tarn. Les quantités jetées en 2019 sont estimées à 33287 kg. **En 2019, la production d'Omr s'élevait à**

2574 tonnes. La part des déchets alimentaires produits par la restauration collective en Centre Tarn est estimée à 1,3 % des Omr. La part des déchets alimentaires produits par les particuliers a été évaluée à 12 %.

Soit un ratio de 2,97 Kg/an/hab. Le ratio correspondant aux déchets alimentaires produits par les particuliers s'élève à 28kg/an/hab en 2019.

f) le Tourisme du Centre Tarn

Le Centre Tarn n'est pas un territoire caractérisé par un tourisme de masse. L'Office de Tourisme Centre Tarn est un service de la Communauté de Communes Centre Tarn. Il se compose de deux points d'accueil à savoir Réalmont et Montredon-Labessonnié. Ce document réalisé par l'Office de Tourisme en 2016 donne une idée des équipements touristiques, hébergements, qui existent sur le territoire.

Données Office de Tourisme Centre Tarn

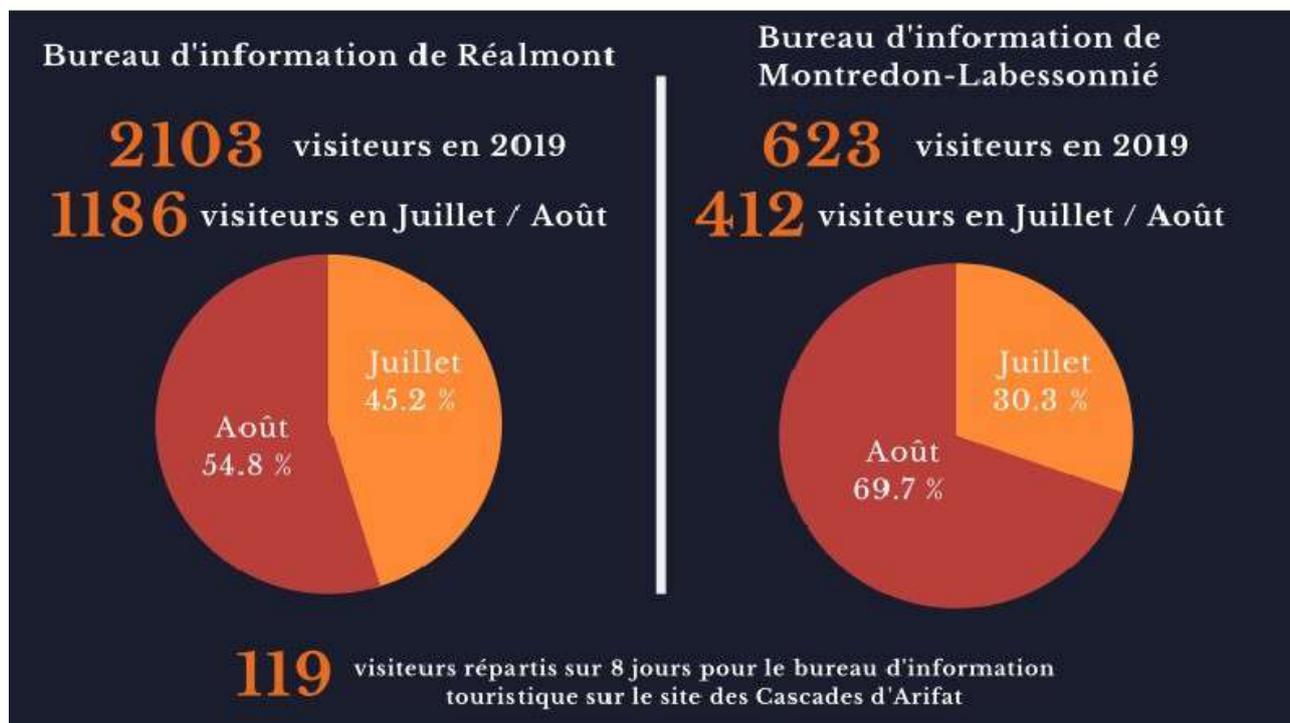
- Environ 550 lits touristiques
- 1 établissements hôteliers, à Réalmont 16 lits
- 9 chambre d'hôtes-55 lits
- 78 meublés de tourisme
- 2 établissements hôtellerie de plein air-
- 20 itinéraires de randonnées
- 2 Musées : le Rêve du passé à Ronel et l'Ecomuséé du Pigeon à Lombers
- Un conservatoire : celui de la guerre d'Algérie et des combattants du Maroc et de la Tunisie à Montredon-Labessonnié. Avec son Mémorial sur le site de Bezan
- 2 retenues d'eau : le lac de la Bancalié, bordé d'un sentier de randonnées de 10 km (fréquentation entre le 1er juillet au 30 août 2019: 6840 visiteurs-baigneurs), et le lac de Bezan, bordé d'un sentier de 1km 5
- Un circuit « Patrimoine » : le circuit des Pigeonniers : boucle de 30 kms en voiture (+ circuit pédestre de 15 km) sillonnant la campagne lombersoise pour découvrir quelques uns des plus beaux pigeonniers du territoire.
- Un circuit historique à la découverte de la bastide royale de Réalmont en 18 étapes à pied au coeur de la ville.
- Deux sentiers des patrimoines mêlant randonnée et histoire : le puech du Caylou+bastide et le sentier des cascades d'Arifat.
- 2 marchés traditionnels : à Réalmont le mercredi matin toute l'année+ le dimanche matin à Montredon-Labessonnié
- 1 grande manifestation : la foire agricole début Avril
- 1 parc et refuge animalier "EXOTICAMIS" (près de 5000 visiteurs en 2019)
- 1 planetarium à Montredon-Labessonnié (3083 visiteurs en 2015)

Illustration 26: Données transmises par l'Office de Tourisme Centre Tarn -avril 2020

LA FRÉQUENTATION 2019

Fréquentation annuelle : **2845** visiteurs soit une baisse globale de 38 % par rapport à 2018.

Fréquentation estivale : **1717** visiteurs, soit une baisse de 37 % par rapport à 2018.



Les établissements de plein air sont au nombre de 2 : le camping municipal de Réalmont et le Camping à la ferme de Saint-Lieux Lafenasse. Des logements communaux font partie de l'offre d'hébergements touristiques (exemple : Le village de gîtes à Montredon-Labessonnié).

Concernant le lac de la Bancalié, l'office de tourisme a mené l'été 2019 une étude de la fréquentation. L'état du point de collecte des déchets de ce site a également été observé. Ainsi, le site aurait reçu du 1^{er} juillet au 30 août la visite de 6840 visiteurs-baigneurs les mois de juillet et d'août, et de 4680 voitures.

Le territoire Centre Tarn n'est pas une destination touristique. Une faible hausse des déchets est observée la saison estivale.

Ceci étant un travail peut être mené en lien avec les différents prestataires d'accueil touristique (Hébergeurs, gestionnaires de sites,...)

g) Les marchés et manifestations annuelles

Il existe depuis le XIII^{ème} siècle un marché de plein vent qui se perpétue : le marché de Réalmont.

Ce dernier qui s'étend sur le centre bourg, se tient tous les mercredis matins de l'année de 8h à 13h. En ce qui concerne la collecte des déchets, une collecte des Omr est organisée le mercredi midi à Réalmont (Cf planning en annexe). Il n'y a pas de collecte sélective. Aucune convention n'a été établie avec les commerçants non sédentaires. Rien n'apparaît dans le règlement de marché en ce qui concerne la prévention et la gestion des déchets.

Une production importante de déchets est à souligner ce jour. D'autant que certains commerçants non sédentaires semblent déposer des emballages refusés ailleurs par des règlements de marché.

Un petit marché hebdomadaire se tient également à Montredon-Labessonnié, Terre de Bancalié (Saint-Antonin de Lacalm) et à Lombers le dimanche de 8h à 13h.

Durant la période estivale, des marchés de producteurs s'organisent. Les lieux et dates fluctuent selon les années. Selon les événements, la collectivité peut mettre à disposition des conteneurs Omr et CS supplémentaires.

La foire agricole organisée sur 2 jours chaque année par l'association Réalités au mois d'avril est un événement important. Elle accueille en moyenne 50 000 visiteurs.

Il existe d'autres événements de moins grande envergure: marchés estivaux, vide-greniers, fête de village,...

Pour l'année 2019, sur la base des 12 agendas mensuels distribués par l'Office de Tourisme, près de 150 jours de manifestations (animations, concerts, festivités, défis sportifs,...) sont répertoriés hors expositions et soirées cinéma. En effet, tous les vendredis soirs, l'association départementale Ciné écran 81 projette au cinéma de Réalmont un film grand public. Une association « Cine-select » gère également le cinéma de Montredon-Labessonnie qui ouvre ses portes sur programmation.

Parmi les manifestations 2019, il est intéressant de préciser que 13 bourgs répartis sur 7 communes ont organisé 31 jours de fêtes de villages.

En outre, on décompte sur la même année une dizaine de vide-greniers, vide-jardins. Durant les mois de juillet et Août, la brocante de Réalmont a organisé un vide-grenier tous les vendredis. Soit 8 vide-greniers supplémentaires.

Autant d'évènements générateurs de déchets, collectés par le service public mais qui peuvent servir de support de communication en faveur de la réduction des déchets Ménagers et Assimilés.

h) Le tissu associatif

De nombreuses associations existent sur le territoire : 326 sont connues en 2020 par la Communauté de Communes qui met à leur disposition gratuitement sur réservation divers matériels et locaux. Ceci étant ce total reste à minorer par l'existante d'associations « inactives ».

ASSOCIATIONS EN CENTRE TARN	
Comités des fêtes et /ou organisateurs de festivités	16
Associations sportives	98
Associations 3ème âge	15
Associations Culture Loisirs- Pro	75
Associations Protection de l'environnement et/ou patrimoine	23
Associations caritatives International	8
Associations Social aide à la personne (ADMR,...)	17
Associations Sociale- Enfance-Jeunesse (APE, crèche, centre de loisirs, MJC,)	34
Associations de professionnels(commerçants, producteurs,...)	19
Associations santé	11
Autres (religieuses, politiques,...)	10
TOTAL	326

Tableau 4: Source: CCCT, DDCSPP du Tarn 2020

Depuis 2016, le nombre d'associations a augmenté sur le territoire : + 50 créations soit une augmentation de + 18 %. La majorité des associations créées sont des associations sportives, culturelles et professionnelles.

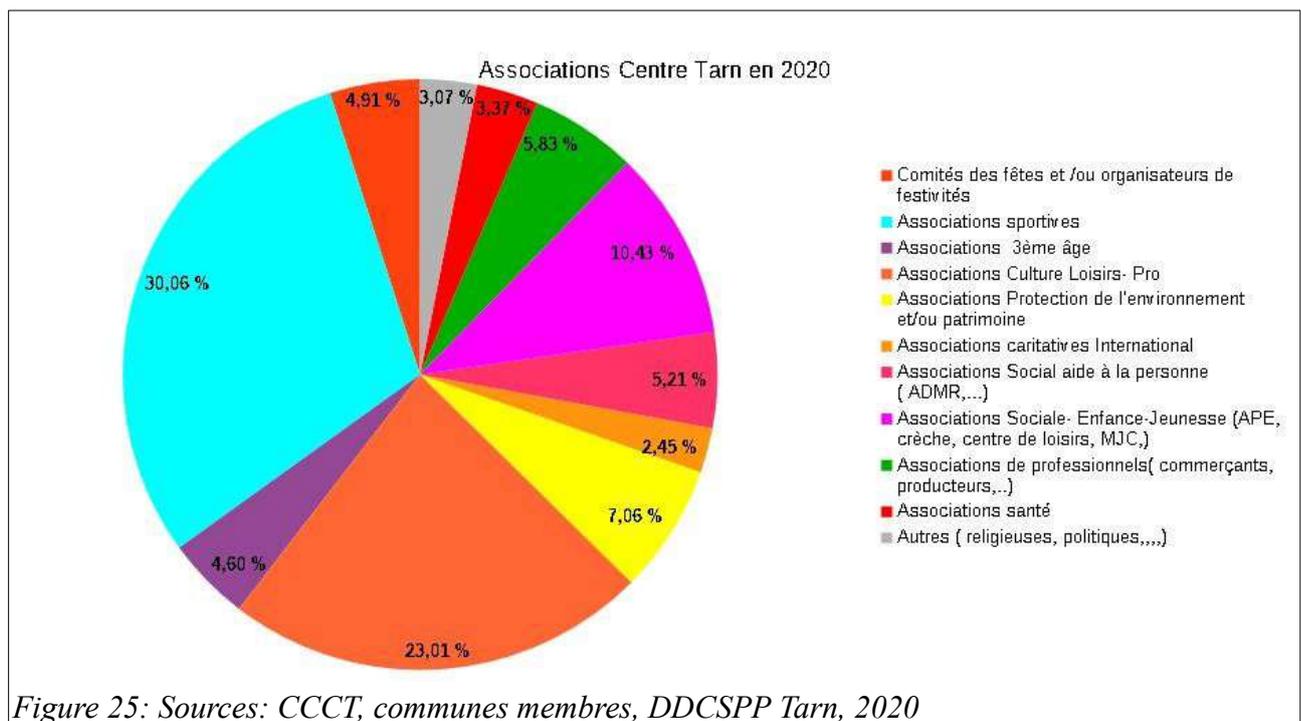


Figure 25: Sources: CCCT, communes membres, DDCSPP Tarn, 2020

Les associations sportives et sociales sont les plus nombreuses.

Les associations organisatrices d'évènements sont très nombreuses sur le territoire. En effet, au-delà des associations dont l'objet principal est l'organisation de festivités (Comité des fêtes, organisation de la foire agricole,...), il convient d'ajouter toutes les associations culturelles aussi organisatrices d'évènements (Café Aici sem plan ; les Blaieaux,...), et les autres qui organisent des repas, lotos, kermesses... pour se constituer une trésorerie.

Parmi les associations de protection de l'environnement et du patrimoine, on notera la présence d'une association départementale : le Centre permanent d'initiatives environnementales (CPIE) des Pays Tarnais dont le siège est à Réalmont.

Il existe sur le territoire des associations caritatives de dimension locale telles que la Croix rouge, le Secours catholique, « Pain de Vie »...voir internationale telles que « Madagascar Tarn ».

Une association, créée en 2020, gère à Réalmont un restaurant solidaire qui a pour projet de travailler avec des aliments invendus.

Les associations réunissant des catégories de professionnels (producteurs, commerçants...) constituent des partenaires de la Communauté de Communes .

3) Synthèse des caractéristiques des acteurs économiques dont les déchets non ménagers sont collectés par le service OM du centre Tarn

- Plus d'une centaine de commerces (sédentaires et non sédentaires), mais aussi de nombreuses associations, structures touristiques, sociales, de santé,... qui bénéficient des conteneurs destinés aux déchets ménagers. Service entièrement financé par la TEOM.
- 17 établissements scolaires pour 11 000 habitants (Lien avec le Projet éducatif de territoire, les projets d'école)
- Une restauration collective importante en Centre Tarn :311000 repas servis en 2019 par 26 établissements (cantine, EPHAD, personnes âgées, crèches,...)
- La présence de plus de 150 manifestations dont certaines connues du grand public qui perdurent sur le territoire depuis des années (Foire agricole, Fêtes de villages, vide -grenier) productrices de déchets
- Un tissu associatif, partenaires de l'intercommunalité, riche, diversifié, organisateurs d'évènements sportifs, culturels, festifs locaux
- Présence d'associations caritatives nombreuses et d'associations de protection, sensibilisation à l'environnement dont une à dimension départementale.
- Des associations caritatives locales et à l'internationale (8 % des associations en centre Tarn)
- 4 marchés de plein vent hebdomadaires
- Un tourisme vert, local, caractérisé par une fréquentation importante sur certains sites : Zoo des 3 vallées, lac de la Bancalié.
- Un territoire marqué par un nombre d'exploitations agricoles supérieur à la moyenne départementale.

Les premières cibles et acteurs à mobiliser :

- Les agents et élus de la Communauté de Communes et des communes membres
- Les gestionnaires d'établissements qui proposent un repas.
- Les gestionnaires d'établissements qui produisent des textiles sanitaires
- Les gestionnaires associatifs dont ceux des associations organisatrices d'évènements : comités des fêtes, association Réalités
- Les commerçants de commerces de proximités sédentaires et ambulants
- Gestionnaires des équipements touristiques (zoo, parc, sites)
- Les hébergeurs touristiques via l'office de tourisme
- Les familles avec une cible particulière sur la petite enfance et les établissements scolaires

C) Synthèses AFOM relatives aux producteurs de DMA du territoire

a) AFOM des ménages « producteurs de déchets ménagers » :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • 89,9 % de maisons pavillonnaires, 82 % de résidences principales dont 73,7 % de propriétaires de maison individuelle (= ++ pour le compostage individuel) • Gestion de proximité des déchets putrescibles ++ : 64 % des ménages compos-tent (39% à l'éch nat(70% des+ de 55 ans compostent,28% des 20/25 ans) + 10% des ménages donnent les « restes aux animaux »= près de 500 t de déchets évités /an. 80 % pratiquent le mulching pour tonte pelouse. • 28.6% de ménages avec au moins 1 enfant : sensibilisation "Prévention" possible avec mobilisation du réseau éducatif local actif en la matière. • 84% des ménages connaissent la prévention en citant au moins 1 geste. • 30% on déjà entendu parlé d'une politique déchet de réduction. • 70 % sont prêts à faire des efforts de réduction. • Population aux revenus modestes, culturellement peu dépensière et économe, qui gaspille peu : « frugalité contrainte » (Revenu moyen=19000 euros - CSP les plus importantes: ouvriers et employés (17.9% chacune)). • 80% des ménages donnent les vêtements (-de 1% dans les Omr) • 85% pour l'ouverture d'une recyclerie (pour donner objets,électroménagers,...) • 77% des ménages disposent/bénéficient d'une production alimentaire familiale • Un marché local (achat en vrac= moins d'emballages): 40% des ménages y consomment régulièrement (dont une majorité de retraités). • Population stable, augmentation annuelle légère (+0.8% dont 0.2% lié au solde naturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Maisons pavillonnaires majoritaires= production de déchets verts (38% les broient ou laissent sur place), 30 % déchetterie et 4%(64 tonnes/an) dans Omr, 13 % brûlent. 36 % ne compostent pas= +310 tonnes/an dans Omr. • Une population vieillissante (30 % de la population totale a plus de 60 ans (28%en 2011)): diminution avec elle de bonnes pratiques relatives à la gestion domestique des biodéchets (ex :compostage en tas)et difficulté à changer mentalités des autres. • 22% des ménages confondent « tri des déchets » et « prévention/ réduction des déchets. Des erreurs de tri décriées par près de 26 % des ménages. • 75% des ménages sans STOP PUB= +13 tonnes/an dans collecte sélective • Une population consommatrices / productrices de textiles sanitaires jetables (couches, lingettes...) 15 % des DMA soit = 30kg/an/hab = 335 Tonnes/an) et pas de prévention. • Une population qui donne mais qui a peu recours à l'achat d'occasion (60 % achètent neufs) • 30% de ménages de 1 personnes - Moyennes de personnes par ménages = 2.27 = production emballages +++ • 12 % des ménages qui ne boivent l'eau du robinet =485000 bouteilles plastiques/an.

OPPORTUNITES

- La CCES du PLPDMA pour mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et créer une vraie dynamique « prévention »
- Partenaires externes (ADEME, Association Zéro déchets, Région OCCITANIE , Syndicat départemental Trifyl), Pôle de l'Albigeois et des bastides (PETR), Parc naturel régional du Haut Languedoc, collectivités voisines...) inscrits dans la transition écologique/énergétique et qui cherchent à atteindre les mêmes objectifs.
- Création d'une nouvelle dynamique, nouveaux partenariats, nouveaux emplois, nouvelle attractivité, échanges intergénérationnels, interclasses, solidarités nouvelles, préservation du territoire, coûts de collecte et de traitement des DMA stabilisés pour un service meilleur, reconnu. Moins d'incivilités car moins d'ordures= inscription dans un cercle vertueux

MENACES

- Pas de dynamique « Prévention » = pas de mobilisation coordonnée des ménages en faveur de la prévention des DMA
- Pas de politique de prévention= Scénario poursuite augmentation des DMA soit +11,6 % d'ici 2030= 570kg/an/hab en 2030 =
- Augmentation du coût de la collecte/ traitement/élimination des déchets
- Augmentation des impôts et des incivilités- Pas de soutien d'organisme eco emballages, ADEME,.. territoire peu dynamique, peu attractif et non inscrit dans la transition



b) AFOM des producteurs de déchets assimilés :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Réseau de commerçants de proximité actif, d'associations locales dense et riche, 1145 établissements et 1695 salariés • Présence de 2 Associations de sensibilisation environnement départementale • Un territoire protégé du tourisme de masse • Patrimoine naturel qui donne envie de le préserver • Services à la personne et équipements : ADMR, Maisons de retraites, écoles, crèches, centre de loisirs, MSP, collège, équipements sportifs et culturels= Partenaires relais pour sensibiliser divers publics • 17 établissements scolaires pour 11 000 habitants (Lien avec le Projet éducatif de territoire, les projets d'école) 	<ul style="list-style-type: none"> • 20 % des DMA= Déchets assimilés soit 1170 tonnes dont la collecte et le traitement entièrement financé par la TEOM • Pas d'actions de prévention établis entre la CCCT et les acteurs divers économiques locaux (dont ceux du tourisme) • Présence d'associations organisatrices d'évènements peu sensibilisées à la prévention des déchets. • 15 % des ordures résiduelles assimilés = textiles sanitaires jetables= 15kg/an/hab • Déchets restauration collective estimé à 3kg/an/hab • Un marché local gros producteur d'Ordures Assimilées • 1145 établissements et 1695 salariés= attractivité économique modérée
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • La CCES du PLPDMA pour mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et créer une vraie dynamique « prévention » en termes de communication interne et externe • Partenaires externes (ADEME, Association Zéro déchets, Région OCCITANIE , Syndicat départemental Trifyl), Pôle de l'Albigeois et des bastides (PETR), Parc naturel régional du Haut Languedoc, collectivités voisines...) inscrits dans la transition écologique/énergétique et qui cherchent à atteindre les mêmes objectifs. • Création d'une nouvelle dynamique, nouveaux partenariats, nouveaux emplois, nouvelle attractivité, échanges intergénérationnels, interclasses, solidarités nouvelles, préservation du territoire, coûts de collecte et de traitement des DMA stabilisés pour un service meilleur, reconnu. Moins d'incivilités car moins d'ordures= inscription dans un cercle vertueux 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de dynamique « Prévention » = pas de mobilisation des acteurs économiques • Pas de politique de prévention= Scénario poursuite augmentation des DMA soit +11,6 % d'ici 2030= 570kg/an/hab en 2030 = • Augmentation du coût de la collecte/ traitement/élimination des déchets • Augmentation des impôts et des incivilités- Pas de soutien d'organisme éco emballages, ADEME,.. territoire peu dynamique, peu attractif et non inscrit dans la transition

Ressources des analyses du tableau AFOM : ³⁶ ; ³⁷ ;

Il convient à présent de faire un **état plus précis des actions de préventions engagées par la CCCT mais aussi les acteurs qui agissent pour la prévention des déchets sur le territoire Centre Tarn.**



Illustration 27: Quelques actions prévention du territoire Centre Tarn

36 « L'inégale capacité des ménages à agir en faveur de l'environnement » Eric PAUTARD, SDES, Dossier INSEE références 2017 - selon cette étude : 20 % des plus riches induisent 29 % des émissions CO² alors que les ménages les plus modestes n'en induisent que 11 %. Entre « sobriété volontaire » et « frugalité contrainte » (...)

37 « La mise en place de la Tarification Incitative , perçue comme un levier de la prévention des déchets ménagers et assimilés, permet de « Réduire de 41 % la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR) ; Augmenter de 40 % la collecte des recyclables ; Réduire de 8 % la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) ».ADEME, « La tarification incitative » avril 2019- cf fiche technique.

V- Diagnostic des actions et des démarches prévention engagées par la CC Centre Tarn et par d'autres acteurs sur le territoire Centre Tarn

A) Les démarches connexes

1) Démarches Développement Durable internes à la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Centre Tarn se caractérise par une culture interne du développement durable.

En effet, depuis 2009, elle est engagée dans des démarches officielles de développement durable :

- un Agenda 21 local de 2009/2011 renouvelé jusqu'en 2015
- et depuis le 28 janvier 2020, dans un Plan Climat Air Energie Territorial élaboré volontairement en 2018/2019 en partenariat avec le Pôle de l'Albigeois et des Bastides (PETR).

Ainsi, une **commission Développement Durable**, en plus de la commission Ordures Ménagères/voirie, existe depuis 2009. Aujourd'hui, il s'agit d'un groupe de travail inclus dans la commission Cadre de vie.

Comme indiqué précédemment, les élus de ce groupe ont pour mission de proposer des actions écoresponsables. Une programmation d'animations environnementales et développement durable est ainsi proposée au vote communautaire chaque année puisque associée à un budget.

Cette programmation se compose à la fois d'actions menées en interne à destination des élus et des agents, et d'actions menées en externe à destination du grand public.

De 2011 à 2015, un 0,5 ETP s'est chargé de la mise en place de la démarche Agenda 21 local.

De 2015 à 2017, le temps du même agent a été réduit à 0,2 puis rehaussé à 0,5 ETP de 2017 à 2019, pour occuper aujourd'hui à temps plein depuis le 1^{er} janvier 2020 le poste de chargée de mission environnement.

Une partie des actions du Plan Climat Air Energie territorial, comme certaines qui étaient inscrites dans l'agenda 21 local 2009/2011, sont des actions de prévention des déchets. C'est la raison pour laquelle, la chargée de mission environnement est mandatée pour aider à la mise en place de la politique de prévention, et donc à l'élaboration du présent rapport mais aussi l'animation de la Commission Consultative de suivi et d'évaluation.

2) Démarches extérieures à la communauté de communes

La Communauté de Communes Centre Tarn est associée à de s actions de prévention des déchets : elle participe aux actions menées par le syndicat départemental de traitement des déchets : Trifyl , précisément par le Groupe de travail « GT prévention »), créée en 2011.

B) Les actions engagées par la Communauté de Communes

La première action engagée par la Communauté de Communes pour aider à la réduction des Ordures Ménagères Résiduelles a été l'investissement dans des grands et petits composteurs individuels, vendus à la population à prix préférentiel.

ANNEE	ACHATS GRANDS	ACHATS PETITS	VENTES GRANDS	VENTES PETITS
2007				16
2008	20	20	11	10
2009	55	90	18	23
2010			0	2
2011			4	17
2012			8	7
2013			6	6
2014			15	5
2015			1	6
2016			2	10
2017	26	76	6	5
2018			21	5
2019	50	150	31	49
2020			2	6
TOTAL	151	336	125	151

Tableau 5: Source Services Déchets et Administratif Centre Tarn, 2020

Sur l'année 2019, 80 composteurs supplémentaires ont été vendus, soit 3 fois plus qu'en 2018 et que toutes les années depuis la première année de vente. Cette augmentation peut se justifier, en partie, par la **volonté communautaire de promouvoir le compostage (achat nouveau de composteurs en 2019)**, volonté traduite par la mise en place d'actlons telles que:

- réalisation d'un état des lieux sur les pratiques du compostage en Centre Tarn ;
- **diminution du tarif de vente des composteurs** : 15 euros pour un 300 litres et 25 euros pour un 620 litres
- **exposition du modèle de composteur à la vente dans le hall d'accueil principal** du bâtiment France Services où siège la Communauté de Communes

- **réalisation en interne et diffusion à destination des 7000 foyers du Centre Tarn d'un guide sur le compostage** également remis à chaque vente de composteur (cf guide en annexen°).
- Mise en place, grâce au soutien financier de la Région Occitanie, de **3 composteurs collectifs pédagogiques** en partenariat avec des directeurs d'école et de centre de loisirs mais aussi des habitants, nommés référents. Ces derniers ont bénéficié des conseils d'un maître composteur (salarié CPIE des pays Tarnais). Ces composteurs sont de **véritables supports de communication pour encourager les familles à composter.**

Le tableau ci-dessous répertorie les autres actions de prévention établies depuis 2011 par la Communauté de Communes :

Année	Actions	Détail	Coût	Partenaires
2011	Distribution de composteurs aux établissements scolaires et crèches volontaires de composteurs	12 petits composteurs à 12 écoles primaires 1 petit composteur à une micro-crèche (Lafenasse)		
	Distribution de récupérateurs de piles (écoles+ CCCT)	10	Gratuit	Corepile
	Distribution dans toutes les mairies membres de la CC Réal montais du petit livre vert pour la Terre- édition 2011 pour remettre aux habitants	400 guides distribués- Une centaine de pages dont la promotion de gestes favorables à la réduction des déchets (boire l'eau du robinet, lutte contre le gaspillage alimentaire, réutilisation des objets, le durable plutôt que le jetable, ...)		ADEME, Fondation Nicolas Hulot
2011 et 2012	Organisation de la journée verte, un éco-événement de sensibilisation à l'environnement	60 stands et 700 visiteurs en 2012. Des stands en faveur de la réduction des déchets.	2012 : 3680	Région, Commune de Réal-mont, Département, Trifyl, Cpie des Pays Tarnais
2011/2012	Formation « Ecoresponsable » à destination des agents territoriaux volontaires	6 jours de formation, 112 stagiaires/ jours soit 51 agents territoriaux concernés des filières administratives, techniques, patrimoine et animation mais aussi 15 élus (commission développement durable)		CNFPT Région
2012 à 2015	Accompagnement des associations pour l'organisation d'évènements moins producteurs de déchets	Accompagnement Réalcroch Réalités (Foire agricole) Marché de pays		Trifyl

2009 à au- jour- d'hui	Acquisition progressive de matériels mutualisés et mise à disposition gratuite aux communes membres et associations locales (barnums, chapiteaux, grilles,...)			
2015	Acquisition de 1500 ecogobelets mis à disposition gratuite des communes et associations du Centre Tarn et machine à laver les verres professionnels			
2017	Participation à l'organisation de la foire à la récupération départementale à réalmont	Mise à disposition équipements, matériels, agents territoriaux		Conseil départemental du Tarn (organisateur)
2018	Acquisition d'un broyeur (Diamètre de coupe : 13 cm) mis à disposition payante des communes membres			
2019	Animations/communication sur le compostage			
2020	Réflexion pour une salle de conférence (capacité d'accueil : 100 personnes), louée et gérée par la CCCT « 0 » déchet			

Une **augmentation des actions de compostage et de broyage** relatives à la gestion des biodéchets est à souligner pour l'année 2019.

En 2018 et 2019, en lien **avec l'acquisition d'un broyeur** par la Communauté de Communes, mis à disposition payante des communes, **des réunions d'information ont été menées à destination des élus et des agents** sur la gestion des déchets verts. Des séances ont été organisées sur l'utilisation du broyat en compostage ou paillage.

Fortes de ces sensibilisations, des initiatives municipales relatives à la gestion des déchets ont été établies.

En effet, 3 communes ont organisé à destination des habitants des opérations de broyage : Montredon-Labessonnié, Terre de Bancalié et Arifat.

Des agents utilisent le broyat pour pailler les plantations des espaces publics . En outre, les habitants peuvent sur demande récupérer le broyat.

Le service technique municipal de Montredon-Labessonnié a proposé au conseil municipal d'entreposer au centre du village **une benne destinée aux déchets verts de la population. Action validée**, les déchets verts sont ensuite broyés, avec le broyeur de la communauté de communes, par les agents de Montredon-Labessonnié. **Les habitants peuvent sur demande récupérer le broyat** à des fins de compostage ou de paillage.

Des actions de démonstration de broyage des déchets verts ont été réalisées dans le cadre d'évènements locaux dont une le 8 novembre 2019 (dans le cadre de l'évènement « Bouge ton climat ») sur la plateforme de compostage installée à proximité du centre de loisirs de Réalmont.

Des actions de communication ont été organisées en partenariat avec Trifyl et/ou le Cpie des Pays Tarnais.

En 2019, au-delà des séances de formation, un animateur de **Trifyl**, en partenariat avec la chargée de mission environnement, a organisé des stands de sensibilisation au tri, compostage,...dans le cadre de diverses manifestations locales : forums des associations, marché de pays, de producteurs, soirées à thème, ...

Aussi, plusieurs supports de communication ont été réalisés en interne et diffusés à savoir :

- un flyer intitulé « Fêtes zéro déchet » a été réédité et transmis à toutes les associations locales organisatrices d'évènements.
- Une vidéo sur le compostage a été réalisée par le service jeunesse intercommunal avec des collégiens de Réalmont et postée sur le site internet de la Communauté de Communes ;
- Une vidéo sur le broyage a été postée sur le site internet centretarn.fr- Rubrique Déchets.
- Des articles de communication paraissent dans les bulletins communaux



taires et municipaux mais aussi le site internet : centretarn.fr. L'ensemble de ces actions vise à réduire les apports de déchets organiques dans les ordures ménagères mais aussi de déchets verts à la déchetterie de Réalmont.

Ces actions étant récentes, leur impact sur la prévention des déchets n'est pas mesurable pour l'instant.

La CCCT n'a pas établi d'annuaire des professionnels du secteur de la réparation, du réemploi et de la location. Ceci étant elle relaie l'annuaire créé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la région Occitanie : www.reparateurs-occitanie.fr qui référence les 10 000 artisans réparateurs d'Occitanie dont ceux du territoire Centre Tarn.



C) Les actions engagées par d'autres « acteurs » du territoire

Nous pouvons citer pour exemple, les écoles ou les crèches qui mènent dans le cadre de leurs projets annuels des actions de sensibilisation à la réduction des déchets diverses (composteurs ; réalisation de film, jardin, lutte contre le gaspillage alimentaire, mise en place de récupérateurs de brosses à dents, de piles, de stylos, promotion du lavable et limitation du jetable...)

Les deux EPHAD disposent de cuisines sur place et de cuisiniers, de jardins et jardiniers.

Certaines communes favorisent le recyclage d'anciennes cabines téléphoniques en « boîtes à livres » : Montredon-Labessonnié, Fauch,...

Des commerçants remettent des sacs lavables ou encouragent la clientèle à ramener leurs sacs/cabas. Une boulangerie remet un sac à pain lavable.

Une partie des citoyens œuvrent à réduire leurs déchets.

Les services de la CCCT ne disposent cependant pas d'une liste précise de ces actions et n'est pas aujourd'hui en capacité de recenser les actions de prévention menées par des acteurs publics ou privés sur le Centre Tarn. **La mise en place du plan local de prévention et notamment de la Commission consultative de suivi et d'évaluation participe à la constitution d'un réseau d'acteurs local de la prévention avec une possibilité pour les acteurs de la prévention de valoriser en son sein leurs actions. La CCES a été constituée en 2020 et a été réunie trois fois en 2021 pour l'élaboration du PLPDMA .**

Par contre, un schéma des acteurs de la prévention en Centre Tarn qui agissent directement ou indirectement à la réduction des déchets a été réalisé.(cf page 111).





Figure 26: Cartographie des acteurs de la prévention en Centre Tarn. Réalisation Claire Vaysse-2020

D) AFOM des actions de prévention engagés par des acteurs internes et/ou externes qui participent à la réduction des DMA du Centre Tarn

ATOUS

- des actions de réduction de DMA engagées par la CCCT : *vente de composteurs à prix coûtant, promotion du tri des déchets, du compostage (plateforme de compostage collectif), mise à disposition du broyeur, service encombrants, collecte de pneus, convention avec Re-lais 81 pour les textiles, travail en lien réseau d'écoles* .
- Transversalité des compétences de la CCCT, favorise en interne les gestes éco responsables, dont la réduction des Déchets
- Recrutement d'un chargé de communication
- Élaboration programmée du PLPDMA

OPPORTUNITÉS

- des actions de réductions des textiles portées par des associations locales à vocation sociale, de solidarité actives sur le territoire ; croix rouge, secours catholique, épiceries sociales active,...
- Actions de prévention portées par des acteurs repérés (cf carte) : opportunités de partenariat
- PLPDMA /CCES : pour élaborer une démarche concertée et structurée !

FAIBLESSES

- peu de moyens alloués aux actions de prévention.
- pas de démarche concertée et structurée pour réduire les DMA , prioritairement les OMA (textiles sanitaires ? Communication ? Sensibilisation)
- Méconnaissance des actions de prévention menées par commerçants ? Les entreprises ? L'artisanat ?
- Méconnaissance des actions de prévention menées par le monde agricole
- Méconnaissance des actions de prévention menées par les associations, les collectifs citoyens,...
- Méconnaissance des actions menées par les services à la population : Crèches, EPHAD, ADMR, ESAT,...

MENACES

- Acteurs repérés non mobilisés sur la réduction des DMA du territoire car autres priorités.
- Pas de dynamique et.... Augmentation des coûts de gestion des déchets supportés par tous les habitants du Centre Tarn .

En conclusion de cet état des lieux, et de l'analyse des matrices AFOM, il apparaît une nécessaire réduction des DMA .

En matière de prévention des déchets, et au vu du peu de moyens financiers, humains et techniques disponibles, **l'objectif premier et prioritaire de ce plan sera la réduction des Ordures Ménagères et Assimilés, à savoir les Ordures ménagères Résiduelles, la Collecte sélective , le verre et prochainement les biodéchets. Ce en maximisant les atouts et en minimisant les faiblesses analysés grâce notamment aux nombreuses opportunités de partenariats qui restent à saisir.**

Concernant les déchets portés en déchetterie, la CCCT s'assurera de la mise en place d'actions de réduction de ces déchets par le syndicat TRIFYL.

Les objectifs de réduction à atteindre en kg/an/hab d'ici 2025 par rapport à 2019 seront ceux fixés par le syndicat Trifyl conformes aux objectifs régionaux :

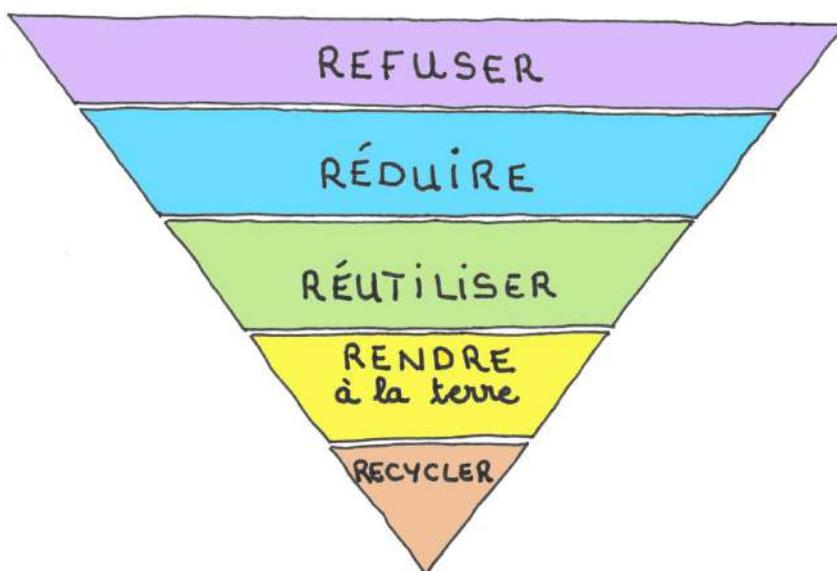
Centre Tarn	OMA			Textiles	DMA (objectif régional)
	OMR	CS	V		
2019	230	59,78	32,3	3,8	520
2025	196 kg/hab/an	59 kg/hab/an	33 kg/hab/an	6 kg/hab/an	555 kg/hab/an
2030					433
%	-14,6%	0 %	+5,6 %	+57,89 %	0 et -15 %

En termes purement économiques, l'atteinte de ces objectifs permettraient une optimisation des coûts.

Pour atteindre ces objectifs de réduction les actions d'extension des consignes de tri et de mise en place de la solution de tri à la source des biodéchets devraient aider. Des actions complémentaires doivent être établis.

Il convient en effet de maximiser les atouts des grilles AFOM et de minimiser les faiblesses tout en tissant des partenariats.

Sur la base des axes de prévention définis à l'échelle nationales (PNGD), des caractéristiques locales, et des objectifs de réduction précédemment évoqués,



le service environnement propose d'ores et déjà les actions suivantes :

Axe du PLPDMA	Thématiques d'actions concernées
Axe 1 : Être eco exemplaire	
	Éco exemplarité des services intercommunaux en matière de gestion des déchets : de la prévention jusqu'à la collecte. Formation interne
Axe 2 : Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et résidus des végétaux	
	Développer le compostage individuel
	Développer le compostage collectif
	Développer le compostage dans les cimetières
	Développer le compostage dans les écoles
	Lutter contre le gaspillage alimentaire
	Promouvoir le broyage
Axe 3 : Promotion du réemploi, de la réparation, et de la réutilisation	
	Poursuivre le détournement des textiles des Ordures Ménagères Résiduelle
Axe 4 : Communication, sensibilisation sur les gestes de prévention des déchets	
	Communiquer sur la politique prévention de la CCCT : faire savoir
	Expérimenter le dispositif « oui pub » = pub proscrits sur le territoire sauf pour les ménages qui auront apposés un « oui » pub
	Communiquer sur le TRI : memo DMA à diffuser- Consigne de tri
	Communiquer sur la déchetterie/horaire d'ouverture
	Communiquer sur la qualité de l'eau potable
	Communiquer sur l'achat en vrac
	Communiquer sur les actions et acteurs locaux de la prévention
	Communiquer sur les alternatives aux textiles sanitaires jetables
	Communiquer sur le réemploi, réparation et réutilisation
Axe 5 : Outils économiques	
	Étudier mise en place de la Redevance spéciale
	Étudier mise en place de la Tarification incitative
	Étudier à l'échelle de Trifyl la mise en place d'une capitation incitative

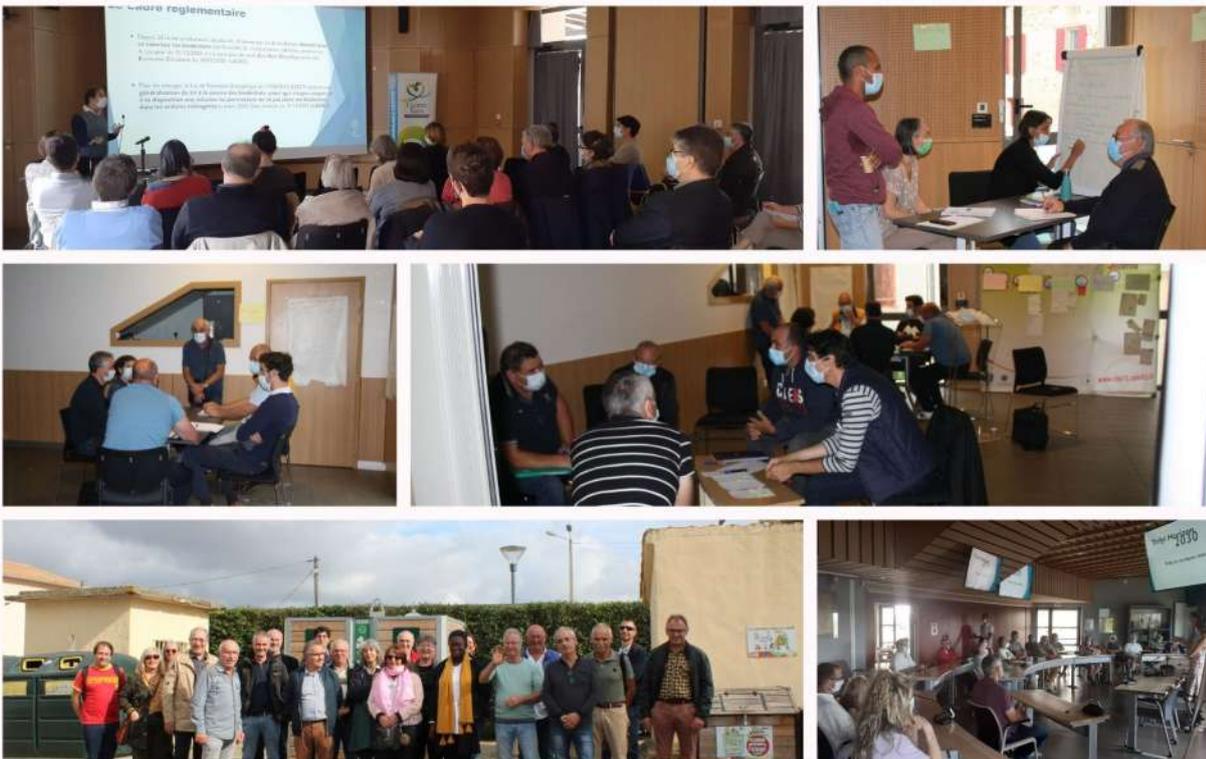
VI) Les actions de prévention définies en 2021 :

Sur la base du travail de diagnostic, la Commission Consultative d'élaboration et de suivi, officiellement constituée fin 2020 (cf délibération en annexe 6), a pu élaborer un programme d'actions de prévention.

La CCES a été réunie trois fois en 2021.

Une première fois pour présenter les principaux résultats du diagnostic mené et retranscrits dans les pages précédentes (le 6/05/2021, 26 personnes ont été réunies). Une deuxième fois, sous forme de forum pour définir les actions de prévention à mener en Centre Tarn (le 24/06/2021, 28 personnes étaient présentes) et une troisième fois pour finaliser le plan d'actions (le 26/10/2021, 22 personnes étaient présentes).

LES RENCONTRES DES MEMBRES DE LA CCES EN PHOTOS



Les membres de la CCES ont aussi été conviés à rencontrer les élus et services d'un territoire engagée dans la prévention : la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Le plan d'actions né de ces rencontres et soumis à consultation publique est le suivant :

Programme d'actions 2021-2027		Flux visés
AXE 1 ÉLABORATION ET GOUVERNANCE DU PLPDMA		
Fiche 1	Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	DMA
Fiche 2	Création d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)	
Fiche 3	Pilotage du PLPDMA	
AXE 2 ECO-EXEMPLARITE		
Fiche 4	Formation (donner à voir) de l'ensemble des agents et des élus de la collectivité à la prévention des déchets	DMA
Fiche 5	Réduction des déchets produits par les pratiques des différents services communautaires et municipaux	
AXE 3 PROMOTION DE LA RÉDUCTION ET VALORISATION DES BIODECHETS		
Fiche 6	Dynamiser le mode de distribution des composteurs individuels	OMR
Fiche 7	Développement du compostage collectif	
Fiche 8	Développement gestion domestique Pédagogique des biodéchets dans les lieux d'enseignements et de loisirs du territoire	
AXE 4 COMMUNICATION, SENSIBILISATION SUR LES GESTES DE PRÉVENTION		
Fiche 9	Accompagner des organisateurs d'évènements du territoire dans la réduction des déchets	OMA
Fiche 10	Communication Grand public	
Fiche 11	Défi zero déchets	
AXE 5 PROMOTION DU RÉEMPLOI , DE LA RÉPARATION ET RÉUTILISATION		
FICHE 12	Optimiser la collecte du textile sur le territoire en vue du réemploi	OMR
FICHE 13	Gestion déchets professionnels	OMA
AXE 6 OUTILS ÉCONOMIQUES		
Fiche 14	Engager une étude sur l'optimisation du service Gestion des déchets dans un objectif de prévention des déchets	OMA
Fiche 15	Engager une étude sur le caractère incitatif de la fiscalité (particuliers et professionnels)	OMR

Illustration 28: Plan d'actions 2021-2027 réalisé par la cces Centre Tarn- avant consultation publique

Programme d'actions 2021-2027		DATE	Fréquence
AXE 1 ÉLABORATION ET GOUVERNANCE DU PLPDMA			
Fiche 1	Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	2021_2027	Janvier 2022 consultation publique
Fiche 2	Création d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)		
Fiche 3	Pilotage du PLPDMA		1 réunion/an
AXE 2 ECO-EXEMPLARITE			
Fiche 4	Formation (donner à voir) de l'ensemble des agents et des élus de la collectivité à la prévention des déchets	à partir de 2021	1 à 2/an
Fiche 5	Réduction des déchets produits par les pratiques des différents services communautaires et municipaux	à partir de 2023	Mobilisation formation des agents -diagnostic participatif des pratiques dans un but d'amélioration
AXE 3 PROMOTION DE LA RÉDUCTION ET VALORISATION DES BIODECHETS			
Fiche 6	Dynamiser le mode de distribution des composteurs individuels	2021_2027	Stand lors d'évènement (avril 2022)
Fiche 7	Développement du compostage collectif		Mission d'appui (suivi) Nov-Dec : Montredon-labessonné
Fiche 8	Développement gestion domestique Pédagogique des biodéchets dans les lieux d'enseignements et de loisirs du		Mission d'appui
AXE 4 COMMUNICATION, SENSIBILISATION SUR LES GESTES DE PRÉVENTION			
Fiche 9	Accompagner des organisateurs d'évènements du territoire dans la réduction des déchets	À partir 2023	
Fiche 10	Communication Grand public	2021_2027	Nov 2021 : communication Actions PLDPMA. 2022 : extension des consignes de tri et 2023 : biodéchets
Fiche 11	Défi zero déchets	A partir 2024	1 fois
AXE 5 PROMOTION DU RÉEMPLOI , DE LA RÉPARATION ET RÉUTILISATION			
FICHE 12	Optimiser la collecte du textile sur le territoire en vue du réemploi	en cours	Mission d'appui annuel
FICHE 13	Gestion déchets professionnels	à relier avec l'	Etude redevance incitative
AXE 6 OUTILS ÉCONOMIQUES			
Fiche 14	Engager une étude sur l'optimisation du service Gestion des déches dans un objectif de prévention des déchets	à partir 2022	1 ^{er} semestre : cahier des charge, retenir bureau d'étude et lancement
Fiche 15	Engager une étude sur le caractère incitatif de la fiscalité (particuliers et professionnels)		2ème semestre : suivi étude et résultats (réunions)

Illustration 29: Retroplanning des actions proposées par les membres de la CCES fin 2021 avant consultation publique

AXE1 ÉLABORATION ET GOUVERNANCE DU PLPDMA		1	
Élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)			
Public ciblé	CENTRE TARN		
Descriptif de l'action	Dans le cadre de sa démarche volontaire "Plan Climat Air Energie territorial (validé fin 2019)" et au vu des enjeux juridiques, économiques, environnementaux et sociaux que recouvre la prévention des déchets, la CC Centre Tarn a décidé de s'engager concrètement dans la mise en place d'une politique locale de réduction des déchets ménagers et assimilés. Aussi, l'élaboration de son PLPDMA a été acté. Ce programme, réalisé selon la méthodologie de projet, est constitué d'un état des lieux des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits, collectés et traités en Centre Tarn qualitatif et quantitatif, d'un programme d'actions à développer devant permettre d'atteindre les objectifs de réduction fixés notamment dans le plan Régional (Occitanie) et le Plan National assorties d'indicateurs d'évaluation indispensables au suivi.Le PLPDMA est élaboré dans le cadre d'une véritable concertation interne et externe (différents services, membres CCES) et est rédigé par un agent du Pôle Développement territorial. Une fois la rédaction du Plan achevé, il sera présenté à la CCES, à l'exécutif puis soumis à consultation publique pendant 21 jours. La synthèse de cette consultation sera soumis à la CCES. Suite à cela, le programme doit être adopté par l'autorité territoriale (délibération) pour être ensuite publié, et transmis à l'ADEME et au Préfet puis diffuser au grand public.		
Objectifs	Développer une politique de réduction des déchets Ménagers et assimilés en Centre Tarn		
Enjeux	Obligation réglementaire depuis 2012; Maîtrise des coûts de Gestion des DMA; Image de la collectivité positive; Participation active à l'institution d'une "culture" de la prévention des déchets; Préservation de la biodiversité		
Etapes de mise en oeuvre			
Phase 1: Élaboration	Décision de mise en place d'un PLPDMA; Création de la CCES; Elaboration/rédaction du PLPMDA. Avis CCES, Validation du projet par l'exécutif, Consultation publique, avis de la CCES, Modification ou adoption par le conseil de communauté; Publication et transmission du document en préfecture et à l'ADEME		
Phase 2: Mise en place	Mise en place des actions en suivant la planification par année indiquée dans le programme		
Phase 3: Suivi et Mise à jour	Suivi des indicateurs		
Phase 4: Bilan et renouvellement	Bilan annuel et évaluation au bout de 6 ans par la CCES		
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
Informatique, téléphonie (pour entretien ,enquêtes) Mise à disposition de salles pour réunions	Budget Global pour la mise en place des actions: 15000 euros la première année puis 10 000 euros par an (investissement/fonctionnement) sachant que la prévention est transversale et doit être pensée au moment de tous les projets de dépenses publiques	1 élu référent (président de la CCES); 1 agent prévention (chargée de mission environnement (70% de son temps de travail consacré à l'élaboration et la mise en place des actions du PLPDMA), chargé de communication (15%) et 10 % temps des agents des autres services (services OM pour transmettre données de suivi, temps chefs de service pour relecture , vérification, validation du programme , et service finance OM)	Syndicat départemental Trifyl, Région occitanie (service économie circulaire) , ADEME Occitanie.
Limites, freins et points de vigilance			
Suivi et indicateurs	Quantitatif	Qualitatif	
Indicateurs	Tonnage détourné	Mise en place des actions de prévention	
Quand	2020_2021_		
Fréquence	3 CCES		

AXE1 ELABORATION ET GOUVERNANCE DU PLPDMA		2	
Création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)			
Public ciblé	CENTRE TARN		
Descriptif de l'action	La CCES est un organe indispensable à l'élaboration et au suivi du PLPDMA. Elle est imposée par décret. C'est une instance de co-construction et de concertation qui remet des avis et des propositions sur le projet, son bilan annuel (Suivi Etat d'avancement des actions de prévention) mais aussi l'évaluation des 6 ans à l'exécutif de la collectivité. Afin de coordonner les parties prenantes et d'intégrer le point de vue des différents acteurs, elle se compose de plusieurs acteurs. La CCES peut être sollicitée à différentes étapes intermédiaires de la mise en place du programme d'actions. La CCES a un rôle uniquement consultatif, l'exécutif reste décisionnaire.		
Objectifs	Mettre en place une instance de concertation composé d'acteurs clés pour aider à l'élaboration et au suivi du programme de prévention en Centre Tarn.		
Enjeux	Bon déroulement de la mise en œuvre et du suivi du programme. Le PLPDMA se veut être une démarche concertée, gage de réussite de la réduction des DMA en Centre Tarn.		
Etapas de mise en oeuvre			
Phase 1: Elaboration	Désignation des membres de la CCES		
Phase 2: Mise en place	1ère CCES : présentation du PLPDMA et avis de la commission		
Phase 3: Suivi et Mise à jour	Réunions intermédiaires pour élaboration , suivi, mise à jour		
Phase 4: Bilan et	Renouvellement possible de la CCES		
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
Mise à disposition de locaux pour les réunions	Supports réunions, convivialité	1 élu référent (président CCES); 1 agent référent (chargée de mission environnement), les responsables de services développement territorial, technique et services à la population.	Région occitanie, Ademe Occitanie
Limites, freins et points de vigilance			
Disponibilité des membres de la CCES			
Suivi et indicateurs			
Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif	
	Nombre de réunion de la CCES	Avis retours des membres sur contenu des réunions.	
Quand	2020		
Fréquence	1 fois par an à minima		

AXE1 ELABORATION ET GOUVERNANCE DU PLPDMA		3	
Pilotage du PLPDMA			
Public ciblé	CENTRE TARN		
Descriptif de l'action	Pour mener à bien le PLPDMA , il est indispensable de définir son pilotage. L'équipe en charge du projet doit être constituée d'un élu référent , d'un agent pilote et d'une équipe d'animation. Il s'agit d'une équipe opérationnelle, chargée de coordonner et mettre en place les actions prévues au programme. L'équipe a donc en charge la planification et la méthodologie de mise en place des actions. L' équipe s'appuie sur les avis de la CCES aux		
Objectifs	Définir les rôles de chaque membre de l'équipe pilote au sein des services communautaires		
Enjeux	Bon déroulement de la mise en œuvre et du suivi du programme.		
Etapas de mise en oeuvre			
Phase 1: Elaboration	Définir les membres de l'équipe pilote au sein des services; Etablir une méthode de travail et d'échange sur l'élaboration et le suivi du PLPDMA (constitution de groupes de travail avec les acteurs concernés (membres de la CCES)		
Phase 2: Mise en place	Mise en place de la coordination entre politique et technique; Mise en place régulière de réunion de travail sur la définition, mise en place et suivi d'actions de prévention		
Phase 3: Suivi et Mise à jour	Suivi et évaluation des actions (tableau de bord : tonnages détournées, portée de l'action,...); Rédaction du bilan annuel à destination de la CCES.		
Phase 4: Bilan et renouvellement			
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
Outils d'information et d'échange; salle de réunion		1 élu référent (président CCES); 1 agent référent (chargée de mission environnement/prévention des DMA), les responsables de services développement territorial, technique et services à la population, et équipe animation.	GT environnement et référents syndicat trifyl
Limites, freins et points de vigilance			
mobilisation de l'équipe sur le long terme			
Suivi et indicateurs			
Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif	
Matrice des coûts	Evolution Ratio déchet par Habitant /KG par rapport à année de validation PLPDMA (2021)	Mise en place des actions de Prévention	
Quand	2021_2027		
Fréquence	Réunion evaluation annuelle CCES		

AXE 2 ECOEXEMPLARITE			4
Formation (donner à voir) de l'ensemble des agents et des élus de la collectivité à la prévention des déchets			
Public ciblé	Agents (tous les services) et Elus de la CC Centre Tarn		
Descriptif de l'action	Afin d'ancrer la Communauté de Communes dans une démarche éco-exemplaire et toujours en lien avec son engagement PCAET (validé fin 2019), il est proposé de sensibiliser, former les agents et élus de la Communauté de Communes afin que des alternatives aux pratiques internes génératrices de déchets soient instituées. Aussi pour atteindre cette objectif divers types de réunions, ateliers, formations participatives, visites de territoires engagés, visites d'organismes (comme le syndicat de traitement départemental TRIFYL) forums ouverts,... pourront être organisés à destination des agents des divers services et des élus. Ces divers formats doivent participer à un véritable changement de culture interne en ce qui concerne la prévention et gestion des déchets .		
Objectifs	Changement de culture interne en matière de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés		
Enjeux	Exemplarité de la CCCT; Instituer la culture PREVENTION DES DMA en interne, au sein de l'ensemble des services.		
Etapas de mise en oeuvre			
Phase 1: Elaboration	1-Planifier un plan de réunions /visites pour les élus (donner à voir) et un plan de formation/intervention pour les agents (une à 2 interventions par an) avec la RH, chefs de pôles et de services. 2- Préparation des Rencontres (lieu, date, intervenants, organismes , territoires à visiter, prise de contacts,...)		
Phase 2: Mise en place	Prise de contact avec les services ; Prise de contact avec les élus; Organisation des rencontres		
Phase 3: Suivi et Mise à jour	Suivi du nombre de participants		
Phase 4: Bilan et renouvellement	Proposition d'animations supplémentaires en concertation avec les élus et agents		
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
Salle de réunions	Location véhicule pour donner à voir vers les territoires ciblés/Organismes comme le centre de traitement TRIFYL/ Paiement d'intervenants. 500 EUROS /AN	Chargée de mission Prévention /environnement et chefs de services (pour mobiliser les différents services)+ RH	CNFPT, ADEME: Mobelus Acteurs (financement pour donner à voir, AAP 2021/2022, en partenariat avec le PETR de l'Albigeois et des Bastides), RCCO(Réseau Compost Citoyen Occitanie)
Limites, freins et points de vigilance			
Suivi et indicateurs	Quantitatif	Qualitatif	
Indicateurs	Nombre de visites/réunions, nombre d'agents, élus formés	Retour des agents/élus	
Quand	à compter de 2021		
Fréquence	1 à 2 visites par an à destination des élus- 1 formation des agents / an		

AXE 2 ECOEXEMPLARITE		5	
Réduction des déchets produits par les pratiques des différents services communautaires et municipaux			
Public ciblé	Agents et élus de la Communauté de Communes et 11 communes membres.		
Descriptif de l'action	<p>La Communauté de Communes souhaite impulser une véritable réduction des déchets ménagers et assimilés sur le territoire. A ce titre , elle se doit d'être exemplaire dans ces pratiques, à savoir celles des différents services. Au-delà de sessions de formations, il conviendra d'établir des alternatives aux pratiques des divers services génératrices de déchets des divers flux (Omr, Collecte selective, verre, textiles, encombrants,....).</p> <p>L'action consiste, dans un premier temps à réaliser un état des lieux des déchets produits au quotidien, où lors d'évènements et de proposer collectivement avec les agents/élus des alternatives. Par exemple, établir une fontaine à eau dans la salle de conférence pour remplacer les bouteilles en plastiques; remplacer les essuie-tout jetables par des sèche mains; limiter l'utilisation d'objets jetables; faire reprendre et recycler les masques, communiquer dans le cadre des évènements intercommunaux pour encourager au tri, limiter le gaspillage alimentaire, installer des tables de tri lors des évènements organisés ou co-organisés par la CCCT.....</p>		
Objectifs	Appliquer les gestes de réduction des déchets que l'on souhaite faire adopter aux usagers		
Enjeux	Image exemplaire de la Communauté de Communes Centre Tarn- Changement culturel favorables à l'instauration de nouvelles		
Etapas de mise en oeuvre			
Phase 1: Elaboration	Etat des lieux pendant et après les "sessions rencontres" ; Identifier les leviers et actions de prévention adaptées aux services		
Phase 2: Mise en place	Mise en place des actions retenues collectivement		
Phase 3: Suivi et Mise à jour	Suivi des actions et indicateurs (quantités détournées,...)		
Phase 4: Bilan et renouvellement	Bilan des actions mises en place et développement de nouvelles actions		
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
Materiels, équipements, selon types d'actions retenues	Selon action (matériel, équipements : fontaines à eau, tables de tri,sèche mains, documents de communication, prestation,...) 1000 euros / an en investissement Prévention Déchets	1 agent pour la coordination et la mise en place et le suivi des actions (= ch de prévention) et chargé de communication pour communiquer exemplarité des services en matière de prévention et gestion des déchets en externe.	
Limites, freins et points de vigilance			
Adhésion de l'ensemble des agents/élus à de nouvelles pratiques	Contraintes techniques/sanitaires liées à certains métiers		
Suivi et indicateurs	Quantitatif	Qualitatif	
Indicateurs	nombre d'actions prévention développées en interne depuis 2021	retour des élus et des agents	
Quand	à compter de 2023		
Fréquence	Mobilisation formation des agents -diagnostic participatif des pratiques dans un but d'amélioration		

AXE 3 PROMOTION DE LA REDUCTION ET VALORISATION DES BIODECHETS		6	
Dynamiser le mode de distribution des composteurs individuels			
Public ciblé	Ménages, usagers du SPPGD Centre Tarn		
Descriptif de l'action	Depuis 2009, dans un objectif de réduction des Ordures Ménagères Résiduelles, la CCCT met à disposition des ménages des composteurs individuels. En complémentarité de la solution de tri à la source des biodéchets qui sera proposée en 2024 par le syndicat départemental de traitement des DMA (TRIFYL), auquel adhère la CCCT, et en lien avec d'autres actions entreprises (mise à disposition des communes d'un broyeur professionnel acquis en 2017), la CCCT souhaite diffuser auprès du plus grand nombre de ménages la pratique du compostage. Les composteurs sont mis à disposition payante des ménages avec un guide du compostage et un bio-seau. Il existe deux tailles : 320 litres et 620 litres. Les prix sont respectivement de 15 et 20 euros. La CCCT assure la vente; Un composteur modèle est exposé au sein du hall d'accueil du bâtiment siège de la CCCT. Pour permettre une plus large diffusion, des élus municipaux ont proposé d'exposer aussi un modèle en Mairie (dans les communes membres volontaires) et d'assurer la promotion-et pré-commande auprès de la CCCT qui pourrait assurer la livraison. En outre, l'organisation de temps d'information sur le compostage pourrait favoriser l'acquisition de composteurs par les ménages et usagers.		
Objectifs	Améliorer la pratique du compostage; sensibilisation aux gestes de prévention des biodéchets et déchets verts (broyeur /broyats), Assurer un bon usage des composteurs vendus à prix symbolique par la CCCT.		
Enjeux	Réduction des Omr; convertir au compostage au moins la moitié des 40 % des ménages du territoire qui ne compostent pas.		
Etapes de mise en oeuvre			
Phase 1: Elaboration	Définir les modalités de distribution des composteurs (en lien avec les communes volontaires , définir aussi le format de réunion, intervention dans le cadre d'évènements précis, lieu , fréquence,...)		
Phase 2: Mise en place	Installer les composteurs en exposition dans les communes membres volontaires; gestion des stocks, préparation intervention formation compostage, vente des composteurs .		
Phase 3: Suivi et Mise à jour	Nombre de composteurs vendus et /ou mis à disposition d' établissement privés ou publics du territoire		
Phase 4: Bilan et renouvellement	Révision du calendrier de distribution avec les communes volontaires puis renouvellement de l'opération		
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
Mise à disposition de locaux (communes) ; Composteurs; Bioseaux	Acquisition des composteurs et bioseaux+ impression guide composteurs (600 euros) + collations dans le cadre d'apéro-compost (cf budget OM)	Chargée de mission prévention- Agents service administration/accueil pour la gestion des commandes/stocks- Service finance OM	Communes; Associations locales
Limites, freins et points de vigilance			
Suivi et indicateurs		Qualitatif	
Indicateurs	Quantitatif	Retour des communes et des usagers	
	Nombre de composteurs vendus; nombre de réunion/interventions organisées		
Quand	2021_2027		
Fréquence	Mise en place de stands pour mise en valeur des composteurs individuels : dès 2022 (avril foire agricole)		

AXE 3 PROMOTION DE LA RÉDUCTION ET VALORISATION DES BIODÉCHETS		7	
Développement du compostage collectif			
Public ciblé	Résidents de logements collectifs ou disposant de petits jardins, usagers espaces collectifs (jardins partagés, campings, ...)		
Descriptif de l'action	En complémentarité de la solution de tri à la source des biodéchets proposé par le syndicat départemental de traitement des DMA, auquel adhère la CCCT, et en lien avec d'autres actions entreprises (mise à disposition d'un broyeur acquis en 2017), la communauté de communes souhaite participer au déploiement d'une solution de tri complémentaire : le compostage. En complémentarité de la mise à disposition payante des composteurs domestiques, elle souhaite développer le développement du compostage collectif (à destination des résidents d'habitats collectifs et sans jardins) mais aussi des communes, précisément dans certains lieux publics tels que les cimetières. L'idée étant d'installer, en collaboration avec des référents communaux (agents, gestionnaires associatifs, habitants, agents, ...) des plateformes de compostage intégrées à l'environnement, dignes de supports de communication pour encourager l'ensemble des ménages à composter leurs déchets alimentaires/verts.		
Objectifs	Créer un réseau de sites de compostage collectif; Proposer une solution de compostage à tous les ménages; Augmenter/améliorer la pratique du compostage et du broyage.		
Enjeux	Développer des partenariats avec des acteurs du territoire; Réduction des Omr; Convertir plus de ménages/usagers au compostage; Mise à disposition de compost aux usagers (voir aux agents des services publics du territoire pour plantation de végétaux sur les espaces publics).		
Etapes de mise en oeuvre			
Phase 1: Elaboration	Définir les modalités de mise en place des composteurs collectifs et plateforme (en lien avec les communes accueillantes (élus et agents techniques) et/ou associations "gestionnaires": définir le lieu d'implantation , les personnes référentes/volontaires, le remplissage en broyat, le suivi,....		
Phase 2: Mise en place	Installer les plateformes en lien avec les référents accueillants : 2 composteurs voir un 3ème pour la maturation; former les accueillants, Remise des guides de compostage, des bioseaux, définir les temps de remplissage en broyat, et remise du compost.		
Phase 3: Suivi et Mise à jour	Nombre de plateformes installées, suivi en formation compost et remplissage broyats en lien avec les référents		
Phase 4: Bilan et renouvellement	Révision du calendrier d'installation		
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
Composteurs bois 1000 litres; bioseaux; maxi t	Acquisition des composteurs et bioseaux+ impression guide composteurs+ collation dans le cadre d'apéro-compost à destination des résidents. 1000 euros par an (Budget OM investissement)	Chargée de mission prévention- Agent technique service collecte des OM pour installation plateforme compostage collectif; agents techniques des mairies pour le suivi des plateformes et bon fonctionnement.	Communes; Associations locales
Limites, freins et points de vigilance			
Suivi et indicateurs		Qualitatif	
Indicateurs	Quantitatif	Retour des communes et des usagers	
	Nombre de composteurs installés; nombre de café compost, formations organisées		
Quand	2021_2027		
Fréquence	Selon les projets à accompagner car des conditions d'accueil du composteur collectif sont nécessaires- Novembre 2021 : projet Montredon-labessonnié		

AXE 3 PROMOTION DE LA REDUCTION ET VALORISATION DES BIODECHETS		8	
Développement gestion domestique Pédagogique des biodéchets dans les lieux d'enseignements et de loisirs du territoire			
Public ciblé	Etablissements Education Enseignement publics ou privés		
Descriptif de l'action	<p>La Communauté de Communes souhaite réduire le volume des biodéchets. A ce titre, et en lien avec d'autres actions entreprises elle souhaite favoriser le compostage des déchets alimentaires notamment: ecoles,cantines, centre de loisirs . En complémentarité de la mise à disposition payante des composteurs domestiques, du compostage collectif (à destination des résidents d'habitats collectifs et sans jardins), elle souhaite aussi développer le compostage collectif pédagogique (formation incluse d'un référent au compostage qui aur apour mission de former les élèves, enfant, jeunes et indirectement les familles) voir d'autres types de gestion domestique pédagogique des déchets alimentaires (par exemple LE POULAILLER) , au sein des écoles et autres lieux d'enseignement et de loisirs du territoire.</p> <p>L'idée etant d'aider à l'installation de plateformes de compostage intégrées à l'environnement et /ou Poulailler (dans le cadre par exemple de chantiers loisirs, services civiques,...) , dignes de supports pédagogiques. En effet, les usagers de ces lieux d'éducation seraient sensibilisés à la nécessité de gérer les biodéchets dans un objectif de réduction des OMR et formeraient en retour les jeunes.</p>		
Objectifs	Elargir les initiatives du centre de loisirs de Réalmont (poulailler et plateformes de compostages pédagogiques à d'autres lieux d'enseignement et de loisirs du territoire). Créer un réseau éducatif de gestion domestique des déchets alimentaires/verts tout en sensibilisant indirectement les ménages à la réduction des déchets (par le biais de la jeunesse)		
Enjeux	Réduction des Omr; convertir au compostage au moins la moitié des 40 % des ménages du territoire qui ne compostent pas.		
Etapas de mise en oeuvre			
Phase 1: Elaboration	Définir les modalités d'installation de plateformes de compostage et/ou de poulailler en lien avec les équipes municipales <i>agents techniques, et/ou</i> les équipes pédagogiques des lieux éducatifs du territoire (écoles, centre de loisirs,...);		
Phase 2: Mise en place	Aider à l'installation des plateformes dans le cadre d'un projet pédagogique		
Phase 3: Suivi et Mise à jour	Nombre de structures installées- Nombre d'échanges entre les divers établissements		
Phase 4: Bilan et renouvellement	Amélioration continue de cette action de prévention de sensibilisation		
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
Outils de bricolage ; camion de transport matériaux plateforme de compostage et/ou poulailler par exemple	Acquisition des composteurs et bioseaux+impression guide composteurs+ matériaux pour confectionner un poulailler ?? Intervenants, service civique. (500 euros par an)+ panneaux communication sur composteur ou poulailler (150 euros / plateforme de compostage)	Chargée de mission prévention-Service civique + animateur jeunesse	Unicité, Cpie des pays tarnais, caf, msa ,...
Limites, freins et points de vigilance			
Financier			
Suivi et indicateurs	Quantitatif	Qualitatif	
Indicateurs	Nombre de structures installés- Nombre d'échanges entre les divers établissements	Retour des équipes municipales, agents, pédagogiques et des jeunes	
Quand	2021_2027		
Fréquence	Mission d'appui donc selon projet et sollicitation.		

AXE 4 COMMUNICATION, SENSIBILISATION SUR LES GESTES DE PREVENTION			9
Accompagner des organisateurs d'évènements publics du territoire dans la réduction des déchets			
Public ciblé	Communes membres, associations, Établissements publics, entreprises, commerçants,...du territoire organisateurs d'évènements publics		
Descriptif de l'action	Bien que créateurs de cohésion sociale et de convivialité sur notre territoire, les évènements festifs, de loisirs, culturels,... restent pour la majorité générateurs de déchets . Ainsi, au delà de la signature charte d'engagement pour réduire et trier les déchets assimilés (préalable nécessaire à l'octroi de subvention et à l'accompagnement), la Communauté de Communes pourra accompagner les organisateurs d'évènements publics du territoire Centre Tarn volontaires dans l'organisation d'un évènement "zéro déchets". Ce par la transmission de conseils (Réduire, Réutiliser et recycler) mais aussi la mise à disposition de matériels et équipements mutualisés (tables de tri, objet de communication contre le gaspillage alimentaire,...). Un petit état des lieux préalable permettra de définir le kit de base "évènement zéro déchets" pouvant être mis à disposition pour ces évènements . (table de tri sur roulettes, vignettes anti-gaspillages alimentaires, petites bulles à verre facilement transportables, gobelets réutilisables, cendriers portables pour l'aménagement de "zones fumeurs", toilettes sèches)		
Objectifs	Réduire les déchets ; Soutenir les organisateurs qui s'engagent dans une démarche de prévention des déchets		
Enjeux	Créer une dynamique d'évènements "ZERO DECHETS" sur le territoire		
Étapes de mise en oeuvre			
Phase 1: Elaboration	1-Acquisition du kit "Evenement zéro déchets" 2. Au moment de la signature de la charte d'engagement Prévention Déchets, réaliser avec l'organisateur un état des pratiques productrices des déchets, et définir les actions qui pourront être établies , en incluant les soutiens techniques , matériels mutualisés ,... que la CCCT pourra mettre à disposition et 3-définir un planning d'intervention jusqu'au bilan de l'évènement.		
Phase 2: Mise en place	1- Accompagnement (conseils, et identification des actions à établir pour réduire les déchets de l'évènement); 2-Prêt éventuel du matériel pour la mise en place de certaines actions; 3- Mise en place par l'organisateur des actions prévues; 4) Bilan de l'évènement en matière de production de déchets.		
Phase 3: Suivi et Mise à jour	Nombre d'organiseurs conseillés depuis le lancement de l'action (2022) Efficacité des actions établies- Tonnage des Déchets Ménagers et assimilés		
Phase 4: Bilan et renouvellement	Bilan des actions menées dans les évènements - Amélioration continue de l'accompagnement		
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
Équipements et matériels nécessaires pour constituer un kit "évènements zéro déchets" (Gobelets réutilisables, panneau d'information , nudge communication pour faire un stand Prevention/tri), cendriers portables,...	2000 euros	Chargée de mission Prévention/ CH de communication; animateur chantier jeune environnement et/ou service civique ?	TRIFYL ,
Limites, freins et points de vigilance			
Suivi et indicateurs		Quantitatif	Qualitatif
Indicateurs	Nombre d'organiseurs accompagnés; Tonnage OMA		Retour des organisateurs (bilans)
Quand	2023_2027		
Fréquence	un projet inscrit sur la durée		

AXE 4 COMMUNICATION. SENSIBILISATION SUR LES GESTES DE PREVENTION		10	
Communication Grand public			
Public ciblé	Ménages du Centre Tarn		
Descriptif de l'action	La communauté de communes s'engage, à travers l'élaboration et la mise en place de son plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, dans une démarche de réduction des déchets. Aussi, cette démarche doit inclure le maximum de ménages et d'acteurs économiques du territoire pour observer à terme une réelle baisse du ratio en kilo par habitant des déchets ménagers et assimilés. Cette action, comme d'autres, est née du forum ouvert organisé le 24 juin 2021. Aussi, un sous groupe de membres de la CCES a réfléchi à la mise en place de cette action qui consiste à : "Informer le grand public sur les conséquences environnementales et les coûts de gestion et de traitement des déchets ménagers et assimilés mais aussi sur les bonnes pratiques existantes en Centre Tarn. Action qui doit permettre une participation plus accrue des ménages en matière de prévention des DMA ».		
Objectifs	Encourager les ménages à s'investir dans la prévention des déchets ménagers		
Enjeux	Créer une dynamique Prévention des déchets sur le territoire Centre Tarn. Faire prendre conscience de l'évolution et du coût de gestion des déchets et impliquer la population		
Etapes de mise en oeuvre			
Phase 1: Elaboration	1 décider de la stratégie de communication (où , quand,avec quels partenaires ?) et des supports de communication (comment ? papier, flyer, internet, goodies,...) 2- Extraire du diagnostic constitutif du PLPDMA les informations "déchets" (coûts , bonnes pratiques prévention,;...) à communiquer au grand public par la création d'un document condensé du diagnostic du PLPDMA mais aussi du programme d'actions 2- Vulgariser, rendre communicable les données		
Phase 2: Mise en place	Création d'un plan de communication annuel, communication sur les supports de communication sélectionnés, participer activement au groupe communication mis en place par le syndicat TRIFYL		
Phase 3: Suivi et Mise à jour			
Phase 4: Bilan et renouvellement	Bilan des actions menées dans les évènements - Amélioration continue de l'accompagnement		
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
Supports de communication	Dépendant des supports de communication et nombre impressions retenus (600 euros /an)	CH de communication en lien avec le chargée de prévention	Service communication du syndicat départemental Trifyl et CITEO
Limites, freins et points de vigilance			
Suivi et indicateurs		Qualitatif	
Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif	
	Nombre de parution/consultation du document condensé crée en ligne.Comparaison ratio en kilo	Retour des ménages (via questionnaires)	
Quand	2021_2027		
Fréquence	en continue		

AXE 4 COMMUNICATION, SENSIBILISATION SUR LES GESTES DE PREVENTION		11	
Défi famille ZERO déchets			
Public ciblé	Ménages du Centre Tarn		
Descriptif de l'action	<p>Cette action est née du forum ouvert mené le 24 juin 2021 à destination des membres de la CCES Centre Tarn. "Organisés par des collectivités, des associations ou des particuliers, les "défis familles zéro déchet" sont de plus en plus fréquents. L'opération consiste à promouvoir certains éco-gestes et modes de consommation responsables via l'accompagnement d'un nombre restreint de citoyens qui se voient fixés un objectif de réduction de leur production de déchets. Ces "défis familles" sont souvent un succès. Ils profitent aujourd'hui d'une vague d'intérêt citoyen et médiatique fort pour le mode de vie zéro déchet, et bénéficient d'un réseau d'acteurs engagés dans le zéro déchet (associations, porteurs de projets, entreprises..) bien plus développé qu'auparavant" écrit l'association nationale Zero Waste au sujet des défis familles. Aussi, certains membres de la CCES se sont regroupés le 24 juin pour penser en Centre Tarn l'organisation de ce type d'opération en complément d'une autre animation qui sera menée dans le Projet alimentaire territorial intitulée "défi Familles Alimentation".</p>		
Objectifs	Encourager les ménages à s'investir dans la prévention des déchets ménagers		
Enjeux	Responsabiliser/sensibiliser les habitants en matière de production de déchets ménagers. Créer une dynamique "Prévention des déchets" sur le territoire Centre Tarn. Faire prendre conscience du coût de gestion des déchets et impliquer les ménages;		
Etapes de mise en oeuvre			
Phase 1: Elaboration	Préparation d'ateliers d'apprentissage (selon planning) pour inciter à changer les comportements (fabrication produits d'entretien au naturel, fabriquer sa lessive;, son dentifrice, ateliers cuisine, cuisiner avec les restes, défi faire ses courses en vrac...) . Identifier les familles déjà dans la démarche "zero déchets". Préparation soirée de lancement avec des témoignages, conférences,...Préparer des lots pour les familles participantes et fourniture d'un kit de communication pour transmettre recettes anti-		
Phase 2: Mise en place	Mise en place soirée de lancement avec remise des lots/kits aux familles intéressées par le défi- Mise en place des ateliers; valoriser les familles déjà inscrites dans la démarche.		
Phase 3: Suivi et Mise à jour	Accompagnement par un service civique et Pesées des déchets		
Phase 4: Bilan et renouvellement	Bilan des ateliers avec évaluation auprès des familles		
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
salles pour organisation de soirée de lancement et ateliers	Pour constitution des kits (1000 euros) ; financement unicité pour service civique -5000 euros 8 mois : 2 services civiques qui pourront être missionnés sur d'autres actions	CH de communication en lien avec la chargée de prévention + service civique	Unicité; Centres de loisirs communautaires, Espace de vie sociale de Terre de bancalié
Limites, freins et points de vigilance			
Suivi et indicateurs		Qualitatif	
Indicateurs	Quantitatif	Retour des familles participantes	
	Nombre de participants a		
Quand	à partir de 2024		
Fréquence	1 FOIS		

AXE 5 PROMOTION DU REEMPLOI , DE LA REPARATION ET REUTILISATION		12	
Optimiser la collecte du textile sur le territoire en vue du réemploi			
Public ciblé	Ménages du Centre Tarn		
Descriptif de l'action	Le territoire Centre Tarn compte 13 bornes textiles RELAIS 81. En effet, depuis 2015, la Communauté de Communes Centre Tarn conventionne avec l'entreprise d'économie sociale et solidaire : RELAIS 81. Entreprise qui se charge de collecter gratuitement les textiles placés dans des bornes textiles qu'elle fournit. Malgré ce maillage, le diagnostic a fait état de la présence encore tenace de textiles dans les conteneurs OMR voir de Collecte Sélective. En outre, certains points mériteraient la mise en place d'une borne et il existe des écarts au niveau des apports selon les points de collecte. Afin d'optimiser cet outil, il est nécessaire de faire, en lien avec le RELAIS 81, un état des lieux des bornes (fonctionnement, propreté, signalétique,...) et de leur localisation. En fonction des résultats, un redéploiement de certaines bornes pourraient être effectué en accord avec les communes et l'organisme en charge de la collecte et du réemploi des textiles.		
Objectifs	Réduire les OMR; Augmenter le taux de collecte du textile sur le territoire en vue du réemploi.		
Enjeux	Eviter les erreurs de tri		
Etapas de mise en oeuvre			
Phase 1: Elaboration	Préparer et fixer une réunion avec les élus référents déchets Trifyl des communes, et le RELAIS 81. Faire un Etat des lieux et mise à jour de la cartographie "Bornes textiles". Définir les critères de déplacements des bornes avec le Relais 81.Analyse des points à modifier.		
Phase 2: Mise en place	Revoir le maillage en concertation avec les communes et RELAIS 81. Développer la communication sur le réemploi en lien avec TRIFYL et la revalorisation du textile ; Mise en place d'une communication spéciale avec point presse.		
Phase 3: Suivi et Mise à jour	Suivi des tonnages textiles collectés		
Phase 4: Bilan et renouvellement			
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
Outils informatiques (carto, suivi) et salle de réunion.	Communication	chargé de prévention	Communes, Trifyl et RELAIS 81
Limites, freins et points de vigilance			
Suivi et indicateurs			
Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif	
	Evolution des tonnages Textiles collectés, comparaison année 2019	Avis des communes.	
Quand	2021 2027		
Fréquence	Suivi- Mission d'appui		

AXE 5 PROMOTION DU REEMPLOI , DE LA REPARATION ET REUTILISATION			13
Gestion des déchets professionnels			
Public ciblé	Acteurs économiques		
Descriptif de l'action	<p>Cette action est née du forum ouvert mené le 24 juin 2021. Plusieurs membres se sont regroupés pour travailler sur : "La gestion des déchets professionnels liés à la construction dans le bâtiment" partant des constat suivants: " Trop de fraude dans la gestion des déchets". En effet, il y'a sur les points de regroupements , dans les OMR voir CS, encore beaucoup de déchets issus de professionnels qui disposent de leurs propres collecteurs (déchets artisanaux, industriels certes mais aussi déchets de métiers de bouche, déchets agricoles ...z); "un manque de communication sur les circuits de recyclages des déchets pour les professionnels (agriculteurs / artisans/ commerçants)" et enfin "un manque de connaissance des dispositifs de revalorisation des déchets". Aussi, l'idée d'action est de mieux communiquer auprès des professionnels en partenariat avec les chambres consulaires. Mettre en place plus de prévention et de sensibilisation. Elargir l'amplitude horaire de la déchetterie de Réalmont notamment avec l'ouverture le mardi et le mercredi.Mettre en poste des ambassadeurs de la gestion des déchets. Communiquer sur les acheteurs de ressources potentielles.</p>		
Objectifs	Encourager les professionnels à mieux gérer leur déchets et faire en sorte qu'ils ne soient pas collectés et traités par le service public		
Enjeux	Responsabiliser/sensibiliser les acteurs économiques du territoire- Réduire les OMA-		
Etapas de mise en oeuvre			
Phase 1: Elaboration	Préparer en partenariat avec les chambres consulaires la communication. Rédiger le règlement de collecte- Préparer un courrier individuel aux entreprises du territoire pour rappeler les obligations en matière de gestion des déchets. Préparer un rendez -vous avec le syndicat départemental de traitement TRIFYL, gestionnaire des déchetteries, avec les référents municipaux Trifyl dans le cadre de la réunion Commission technique. Identifier les déchets professionnels qui peuvent être revendus par les entreprises.		
Phase 2: Mise en place	Echanges avec les chambres consulaires pour communiquer- Diffusion du règlement de collecte à toutes les entreprises du territoire assorti du courrier- Rendez-vous avec le syndicat TRIFYL pour negocier l'amplitude horaire de la déchetterie- Communiquer aux entreprises les déchets professionnels qui peuvent être revendus.		
Phase 3: Suivi et Mise à jour	Accompagnement		
Phase 4: Bilan et renouvellement	Tonnages OMA		
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
outils télécommunication et informatiques, salles de réunion,	Communication- Service civique déjà chiffré	CH de communication , ch de prévention, ch développement économique, manager commerçants	Communes, Trifyl, Chambres consulaires
Limites, freins et points de vigilance			
Suivi et indicateurs			
Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif	
	Nombre d'entreprises sensibilisés; Evolution ratio en kg /habitant des OMA et des déchets portés en déchetterie depuis amplitude horaire ouverture plus importante.	Retour des entreprises et communes	
Quand	Après étude (Et mise en place REDEVANCE INDIVIDUELLE)		
Fréquence			

AXE 6 OUTILS ECONOMIQUES		14	
Engager une étude sur l'optimisation du service Gestion des déchets dans un objectif de prévention des déchets			
Public ciblé	CENTRE TARN		
Descriptif de l'action	Étude d'harmonisation et d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets : dans le contexte de mutations réglementaires, les collectivités (et donc la CCCT) doivent se réorganiser et engager des réflexions conjointes. Ainsi, l'élaboration du présent PLPDMA constitue une opportunité d'optimisation du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) visant la maîtrise des coûts globaux facturés à l'utilisateur ou aux tiers (collectivités clientes, professionnels) tout en définissant une trajectoire d'évolution conforme aux objectifs de la LTECV.		
Objectifs	Cette étude complète, tant sur les volets financiers, organisationnels, techniques, juridiques, constituera l'outil d'aide à la décision sur lequel les élus de la CCCT s'appuieront pour - décider de l'évolution du SPGD à l'échelle du territoire, avec un nouveau schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés (Schéma de collecte indirectement souhaité par un groupe de travail créé dans le cadre de la CCES du 24 juin qui a réfléchi à l'amélioration des points de regroupements) , - décider les modalités de financement en étudiant la faisabilité de mise en place de la tarification incitative.		
Enjeux	Les enjeux sont d'ordre économiques, sociaux et environnementaux. En effet, l'étude doit permettre une maîtrise des coûts globaux facturés à l'utilisateur ou aux tiers (collectivités clientes, professionnels) tout en définissant une trajectoire d'évolution conforme aux objectifs de la LTECV (objectif de réduction des déchets).		
Étapes de mise en oeuvre			
Phase 1:	Décision études : Octobre 2021 délib ADEME/région Occitanie Début 2022 : Rédaction du cahier des charges, budgétisation de l'étude, puis choix d'un bureau d'étude/cabinet spécialisé pour mener l'étude sur le territoire.		
Phase 2:	Réalisation de l'étude		
Phase 3:	Analyse des scénarios et arbitrage politique sur un projet d'harmonisation et d'optimisation du SPPGD		
Phase 4:			
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
	Coût de l'étude – Equipements pour optimiser le SPPGD sur le long terme.	Bureau d'étude spécialisé; services communautaires (dont ch de prévention)	ADEME occitanie, Région, Trifyl.
Limites, freins et points de vigilance			
Suivi et indicateurs	Quantitatif	Qualitatif	
Indicateurs	Matrice des coûts ; Budget annexe	Analyses matrice des coûts et budget annexe en comparaison année N (celle de réalisation de l'étude)	
Quand	1 ^{er} semestre 2022		
Fréquence	Réunions de suivi toute au long de l'année 2022.		

AXE 6 OUTILS ECONOMIQUES		15	
Engager une étude sur le caractère incitatif de la fiscalité (particuliers et professionnels)			
Public ciblé	Ménages et acteurs économiques producteurs des déchets Ménagers et Assimilés (DMA)		
Descriptif de l'action	La redevance spéciale et la tarification incitative constituent des leviers majeurs des politiques de prévention des déchets, permettant de responsabiliser les producteurs de déchets. Aussi, après la restitution des éléments de diagnostic du présent PLPDMA, la Tarification incitative a fait l'objet de discussion d'un groupe lors du forum ouvert mené le 24 juin 2021. Aussi, il paraît opportun d'étudier en complémentarité de l'étude d'optimisation (cf action) la faisabilité de la Redevance spéciale et de la Tarification incitative. A savoir si ces outils économiques incitatifs, et sources de financement, constituent un levier d'optimisation; si leur mise en place est aisée (comment les mettre en place, tenant compte des caractéristiques organisationnelles, juridiques, financières, ... du SPPGD mais aussi du niveau de connaissance des décideurs de la TI, caractéristiques développées au préalable dans l'étude d'optimisation ?).		
Objectifs	Définir les différentes possibilités pour la communauté de communes dans la mise en œuvre d'une redevance spéciale et d'une tarification incitative qui seraient définies via l'action 14 comme levier d'optimisation.		
Enjeux	Améliorer la connaissance des décideurs en termes de modalités de financement du service. Réduction des Déchets ménagers et assimilés. Equité et valorisation des bons gestes de prévention- Action à corréluer avec l'action 14.		
Etapes de mise en oeuvre			
Phase 1:	Décision études : septembre 2021 délib ADEME/région Occitanie Début 2022 : budgétisation études puis choix d'un bureau d'étude/cabinet spécialisé pour mener l'étude sur le territoire.		
Phase 2:	Réalisation de l'étude sur la tarification incitative		
Phase 3:	Analyse des scénarios et arbitrage politique sur un projet d'une fiscalité incitative en Centre Tarn		
Phase 4:			
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
	Coût de l'étude à évaluer ; puçage des bacs/refonte du parc de bac si mise en place tarification incitative	Bureau d'étude spécialisé; services communautaires (dont ch de prévention), trésor public	ADEME occitanie, Région, Communes, Entreprises, Trésor public et services de l'Etat.
Limites, freins et points de vigilance			
Suivi et indicateurs			
Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif	
	Tonnages DMA collectés (Ratio par Habitant) depuis mise en place TI; Nombre d'utilisateurs couverts par un dispositif incitatif	Retour des entreprises et communes	

Conclusion :

L'élaboration du présent PLPDMA, débutée en 2020, s'est traduite au sein de la Communauté de communes par une réelle mobilisation d'acteurs regroupés au sein d'une commission d'échange et de concertation dynamique : la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi.

Témoignage d'une réelle concertation pluridisciplinaire.

Dans le cadre de l'enquête, menée à destination de 320 habitants du Centre Tarn, nombreux sont ceux qui ont témoigné leur intérêt et leur volonté de s'engager plus en matière de réduction des déchets. La prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés est un sujet qui concerne tous les habitants et professionnels.

Le diagnostic du territoire a permis d'identifier les flux de déchets sur lesquels le programme d'actions de prévention doit prioritairement se concentrer, à savoir en priorité en Centre Tarn les flux des ordures ménagères et assimilées qui se constituent des ordures ménagères résiduelles (Omr) , de la collecte sélective (CS) et du verre.

L'extension des consignes de tri et la solution de tri à la source des biodéchets, respectivement établis en 2023 et 2024, permettront une baisse des OMR. Les actions définies et inscrites dans le plan sont réellement complémentaires.

Au delà des actions de gestion des biodéchets (compostage individuel et collectif), une étude sur la faisabilité de la tarification incitative, identifier comme un levier de réduction des déchets résiduels, sera menée en 2022. Ce, grâce à des opportunités de financement régionale et nationale.

Pour voir diminuer les OMA dans leur ensemble, la collecte sélective et le verre devront aussi diminuer. Aussi, des actions (par exemple : réduction de la consommation de bouteilles en plastique, Stop pub, achat en vrac,..) inscrites dans les axes d'exemplarité, de communication/sensibilisation devraient favoriser une diminution générale.

Au final, « Améliorer le geste de tri et réduire les déchets à la source doivent être nos deux priorités individuelles ».

La prochaine étape est celle de la consultation publique. La CCCT espère une mobilisation forte de ces concitoyens.



ANNEXES

Annexe 1. Statut de la Communauté de Communes Centre Tarn

Un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et schéma de secteur ;
- Plan local d'urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 du Code général des collectivités territoriales ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

3. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS :

Dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- Défense contre les inondations et contre la mer ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

4 .AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

5. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

6. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 2224-8 DU CGCT

7. EAU

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

- Conduite d'actions environnementales ou « écoresponsables » d'intérêt communautaire ;
- Création, aménagement, entretien et gestion des sentiers inscrits au Schéma de Randonnée d'intérêt communautaire.

2. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE :

- Étude préalable et mise en œuvre de dispositifs contractuels de réhabilitation du parc privé ;
- Conduite d'actions en faveur du logement d'intérêt communautaire ;
- Accompagnement des Communes au titre d'opérations d'aménagement urbain d'intérêt communautaire dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

3. CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE :

- Création, aménagement, entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

4. ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

- Mise en œuvre de tous moyens nécessaires au développement et au maintien des services sociaux présentant un intérêt communautaire, tout particulièrement en direction des publics suivants :
 - Petite enfance (enfants de moins de 4 ans) :
 - création, aménagement, entretien et gestion d'équipements et de services, existants ou à créer : structures multi-accueil, micro-crèches, relais d'assistantes maternelles, maisons d'assistantes maternelles
 - Enfance (enfants de 3 à 12 ans) :²
 - création, aménagement, entretien et gestion d'équipements et de services, existants ou à créer : ALAE, ALSH, à l'exception des garderies, des services de restauration scolaire et de transports scolaires
 - Jeunesse (jeunes de 11 à 18 ans) :
 - création, aménagement, entretien et gestion d'équipements et de services, existants ou à créer : ALSH, Espaces jeunes

- Personnes âgées :
- conduite de toutes les études et réflexions nécessaires afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, à ce titre :
 - participation à la mise en œuvre d'un service intercommunal de portage de repas à domicile,
 - mobilisation de l'ensemble des partenariats contractuels nécessaires avec les organismes et institutions intervenant dans ce domaine.
- Soutien financier aux actions et projets associatifs d'intérêt communautaire ;
- Gestion d'un parc de matériel mutualisé.

5 .CRÉATION ET GESTION DES MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC (MSAP) ET DÉFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE Y AFFÉRENTES :

- Création et gestion d'une Maison de Services au Public (MSAP) et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- Création et gestion d'un espace mutualisé de services au public, labellisé MSAP, au sein de l'Espace Intercommunal Centre Tarn dont les principales missions, à l'échelle du territoire, sont les suivantes :
 - l'accueil, l'information et l'orientation du public,
 - l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique)
 - l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives (facilitation administrative)
 - la mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires
 - l'identification des situations individuelles qui nécessitent un porter à connaissance des opérateurs partenaires.

Les prestations rendues au public concernent principalement le champ des prestations sociales et celui de l'aide à l'emploi.

3. COMPÉTENCES FACULTATIVES

1. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

- Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels d'intérêt communautaire suivants :

- médiathèque au sein de l'Espace Intercommunal Cente Tarn (EICT) à Réalmont,
- antenne médiathèque à Lombers,
- antenne médiathèque à Montredon-Labessonnié
- Construction, entretien et fonctionnement d'un équipement sportif d'intérêt communautaire :
 - Dojo de Réalmont

2. GESTION DU GRAND CYCLE DE L'EAU :

- Dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'environnement :
 - Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

3. CULTURE :

- Lecture publique et action culturelle
- Mise en œuvre d'une politique de lecture publique et d'action culturelle d'intérêt communautaire à travers le Relais Intercommunal des Médiathèques (R.I.M.E.) composé d'un équipement de pôle et de ses antennes.
- La politique « lecture publique et action culturelle » d'intérêt communautaire vise à :
 - favoriser l'accès à la culture pour tous les publics, sur l'ensemble du territoire
 - garantir la cohésion sociale et l'attractivité du territoire
 - renforcer et valoriser l'identité du territoire auprès des de ses habitants
 - accompagner les usagers et soutenir les actions et projets locaux d'intérêt communautaire
 - relayer l'ensemble des compétences et le projet de territoire
- A travers ses équipements culturels d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes est compétente pour :
 - renforcer la diffusion des supports liés à la lecture publique sur l'ensemble du territoire en s'appuyant notamment sur le réseau des bénévoles et en dotant celui-ci de moyens nouveaux :

- appui personnalisé et assistance aux équipes en place (bénévoles et personnel communal)
 - développement et partage des collections,
- -développement des animations,
 - développement du multimédia
- Mettre en œuvre une politique de mise en réseau de la lecture publique s'appuyant sur les points relais communaux et l'accompagnement des acteurs aux technologies de l'information et de la communication. A ce titre la Communauté de Communes est compétente pour définir et financer l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en réseau des équipements et points relais communaux, en matière de transport, d'équipement, d'utilisation et d'accompagnement aux usages des technologies de l'information et de la communication.
- Mettre en œuvre une politique d'événementiel et d'animation décentralisée sur l'ensemble du territoire. À ce titre, la Communauté de Communes est compétente pour organiser, soutenir les événements culturels présentant un intérêt communautaire au regard des objectifs de la politique lecture publique et action culturelle.
- Développer la dynamique culturelle du territoire par le renforcement des liens entre acteurs culturels, habitants, professionnels et bénévoles. A ce titre, la Communauté de Communes est compétente pour prendre toute initiative permettant d'associer durablement les acteurs au projet culturel et de lecture publique, notamment par le soutien aux actions et projets associatifs d'intérêt communautaire.

4. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) :

- Création, gestion et animation d'un espace multimédia d'intérêt communautaire au sein de l'Espace Intercommunal Centre Tarn (EICT)

Principales missions :

- favoriser le développement, la simplification et la démocratisation des usages liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
- permettre la diffusion de la connaissance et des savoir-faire liés aux TIC
- favoriser la mise en œuvre des compétences et améliorer l'information de la population, des usagers et des Communes sur l'ensemble des services rendus à l'échelle du territoire
- Contribuer à l'équilibre des usages sur l'ensemble du territoire
- Favoriser la prise en compte des orientations du projet de territoire

- Accompagner les acteurs locaux dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

A ce titre, la Communauté de Communes finance les équipements nécessaires ainsi que l'ensemble des moyens permettant d'animer et de relayer les actions de l'espace multimédia sur l'ensemble du territoire.

- Aménagement numérique
 - Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans le cadre des orientations du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Tarn et en fonction des priorités définies en partenariat avec le Département, maître d'ouvrage du Réseau d'Initiative Publique (RIP) dont il est le propriétaire et le gestionnaire.

5. SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) :

- La Communauté de Communes contribue au lieu et place de ses Communes membres au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Annexe 2. Questionnaire réalisé à destination d'un échantillon représentatif des ménages du Centre Tarn

Annexe 3. Document de travail : analyse des enquêtes réalisées en mai 2020

Annexe 4. Planning du service de collecte des déchets ménagers et assimilés 2019

Détails « COLLECTE EFFECTUÉE PAR LE SERVICE OM CENTRE TARN »- Document fournis par le Service Ordures ménagère en octobre 2020.

La collecte des déchets ménagers et assimilés se déroule du lundi au vendredi de 4 h à 12h30.

Ordures ménagères :

La collecte des ordures ménagères résiduelles (Conteneurs à couvercle vert) se fait une fois par semaine.

Toutefois le passage est porté à deux ou trois fois par semaine pour les zones à agglomération plus denses (Réalmont, Montredon Labessonnié, Lombers, Laboutarié).

Collecte sélective :

La collecte sélective (Conteneurs à couvercle jaune) est préconisée pour un passage par période de 15 jours par l'éco-organisme financeur national.

Il est à savoir que la collecte en bacs jaunes en porte à porte n'est plus préconisée ni soutenues.

De plus le service est confronté aux problèmes :

- d'envolées d'emballages lorsque les bacs sont pleins
- de dépôts de cartons volumineux à coté des conteneurs.
- d emballage non réduit avant d'être déposé dans les conteneurs.
- de non-respect des consignes de tri.

Cela implique un passage de collecte des conteneurs jaunes de une à deux fois par semaine selon les secteurs.

Les déchets assimilés :

Les déchets assimilés sont collectés avec les ordures ménagères ou la collecte sélective selon la nature des déchets. Ils sont donc collectés dans les mêmes fréquences.

Les encombrants :

Le service de collecte des encombrants est réservé aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Ce service est rendu sur prise de rendez-vous auprès de la collectivité.

Collecte du marché de Réalmont :

Les déchets issus du marché de Réalmont (Déchets assimilés car produits par les commerçants non sédentaires) sont collectés en tant que ordures ménagères les mercredis après midi entre 13 heures et 14 heures 30.

Collecte les jours fériés :

Aucune collecte n'est organisée les jours fériés.

Les tournées concernées par le jour férié sont effectuées un ou deux jours auparavant, soit un ou deux jours après.

COLLECTE EFFECTUÉE PAR DES PRESTATAIRES

Le verre :

La collecte du verre est assurée par Trifyl.

Les fréquences de collecte sont d'un passage toutes les trois semaines en période hivernale, et un passage tous les quinze jours en période estivale.

Toutefois, les tournées sont optimisées par le prestataire qui dispose des moyens nécessaires pour se faire (géolocalisation + pesée embarquée intégrée au véhicule).

Le textile :

Le textile est collecté par « Le Relais 81 »

La collecte du textile est entièrement organisée par le prestataire.

Annexe 5 : Jours de collecte des DMA en Centre Tarn



JOURS DE COLLECTE DES DECHETS

Secteur	Collecte Sélective		Ordures Ménagères
	Semaine paire	Semaine impaire	
Arifat	mardi		jeudi
Bellegarde	mardi		lundi
Fauch	mercredi	mercredi	mercredi
Laboutarié	lundi /jeudi partiel	lundi partiel/jeudi	lundi partiel/ vendredi
Lacazalié	mardi	mardi	jeudi
Lamillarié	mercredi	mercredi	mardi
Le Pradel		mardi	lundi
Les Fournials	mardi	mardi	jeudi
Lombers	lundi partiel/jeudi partiel	mercredi	mercredi partiel/vendredi
Montredon Labessonié	mardi	mardi	lundi/jeudi partiel
Orban	mercredi partiel	lundi	jeudi
Poulan-Pouzols	mercredi partiel	lundi	jeudi
Réalmont	lundi/jeudi	lundi/jeudi	lundi partiel/mardi/vendredi
Saint Amand De Négrin	mardi	mardi	lundi
Saint Pierre de Conils	jeudi	mercredi partiel	mardi
Salclas	mardi		jeudi
Sieurac	mercredi	lundi partiel	mercredi
Terre De Bancalié Lafenasse	jeudi	jeudi	lundi
Terre De Bancalié Le Travet		jeudi	lundi
Terre De Bancalié Ronel	lundi	mercredi	mercredi
Terre De Bancalié Roumégoux	jeudi partiel	mercredi	mercredi
Terre De Bancalié Saint Antonin De Lacalm		jeudi	lundi
Terre De Bancalié Saint Lieux	jeudi		lundi
Terre De Bancalié Terre Clapier	mercredi	mercredi	mercredi
Terre De Bancalié Travonet	mardi		jeudi

Tableau 7: Tableau réalisé par Flavien AMPLE chargée de l'optimisation de la Collecte des OMA en Centre Tarn



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE TARN

2020-129

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h30

L'an deux mille vingt, le lundi quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 32

Ayant pris part à la
délibération : 33

Date de la Convocation

08/12/2020

Date d'Affichage

15/12/2020

Présents : Monsieur Sylvain CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROBERT, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean- Michel LOPEZ, Madame Sarah TRENTI, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Isabelle ROBERT, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna FAURÉ.

Excusé donnant procuration : Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES.

Excusées : Madame Sylvie BASCOUL, Madame Ambre SOULARD.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christophe MOREL.

Objet de la délibération : Collecte et traitement déchets des ménages et déchets assimilés - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : Prescription élaboration - Création Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi

- Vu l'article L.5216-5-1 al.7 du Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu les articles 541-1, 541-15-1 et R514-41-19 et suivants du Code de l'Environnement ;
- Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant l'article 541-1 du code de l'environnement ;
- Vu le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- Vu le Programme national de Prévention des Déchets 2014-2020 ;
- Vu le Programme Régional de Prévention et de Gestion des déchets adopté le 14 novembre 2019 ;

M. le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à ses statuts, la Communauté de Communes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

A ce titre, elle a l'obligation de mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) suite à la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010- art.194 (V) «Art. L. 541-15-1 - Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Ce programme doit faire l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés et traités. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est mis à la disposition du public ainsi que les bilans annuels d'évaluation. »

Ce programme a pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs de réduction des quantités de déchets produits et lister les mesures mises en place pour les atteindre».

Le PLPDMA doit comporter un état des lieux, des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, des actions permettant d'atteindre les objectifs retenus, une méthode de suivi et d'évaluation à l'aide d'indicateurs.

Ce programme constitue pour la Communauté de Communes un outil permettant de réduire les quantités de déchets produits et limiter ainsi le coût, économique et environnemental, de leur prise en charge. En outre, il s'intègre également dans une démarche plus globale en faveur du développement durable que conduit la Communauté de Communes au travers du Plan Climat Énergie Air Territorial adopté en janvier 2020.

Son élaboration, concertée et soumise à l'avis du public, implique la constitution d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), chargée de donner son avis sur le Programme, d'en recevoir le bilan annuel et de l'évaluer tous les 6 ans.

Après avis de la CCES, tenue de la consultation publique de 21 jours et le cas échéant prise en compte des modifications issues de cette consultation, le programme définitif sera adopté par l'organe délibérant de la Communauté de Communes et transmis au Préfet de Région et à l'ADEME dans les 2 mois qui suivront la délibération.

Il convient par la présente de prescrire l'élaboration du PLPDMA de la Communauté de Communes et conformément au décret du 10 juin 2015 de fixer la composition de la CCES, de nommer son Président et de désigner le service chargé de son secrétariat.

La prévention des déchets et l'élaboration de l'état des lieux de ce programme s'inscrivent dans les missions du Service Environnement intégré dans le Pôle Développement Territorial de la Communauté de Communes.

M. le Président propose de fixer la composition de la CCES comme suit :

	Structures /Membres
Institutions	ADEME Occitanie
	Région Occitanie
	TRIFYL (Syndicat départemental de Traitement des déchets Ménagers et Assimilés)
	Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn
	Chambre d'Agriculture du Tarn
	PETR de l'Albigeois et des Bastides
	Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc
Associations environnementales	Arbres et Paysages Tarnais
	Réseau Compost Citoyen Occitanie
	CPIE des Pays Tarnais
Acteurs locaux	Elus municipaux (référents Trifyl)
	Citoyens ou collectif de citoyens

	Associations sportives, de loisirs, culturelles
	Association des Commerçants Centre Tarn
	Entreprises (exemple : supermarché, restaurants, paysagistes,...)
	Commission Paritaire Réalmont (Gestion du marché de plein vent)
	Représentants « Vie sociale » (crèche, EHPAD, ADMR,...)
	Représentants de la restauration collective (Collège Louisa Paulin, ESAT)

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le 18/12/2020

ID : 081-200034049-20201214-2020_129-DE

Cette composition pourra être modifiée au fil des opportunités de partenariat et de travail, durant les 6 années à venir.

Où il est exposé et après en avoir délibéré, Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

- prescrit l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2020-2026 de la Communauté de Communes dans les conditions susvisées,
- décide de créer la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi dudit programme et d'en fixer la composition susvisée,
- décide de nommer Mme Marie-Claude ROBERT en qualité de Présidente de ladite commission et de charger le Service Environnement de la Communauté de Communes de son secrétariat.
- précise que le Bureau communautaire sera le Comité de Pilotage du PLPDMA.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn

Index des illustrations

Illustration 1: Sources: Fichier Ademe 2016.....	9
Illustration 2: Définition des Déchets Ménagers et Assimilés-.....	11
Illustration 3: Broyeur mis à disposition des communes membres par la Communauté de Com- munes Centre Tarn-2020.....	21
Illustration 4: Conteneur réservé aux ordures ménagères résiduelles (OMr).....	22
Illustration 5: Conteneur réservé aux emballages recyclables.....	22
Illustration 6: Borne relais place du Foirail -Réalmont- 2020.....	23
Illustration 7: Bulle à verre - Saint Martin de Calmels- Montredon-Labessonnié- 2020.....	23
Illustration 8: Graphique réalisé par Claire Vaysse- Sources: INSEE - Recensement 2017-.....	55
Illustration 9: Graphique réalisé par Claire Vaysse-Juillet 2020- Traitement attendu : type de gestes cités par les ménages sondés en matière de prévention en Centre Tarn.....	62
Illustration 10: Graphique généré par Google Forms, application d'administration d'enquête utilisée pour collecter et organiser les données de l'enquête- juin 2020- Traitement attendu :Taux des mé- nages qui en Centre Tarn pratiquent le compostage.....	65
Illustration 11: Graphique réalisé par Claire Vaysse juillet 2020- Raison principale à ne pas compos- ter donnée par les ménages en Centre Tarn. Traitement attendu : argumentaire communication pour encourager à composter.....	66
Illustration 12: Graphique réalisé par Claire Vaysse juillet 2020- Traitement attendu:Raison princi- pale à ne pas composter selon la classe d'âges en Centre Tarn.....	68
Illustration 13: Graphique réalisé par Claire Vaysse juillet 2020- Traitement attendu: Argument de communication pour encourager à composter.....	69
Illustration 14: Graphique généré par Google Forms, application d'administration d'enquête utilisée pour collecter et organiser les données de l'enquête- juin 2020- Traitement attendu :Définir un ser- vice de traitement des déchets verts.....	70
Illustration 15: Graphique généré par Google Forms, application d'administration d'enquête utilisée pour collecter et organiser les données de l'enquête- juin 2020- Traitement attendu : cibler potentiel création/distribution d'un stop Pub en Centre Tarn.....	71
Illustration 16: Graphique réalisé par Claire Vaysse juillet 2020- Traitement attendu:déterminer la destination des textiles qui ne servent plus des ménages en Centre Tarn pour mieux communiquer sur les flux de traitement existants.....	72
Illustration 17: Graphique réalisé par Claire Vaysse juillet 2020- Traitement attendu: déterminer destination des objets des ménages du Centre Tarn qui ne servent plus mais qui sont toujours en bon état.....	72
Illustration 18: Graphique généré par Google Forms, application d'administration d'enquête utilisée pour collecter et organiser les données de l'enquête- juin 2020- Traitement attendu : cibler potentiel création projet recyclerie sur le territoire Centre Tarn.....	73
Illustration 19: Graphique généré par Google Forms, application d'administration d'enquête utilisée pour collecter et organiser les données de l'enquête- juin 2020- Traitement attendu : niveau de l'achat d'occasion des ménages en Centre Tarn, autre que véhicules.....	74
Illustration 20: Graphique réalisé par Claire Vaysse juillet 2020- Traitement attendu: déterminer les tranches d'âges qui donnent priorité à l'achat d'occasion en Centre Tarn.....	75
Illustration 21: Graphique réalisé par Claire Vaysse juillet 2020- Traitement attendu: déterminer les CSP qui donnent priorité à l'achat d'occasion en Centre Tarn.....	76
Illustration 22: Graphique réalisé par Claire Vaysse juillet 2020- Traitement attendu: estimer la quantité d'achat d'eau en bouteille.....	77
Illustration 23: Graphique réalisé par Claire Vaysse juillet 2020- Traitement attendu: estimer la consommation de piles jetables.....	79

Illustration 24: « Composition des Omr en 2017 en France collectées en porte à porte- MODECOM 2017, ADEME, édité en 2019.....	82
Illustration 25: Tableau réalisé et suivi par le Service de collecte des OMA du Centre Tarn- Réalisation F.AMPLE 2020.....	85
Illustration 26: Données transmises par l'Office de Tourisme Centre Tarn -avril 2020.....	94
Illustration 27: Quelques actions prévention du territoire Centre Tarn.....	103
Illustration 28: Plan d'actions 2021-2027 réalisé par la cces Centre Tarn- avant consultation publique.....	116
Illustration 29: Retroplanning des actions proposées par les membres de la CCES fin 2021 avant consultation publique.....	117

Index des tableaux

Tableau 1: Tableau réalisé sur la base des budgets Ordures Ménagères 2013 à 2019 par Claire Vaysse.....	29
Tableau 2: Sources: Zero Waste France "Enquête: Quelles intercommunalités françaises produisent le moins de déchets ?"juin 2019.....	38
Tableau 3: Source: Données transmises par les établissements-Tableau réalisé par C.Vaysse 2020.	93
Tableau 4: Source: CCCT, DDCSPP du Tarn 2020.....	98
Tableau 5: Source Services Déchets et Administratif Centre Tarn, 2020.....	106